

Projet de

Contrat Régional de Bassin Versant du Lay (2/2)

2017-2019

Programme d'actions



Péault, SMMP Bassin du Lay



Le Champ-St-Père- ROUX A., juillet 2012



Introduction

Le rôle de la CLE	3
Les axes d'action du CRBV	
Animation du SAGE	
Un projet de CRBV 2017-2019 qui fait suite à un premier CRBV 2013-2016	

Fiches Actions par axe

Axe I - Améliorer la qualité de l'eau	6
Axe II - Economiser l'eau	38
Axe III - Restaurer les milieux aquatiques	44
Axe III - Actions CTMA du Lay Aval	70
Axe V - Animation - Information	87

Tableau récapitulatif

Tableau de synthèse	103
---------------------	-----

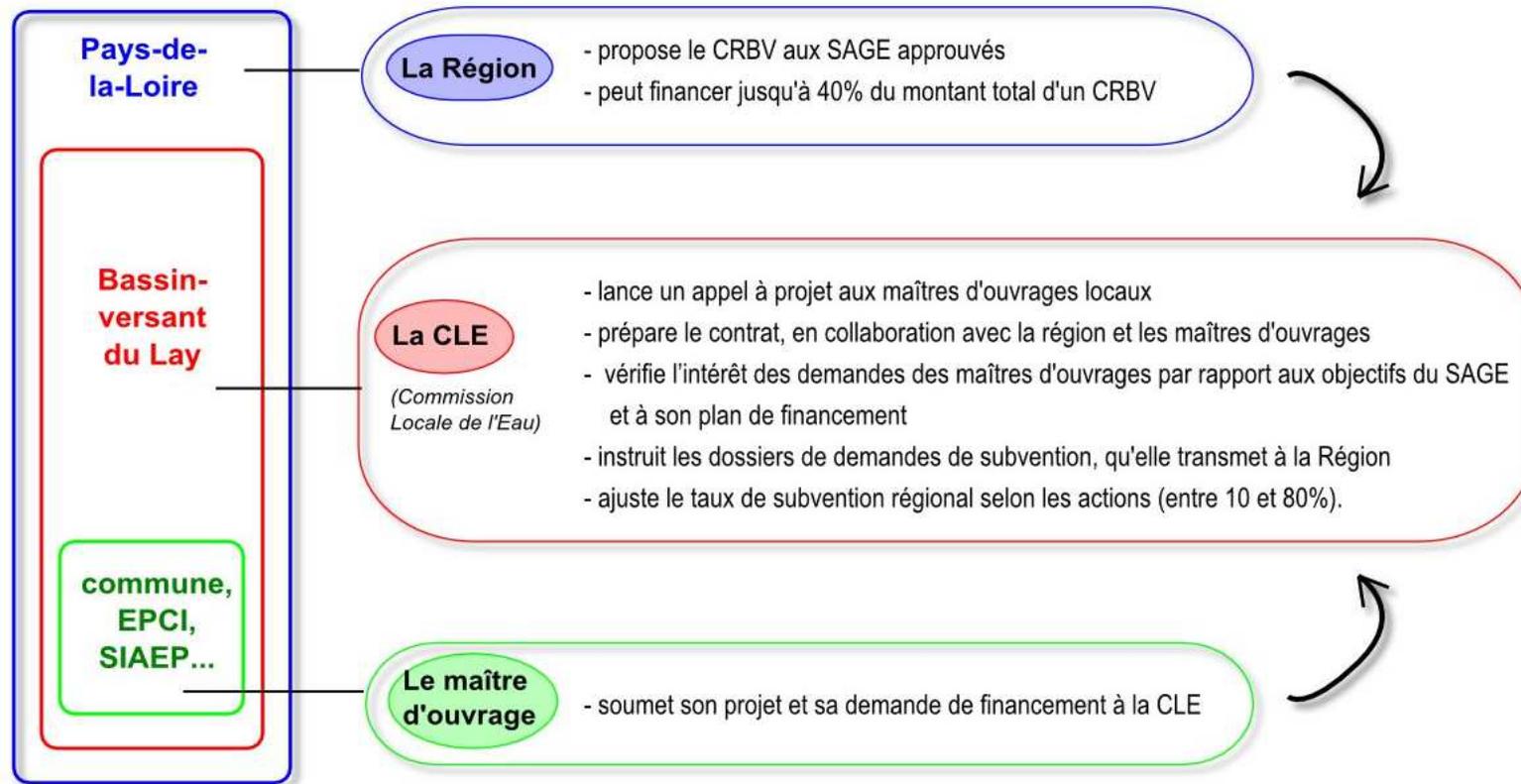
Annexe

Actions CTMA Lay Aval : Tableaux détaillés des plans de financement prévisionnels	105
---	-----

La CLE : structure chef de file du CRBV

Le Contrat régional de bassin versant (CRBV) est un outil de soutien à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. Initié par la Région Pays-de-la-Loire en 2005, il souhaite faciliter la mise en oeuvre des SAGE approuvés, en concentrant les aides régionales en faveur de l'eau sur ces territoires.

Pour cela, la Région s'appuie sur la CLE (Commission Locale de l'Eau), et le Syndicat mixte marais Poitevin bassin du LAY devient structure chef de file.



Les axes d'action du CRBV

En séance du 22 mars 2016, la CLE a décidé de lancer un CRBV sur le bassin du LAY en fixant 5 axes :

- Axe 1 : Améliorer la qualité de l'eau
- Axe 2 : Economiser l'eau
- Axe 3 : Restaurer les milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides
- Axe 4 : Crues et inondations
- Axe 5 : Animation information

A partir de ces 5 axes liés à des objectifs du SAGE ou ses dispositions, un appel à projet a été lancé auprès de tous les maîtres d'ouvrages susceptibles de porter des opérations dans ce domaine sur le bassin du LAY. **L'appel à projet s'est déroulé de juin 2016 à janvier 2017.**

Une vingtaine de maîtres d'ouvrages a répondu à l'appel et proposé une ou plusieurs actions pour une réalisation prévue entre 2017 et 2019. Ces actions sont décrites dans les fiches qui suivent et correspondent à un montant estimatif global de près de 2,7 M€ (HT).

Animation du SAGE

Parmi ces actions, une seule concerne l'animation au sein du Syndicat mixte du marais Poitevin bassin du LAY, structure porteuse du SAGE. Elle concerne la cellule d'animation et de mise en œuvre du SAGE et du CRBV. A ce titre, l'animation du SAGE comprend les missions suivantes :

- L'animation des réunions de la Commission Locale de l'Eau, du Bureau ou autres réunions thématiques,
- Le suivi des études générales et particulières se rapportant à l'élaboration ou la mise en œuvre du SAGE ,
- L'appui technique aux partenaires et l'accompagnement des communes, EPCI, syndicats de rivières, portant d'actions inscrites au CRBV,
- Le suivi des mesures du SAGE.

Un projet de CRBV 2017-2019 qui fait suite à un premier CRBV 2013-2016

Ce projet de CRBV vise à faciliter la mise en œuvre du SAGE du LAY approuvé en 2011. Il accompagne les maîtres d'ouvrages dans des actions de protection ou d'amélioration des eaux et des milieux aquatiques. Il fait suite à un premier CRBV 2013-2016 qui représentait une cinquantaine d'actions pour un montant prévisionnel de plus de plus de 5,9 M€.

En 2016, le montant réel, après avenant, a été ramené à 3,5 M€, correspondant à une subvention régionale de 1,2 M€.

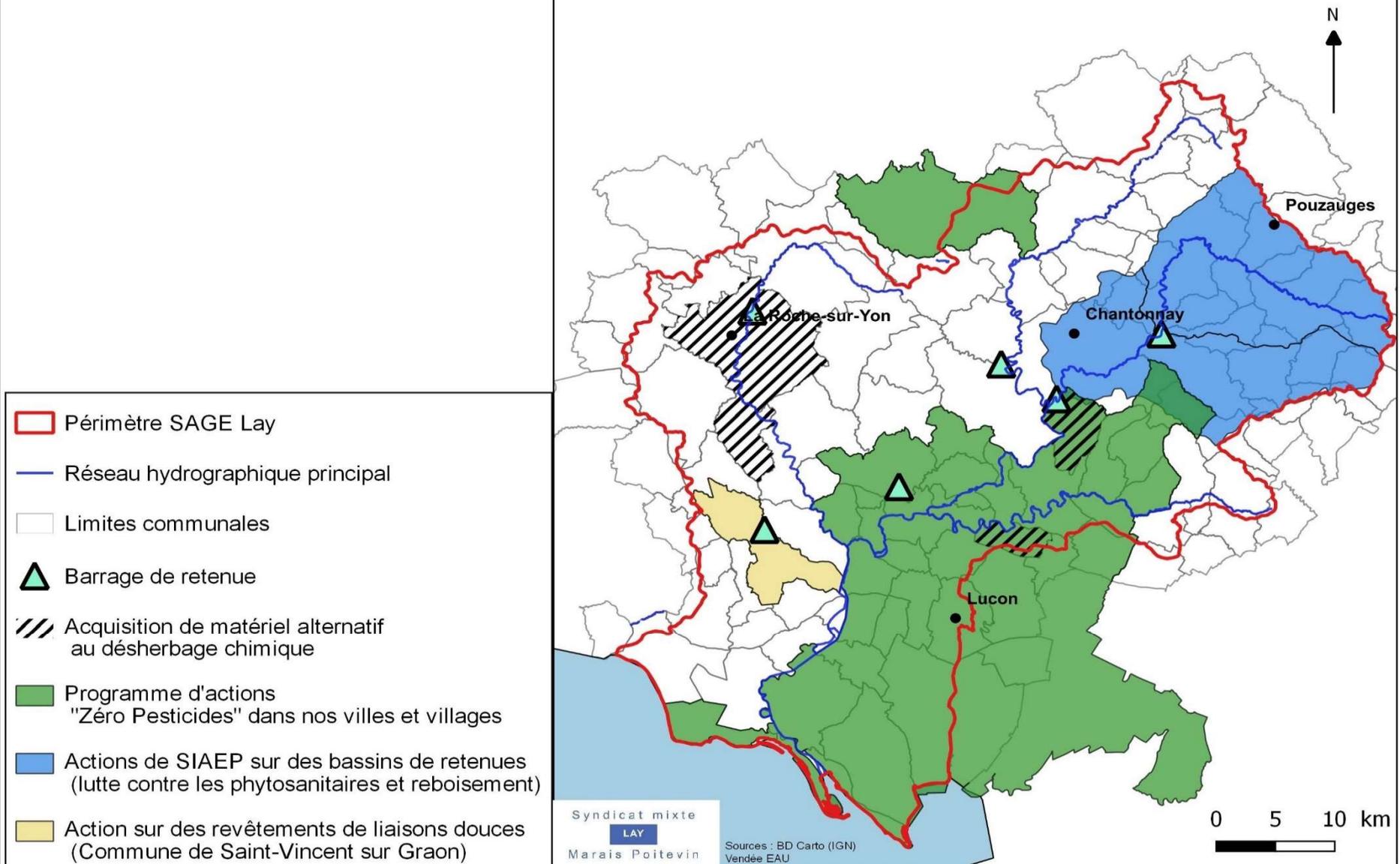
Fort de ce premier succès et face à la demande exprimée sur le bassin versant, la CLE a donc décidé de reconduire l'opération sur les années 2017, 2018 et 2019.

Le CRBV est un contrat qui va permettre de lancer des actions mais aussi des réflexions nouvelles dans les communes ou leur groupement. Ces études guideront les maîtres d'ouvrages dans la poursuite d'actions en matière d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Le contrat même sur une courte durée de 3 ans devra conserver un aspect évolutif. A cet égard, un avenant - à mi parcours par exemple - pourra s'envisager.

Cet aspect évolutif est important, particulièrement pour les porteurs de **plans de désherbages communaux ou intercommunaux**. En effet, au stade de l'étude préliminaire, les collectivités ne sont pas en mesure de définir leur besoin précis en matériel de désherbage alternatif ou de déterminer le type d'aménagement à prévoir dans des cimetières. Ce n'est qu'à l'issue de ces études qu'elles seront capables de choisir la meilleure solution et un coût. Dans le même registre, les collectivités qui portent actuellement des études sur **la continuité écologique**, seront amenées à l'issue de leur réflexion, à choisir des scénarios d'aménagement pour assurer la continuité écologique.

Ces éléments pourront faire l'objet d'un avenant au CRBV 2017-2019.

Axe 1 : Améliorer la qualité de l'eau



Zéro pesticide dans nos villes et villages du Sud Vendée Littoral

Objectif de l'action :

- Mise en conformité avec les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1 janvier 2017.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux.
- Préserver la santé des agents des collectivités, des administrés et des jardiniers amateurs.

Description de l'action :

Ce projet s'articule autour de 5 axes d'actions :

- 1- Conception et mise en oeuvre des plans de désherbage communaux (CREPEPP 2009) pour les communes de Champagné-les-Marais, L'Île-d'Elle, Chaillé-les-Marais, Le Gué-de-Velluire, La Taillée, Vouillé-les-Marais, Puyravault, Nalliers, Moreilles, Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine, la Chapelle-Thémer, Saint-Aubin-la-Plaine, Saint-Etienne-de-Brillouet, Saint-Juire-Champgillon et Thiré.
 - 2- Achat de matériel pour un désherbage alternatif.
 - 3- Formation des élus et agents des collectivités.
 - 4- Réalisation d'un plan de communication en direction des administrés et jardiniers amateurs.
 - 5- Accompagnement des communes pour la végétalisation des cimetières.
- A propos de l'achat de matériel, il s'agit de l'achat d'une flotte de matériel au sein de l'intercommunalité qui sera mise à disposition des communes (désherbeurs eau chaude, désherbeur mécanique, microtracteur,

Références au SAGE du LAY – compatibilité

- o PAGD : objectifs 5,1, et disposition 5,3,5

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o Enquête sur l'implication des administrés dans cette démarche.
- o Enquête auprès des agents communaux pour connaître les contraintes rencontrées, les solutions éventuelles pour y remédier.
- o Calcul du temps d'utilisation du matériel sur chaque commune de la communauté de communes.

Maître d'ouvrage

Nom : Communauté de communes Sud Vendée Littoral.
 Adresse : 107, avenue du maréchal de Lattre de Tassigny 85 400 LUÇON
 contact : Etienne SOULARD

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

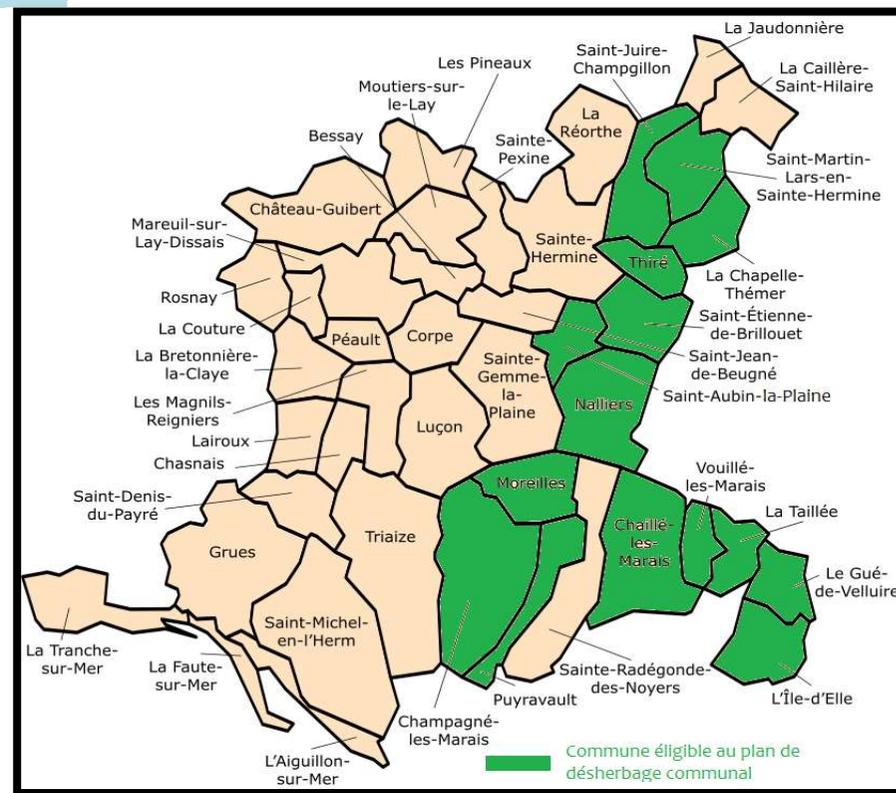
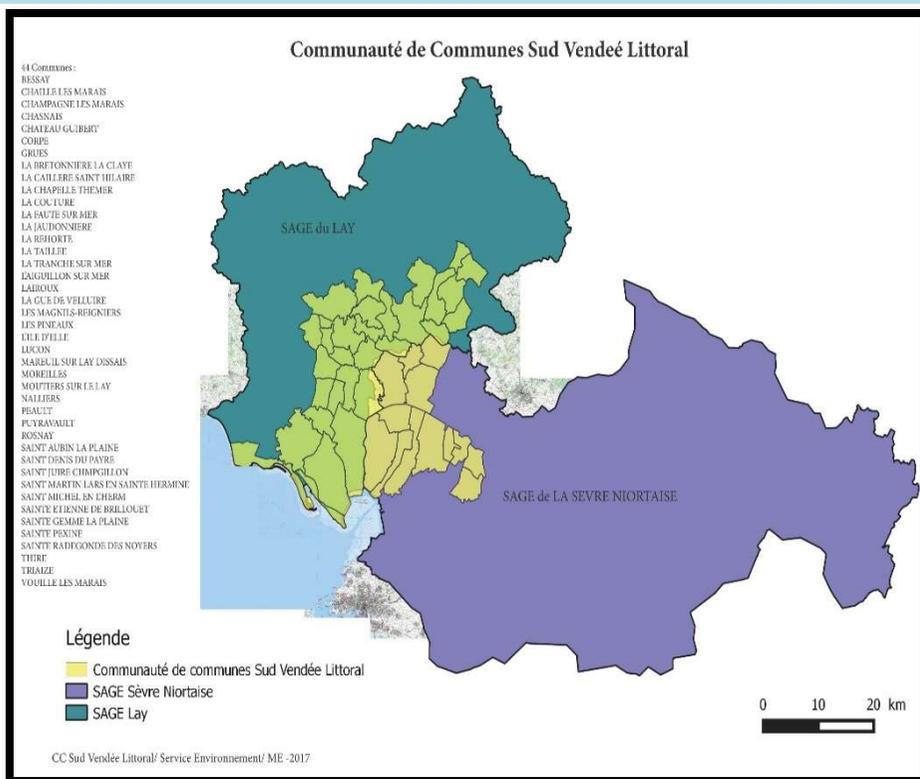
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2017	2018	2019	2020	TOTAL
Formations		4 018,40 €	8 036,80 €	0,00 €	12 055,20 €
Plans de désherbage	55 360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 360,00 €
Communication		19 136,00 €	38 272,00 €	0,00 €	57 408,00 €
Achat matériel alternatif		60 000,00 €	118 826,40 €	0,00 €	178 826,40 €
Coordination opération		15 978,40 €	31 956,80 €	0,00 €	47 935,20 €
Accompagnement des communes pour cimetières (2017)		12 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
TOTAL	55 360,00 €	111 132,80 €	221 092,00 €	0,00 €	387 584,80 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	2017	2018	2019	2020	TAUX en 2018-19	TAUX en 2017	taux global
Région des Pays de Loire	44 288,00 €	44 453,12 €	88 436,80 €	0,00 €	40,00%	80%	46%
Agence de l'eau Loire Bretagne		17 114,45 €	34 048,17 €	0,00 €	15,40%		13%
Maître d'ouvrage	11 072,00 €	49 565,23 €	98 607,03 €	0,00 €	44,60%	20%	41%
TOTAL	55 360,00 €	111 132,80 €	221 092,00 €	0,00 €	100,00%		

Carte de localisation de l'action



Changer les pratiques pour le Zéro pesticides sur la commune d'Essarts en Bocage

Objectif de l'action :

Limiter les pollutions diffuses liées à l'utilisation des produits phytosanitaires par l'appropriation de matériels alternatifs à leurs usages et par la création de zones expérimentales de gestion différenciée et de fleurissement alternatif

Description de l'action :

- acquisition de petit matériel portatif de substitution au pulvérisateur et permettant une gestion mécanique ergonomique pour l'agent et optimisée.
- accompagnement à la mise en place de techniques alternatives par la formation des agents.

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : disposition 5.3.5.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- acquisition du matériel et formation des agents
- surface d'espaces d'expérimentations créés

Maître d'ouvrage

Amélie DOUILLARD
 Mairie
 51 rue Clémenceau
 BP 46 - 85 140 ESSARTS EN BOCAGE - 02,51,62,64,62

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : NON

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Acquisition de matériel alternatif portatif		4 166,67 €	4 166,67 €	4 166,66 €	12 500,00 €
Formation des agents		1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,66 €	5 000,00 €
TOTAL	0,00 €	5 833,34 €	5 833,34 €	5 833,32 €	17 500,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire		4 083,34 €	4 083,34 €	4 083,32 €	70,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Département de la Vendée		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Maître d'ouvrage		1 750,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	30,00%
TOTAL	0,00 €	5 833,34 €	5 833,34 €	5 833,32 €	

Carte de localisation de l'action



Accompagner la transition Zéro pesticides sur la commune d'Essarts en Bocage

Objectif de l'action :

Animation de l'accompagnement de la transition "Zéro pesticides" sur la commune d'Essarts en Bocage

Description de l'action :

Accompagnement de la commune d'Essarts en Bocage pour le passage au Zéro phyto : sensibilisation du public et formation des agents sur les espaces de la commune

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : disposition 5.3.5.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- journée annuelle d'animation et formation des agents / élus
- nombre de personnes présentes

Maître d'ouvrage

Amélie DOUILLARD
 Mairie
 51 rue Clémenceau
 BP 46 - 85 140 ESSARTS EN BOCAGE - 02,51,62,64,62

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Animation accompagnement par le CPIE	0,00 €	7 334,00 €	4 167,00 €	4 167,00 €	15 668,00 €
TOTAL	0,00 €	7 334,00 €	4 167,00 €	4 167,00 €	15 668,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire	0,00 €	5 867,20 €	3 333,60 €	3 333,60 €	70,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne	0				
Département de la Vendée	0				
Maître d'ouvrage	0,00 €	1 466,80 €	833,40 €	833,40 €	30,00%
TOTAL	0,00 €	7 334,00 €	4 167,00 €	4 167,00 €	

Carte de localisation de l'action



Acquisition d'un matériel de désherbage thermique pour entretien des cimetières

Objectif de l'action

- organisation des services pour respecter l'objectif du zéro phyto
- se donner les moyens pour respecter l'objectif 4C du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021: promouvoir des méthodes sans pesticides dans les villes et infrastructures publiques

Description de l'action

Acquisition d'un appareil de désherbage à eau chaude (500L) pour entretenir les allées de 4 cimetières de la ville de La Roche-sur-Yon

Références au SAGE du LAY – compatibilité

- o PAGD : disposition 5.3.5 du SAGE

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o volume de produits phytosanitaire non utilisé (4 800L)

Maître d'ouvrage

Marie-Pierre GROSSET
 Ville de La Roche-sur-Yon
 Tel : 02 51 31 08 90 - 07 86 00 45 70 - (poste interne 2044)
 54 rue René Goscinny - 85 000 La Roche-sur-Yon

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

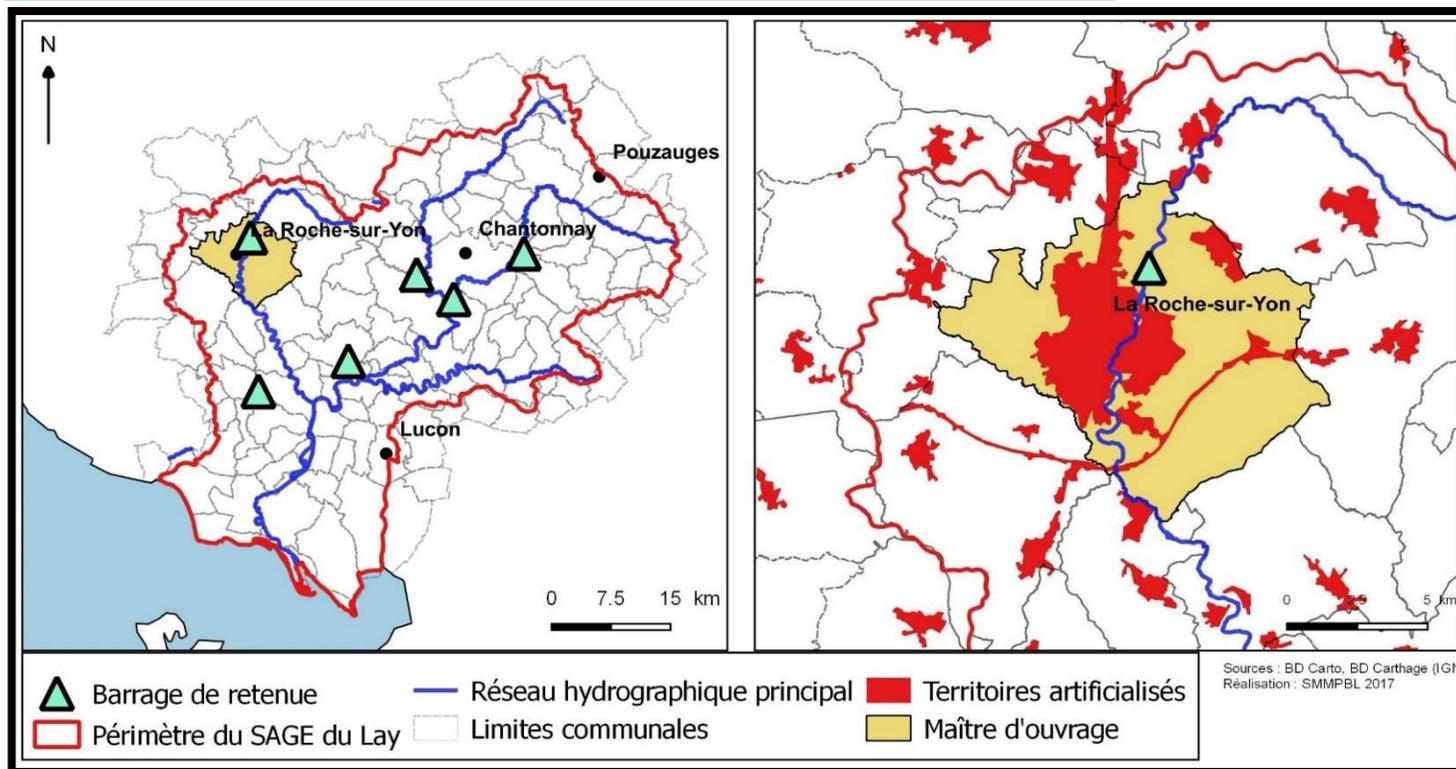
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
acquisition d'un appareil de désherbage à eau chaude (500L)		24 514,00 €			
...					
TOTAL	0,00 €	24 514,00 €	0,00 €	0,00 €	24 514,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire		9 160,88 €			37,37%
Agence de l'eau Loire Bretagne		7 998,92 €			32,63%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage		7 354,20 €			30,00%
TOTAL	0,00 €	24 514,00 €			

Carte de localisation de l'action



Acquisition de matériel de désherbage alternatif à La Réorthie

Objectif de l'action

Objectif ZERO PHYTO : La commune s'est dotée d'un plan de désherbage communal établi par VENDEE EAU. Dans le cadre du premier CRBV 2013-2015, la commune a acquis un premier matériel pour répondre au plan de désherbage. Il s'agit aujourd'hui d'acquérir du nouveau matériel en 2017 et d'adapter le matériel existant (année 2018)

Description de l'action

L'action vise à poursuivre la politique instituée par le plan de désherbage en investissant dans du matériel alternatif adapté aux surfaces imperméabilisées de la commune.

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD du SAGE du LAY : disposition 5.3.5

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o achat du matériel en 2017
- o nombre de jours d'utilisation annuelle

Maître d'ouvrage

Monsieur le Maire
 Mairie
 18 rue du LAY
 85 210 LA REORTHE
 02.51.27.83.71.

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	2017	2018	2019	TOTAL
acquisition du matériel alternatif Urbanet	16 000,00 €			16 000,00 €
adaptateur de matériel complémentaire Bahco et Ripagrenn		5 820,00 €		5 820,00 €
TOTAL	16 000,00 €	5 820,00 €		21 820,00 €

Achat de matériel de désherbage alternatif à NESMY

Objectif de l'action

Réduire les surfaces entretenues chimiquement et les quantités de pesticides appliqués sur les espaces publics

Description de l'action

Achat d'un matériel de désherbage alternatif à l'usage des pesticides.

Le plan de désherbage communal a été réalisé par le SIVOM des Coteaux de l'Yon dans le cadre du rpecédetn CRBV. Il convient maintenant de le mettre en application.

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : disposition 5,3,5

Indicateurs de suivi et d'évaluation

o Evolution des surfaces sans pesticides et des quantités de pesticides utilisés.

Maître d'ouvrage

Nom Commune de Nesmy
 Adresse : mairie de Nesmy 85 310 NESMY
 contact : M. Le Maire ou M. Baudry

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

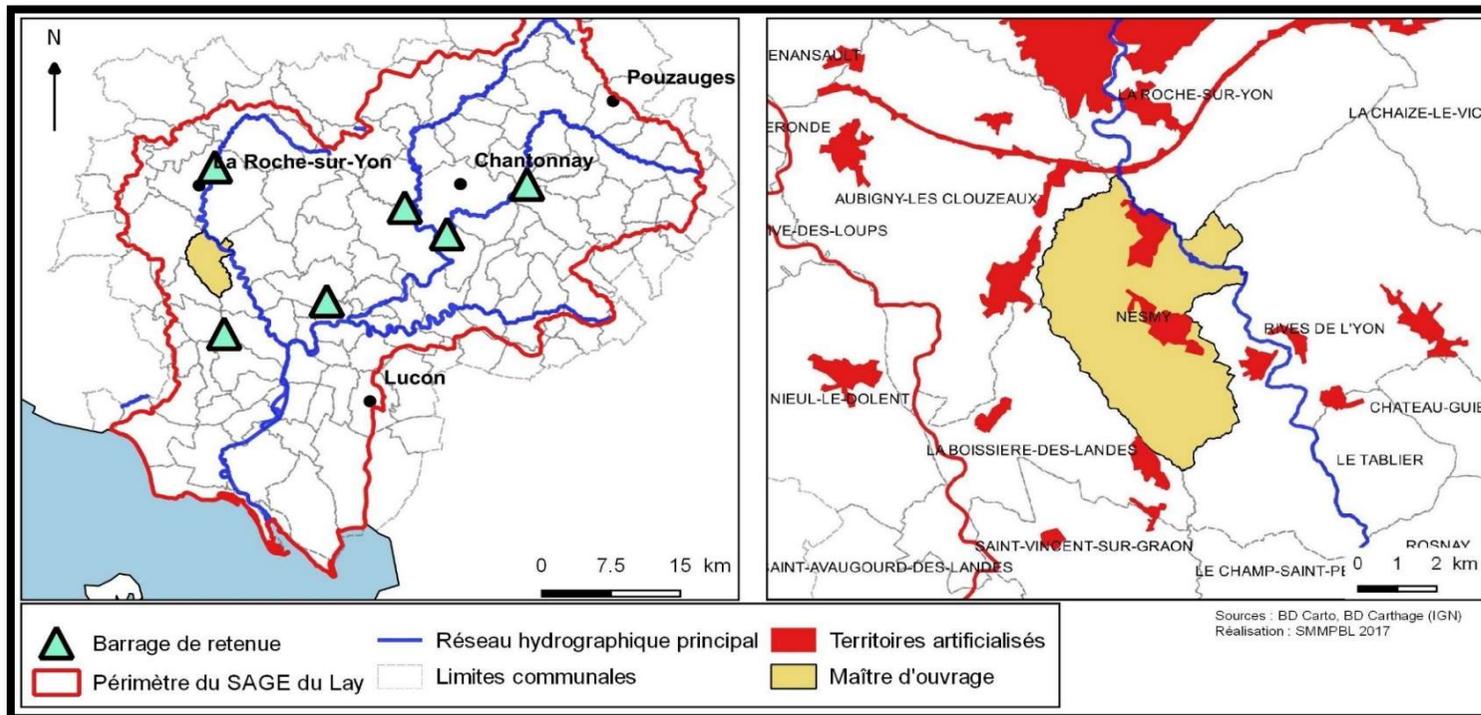
Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Achat d'un matériel de désherbage alternatif	0,00 €	18 908,00 €			18 908,00 €
TOTAL	0,00 €	18 908,00 €			18 908,00 €

Accord de subvention régionale par courrier du 12 octobre 2016

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	13 235,60 €			70,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne				
SIAEP de l'Angle Guignard				
Maître d'ouvrage	5 672,40 €			30,00%
TOTAL	18 908,00 €			

Carte de localisation de l'action



Acquisition de matériel de désherbage alternatif à Saint Jean de Beugné

Objectif de l'action

En juillet 2011, la commune s'est dotée d'un plan de désherbage communal établi par VENDEE EAU. Dans la poursuite de ce plan, la commune souhaite se doter d'une désherbeuse balayeuse.

Description de l'action

L'action vise à poursuivre la politique instituée par le plan de désherbage en investissant dans du matériel alternatif adapté aux surfaces imperméabilisées de la commune.

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD du SAGE du LAY : disposition 5.3.5

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o achat du matériel en 2017
- o nombre de jours d'utilisation annuel

Maître d'ouvrage

Monsieur le Maire
 Mairie de St Jean de Beugné
 22 routes des Mottes
 85 210 SAINT JEAN DE BEUGNE
 02.51.27.37.36

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

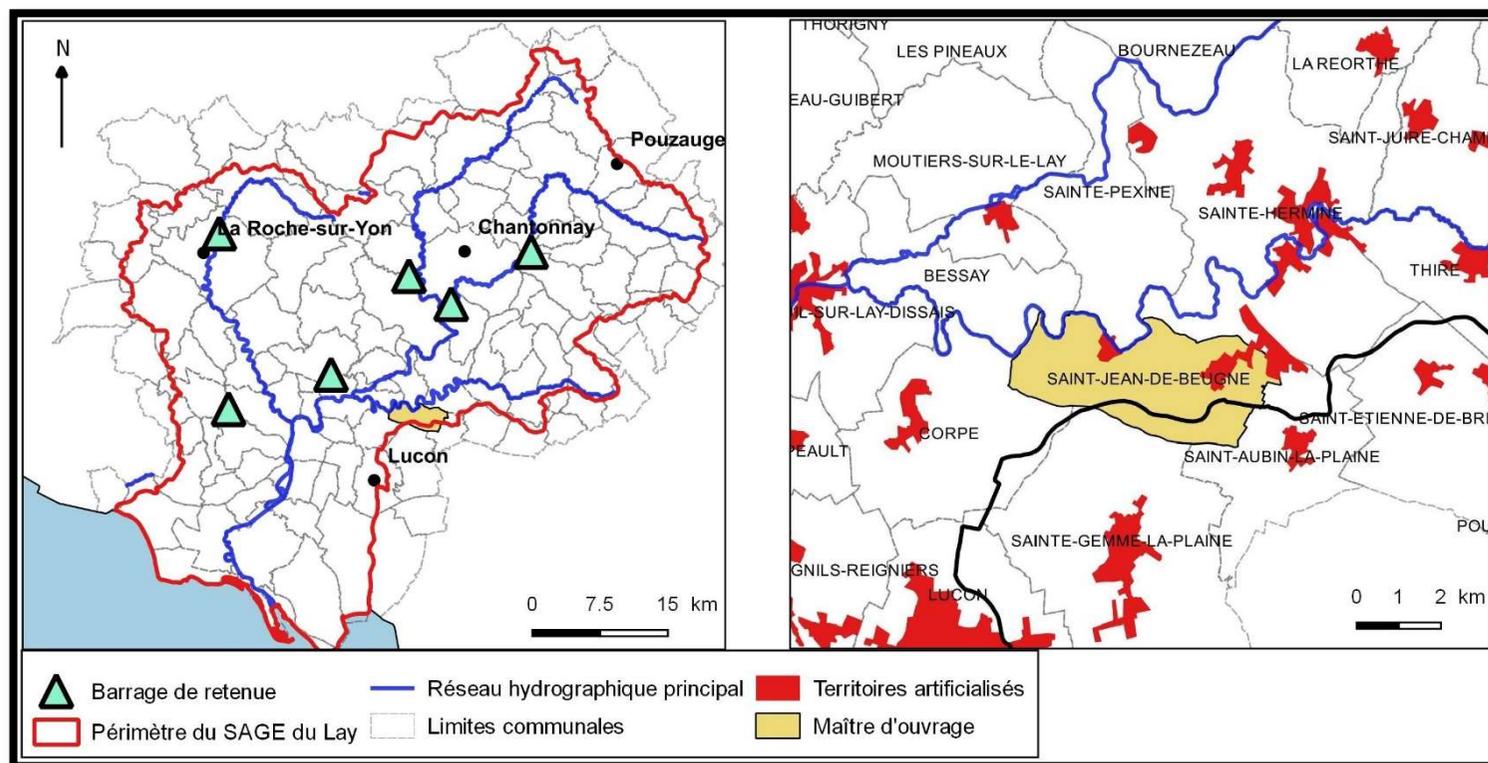
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	2017	2018	2019	TOTAL
acquisition du matériel alternatif	14 000,00 €			
...				
TOTAL	14 000,00 €			14 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire	9 800,00 €			70,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne				
Département de la Vendée				
Maître d'ouvrage	4 200,00 €			30,00%
TOTAL	14 000,00 €			

Carte de localisation de l'action



EXPERIMENTATION : Réfection des revêtements des liaisons douces dans les lotissements la Moratière et Moulin Moizeau

Objectif de l'action :

Dans la continuité du plan de désherbage communal, l'objectif vise à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des liaisons douces de la commune. Il s'agit en l'occurrence ici de revoir l'aménagement de 2 lotissements construits il y a plus de 10 ans, pour définir un revêtement qui évite tout entretien phytosanitaire.

Description de l'action :

Action **novatrice** qui vise à réaménager les cheminements doux piétonniers : **l'objectif de la commune est le "zéro phyto"** : travaux de décapage des revêtements existants sur les chemins piétonniers des lotissements la Moratière et Moulin Moizeau afin de les remplacer par un revêtement de finition en stabilité renforcé avec liant hydraulique. Suppression des trottoirs et donc des angles.

470 m² sur le lotissement Moizeau

320 m² sur le lotissement de la Moratière

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : disposition 5.3.5.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- changement du support
- protocole de suivi : quantité annuelle de produits phytosanitaires utilisés par la commune
- garantie de l'installateur pour arrêter tout traitement

Maître d'ouvrage

Monsieur le Maire
 Saint Vincent sur Graon
 Mairie de Saint-Vincent-sur-Graon

Tél : 02.51.98.90.89, Fax : 02.51.98.99.14.

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2013-2015 : NON

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
lotissement Moulin Moizeau			22 680,00 €		22 680,00 €
lotissement La Moratière			9 240,00 €		9 240,00 €
...					
TOTAL	0,00 €	0,00 €	31 920,00 €		31 920,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

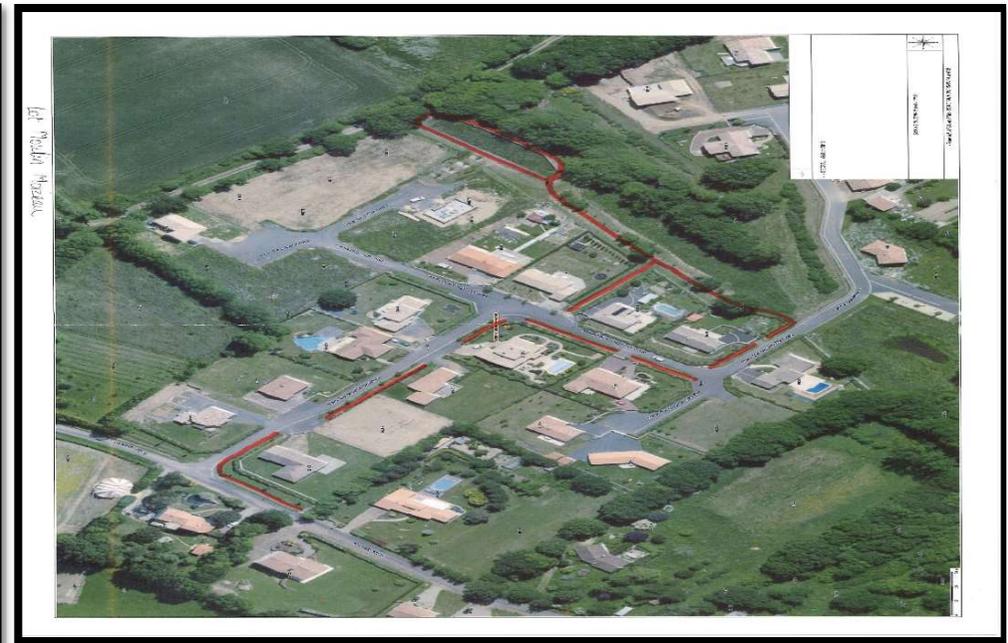
Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire			19 152,00 €		60,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne					
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage			12 768,00 €		40,00%
TOTAL	0,00 €		31 920,00 €		



Carte de localisation de l'action



Lotissement la Moratière



Lotissement Moulin Moizeau

Lutte contre les pollutions phytosanitaires sur le bassin versant de Rochereau

Objectif de l'action

Accompagnement des collectivités et des exploitations (siège d'exploitation) à l'usage et le non usage des pesticides et autres produits

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : disposition 5,3,5,

Indicateurs de suivi et d'évaluation

o nombre de communes accompagnées
o nombre d'exploitants rencontrés

Description de l'action

Mise en place d'essais, de formations, et d'outils de communication.
Zone tampon en milieu urbain

Maître d'ouvrage

SIAEP de ROCHEREAU
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon
Le Président Michel ROY

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

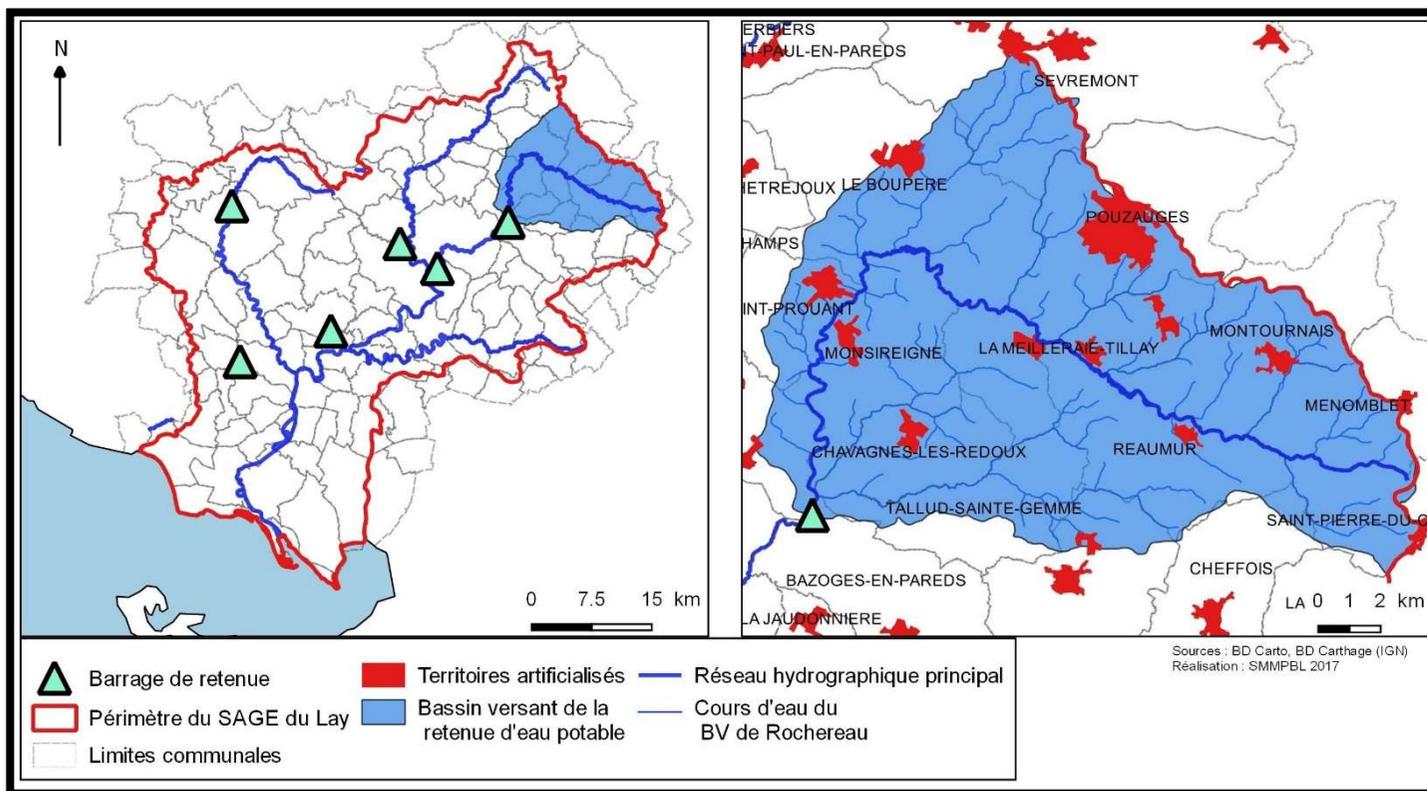
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Sensibilisation, formation communication	0,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
Conseils, préconisations collectivités	0,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
Conseils, préconisation siège d'exploitation	0,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Zone tampon en milieu urbain	0,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL	0,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	32 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	3 200,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	20%
Agence de l'eau Loire Bretagne	0,00 €	9 600,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	60%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	3 200,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	100%

Carte de localisation de l'action



Lutte contre les pollutions phytosanitaires sur le bassin versant de l'Angle Guignard

Objectif de l'action

Accompagnement des collectivités et des exploitations (siège d'exploitation) à l'usage et le non usage des pesticides et autres produits

Références au SAGE du LAY – compatibilité

PAGD : disposition 5,3,5,

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o nombre de communes accompagnées
- o nombre d'exploitants rencontrés

Description de l'action

Mise en place d'essais, de formations, et d'outils de communication.
Réalisation de zones tampons en milieu urbain

Maître d'ouvrage

SIAEP de ANGLE GUIGNARD
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon
Le Président Eric RAMBAUD

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

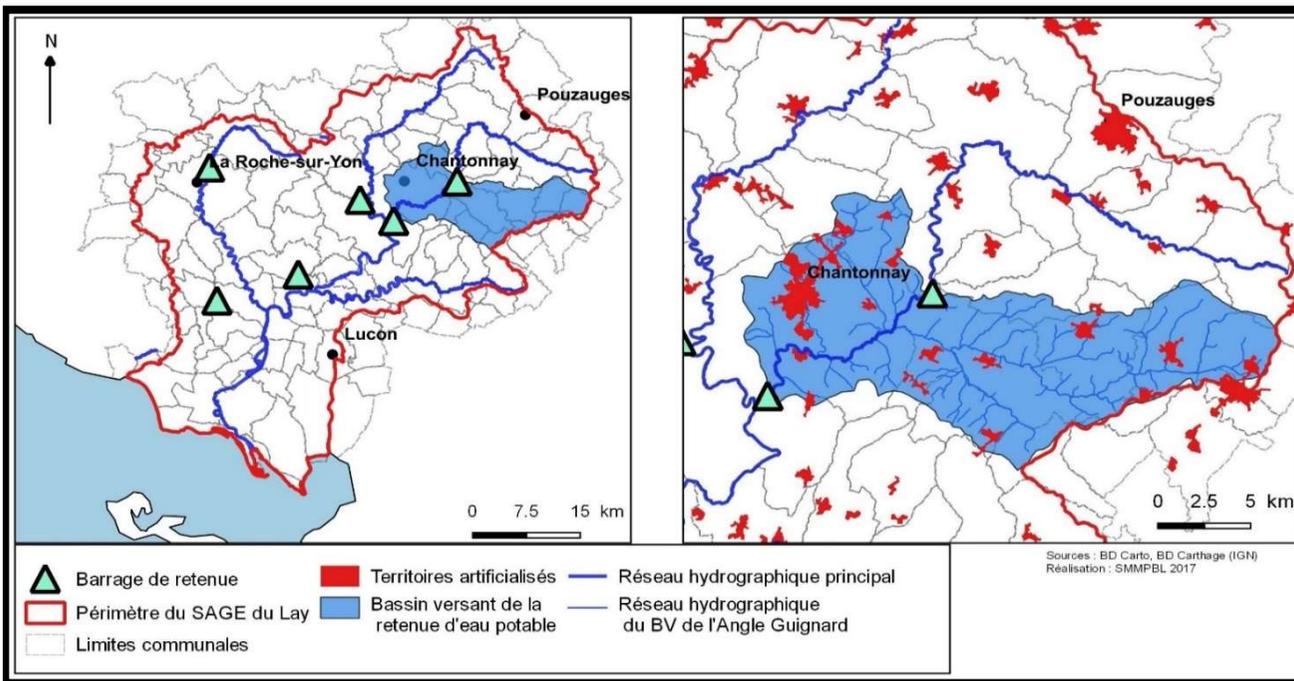
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Sensibilisation, formation communication	0,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
Conseils, préconisations collectivités	0,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
Conseils, préconisation siège d'exploitation	0,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Zone tampon en milieu urbain	0,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL	0,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	32 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	3 200,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	20%
Agence de l'eau Loire Bretagne	0,00 €	9 600,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	60%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	3 200,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	100%

Carte de localisation de l'action



Pancarte présente sur le site de la retenue de l'Angle Guignard.
Photographie prise par le SMMPBL, juillet 2017

Lutte contre les pollutions phytosanitaires à l'échelle du bassin du LAY

Objectif de l'action

Accompagnement des collectivités et des exploitations (siège d'exploitation) à l'usage et le non usage des pesticides et autres produits

Références au SAGE du LAY – compatibilité

PAGD : disposition 5,3,5

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o nombre de communes accompagnées
- o nombre d'exploitants rencontrés

Description de l'action

Mise en place d'essais, de formations, et d'outils de communication.
Réalisation de zones tampons en milieu urbain

Maître d'ouvrage

VENDEE EAU
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon
Le Président Eric RAMBAUD

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

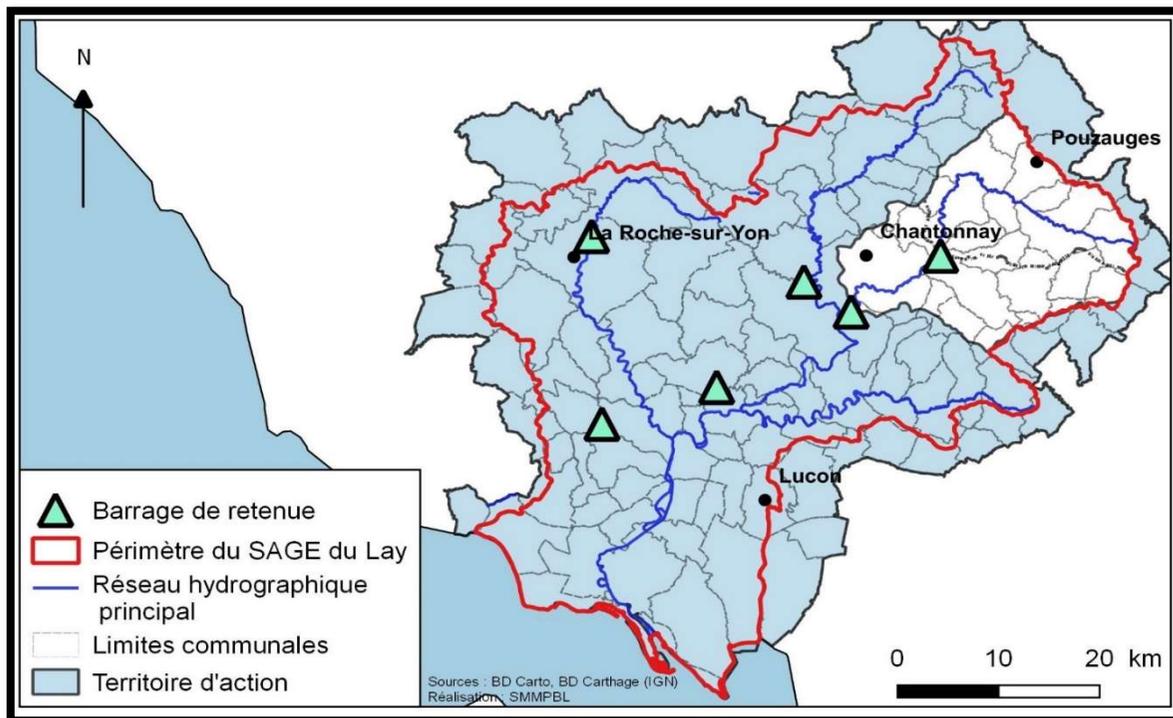
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Sensibilisation, formation et communication	0,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
Conseils, préconisations collectivités	0,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
Conseils, préconisation siège d'exploitation					
Zone tampon en milieu urbain					
TOTAL	0,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	16 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	4 400,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	43%
Agence de l'eau Loire Bretagne		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	38%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	1 600,00 €	800,00 €	800,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	100%

Carte de localisation de l'action



Reboisement à enjeux eau sur le bassin versant de Rochereau

Objectif de l'action

Création et restauration de haies, bosquets et parcelles en agroforesterie

Références au SAGE du LAY – compatibilité

PAGD : disposition 5,3,4,

Description de l'action

Depuis mars 2016 et pendant une durée de 6 ans, un arrêté préfectoral déclare d'intérêt général les travaux de restauration et de création de boisements pour la protection de la ressource en eau potable.

Communication auprès des exploitations du bassin versant sur l'intérêt du boisement. Si accord de l'exploitant, réalisation d'un diagnostic projet, prise en charge des plants et du paillage. A la charge de l'exploitant le travail du sol et l'entretien : **afin de garantir la pérennité et l'entretien, une convention devra être signée entre les SIAEP et les exploitants**

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o linéaire de plantation
- o nombre d'exploitants engagés

Maître d'ouvrage

SIAEP de ROCHEREAU
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon
Le Président Michel ROY

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

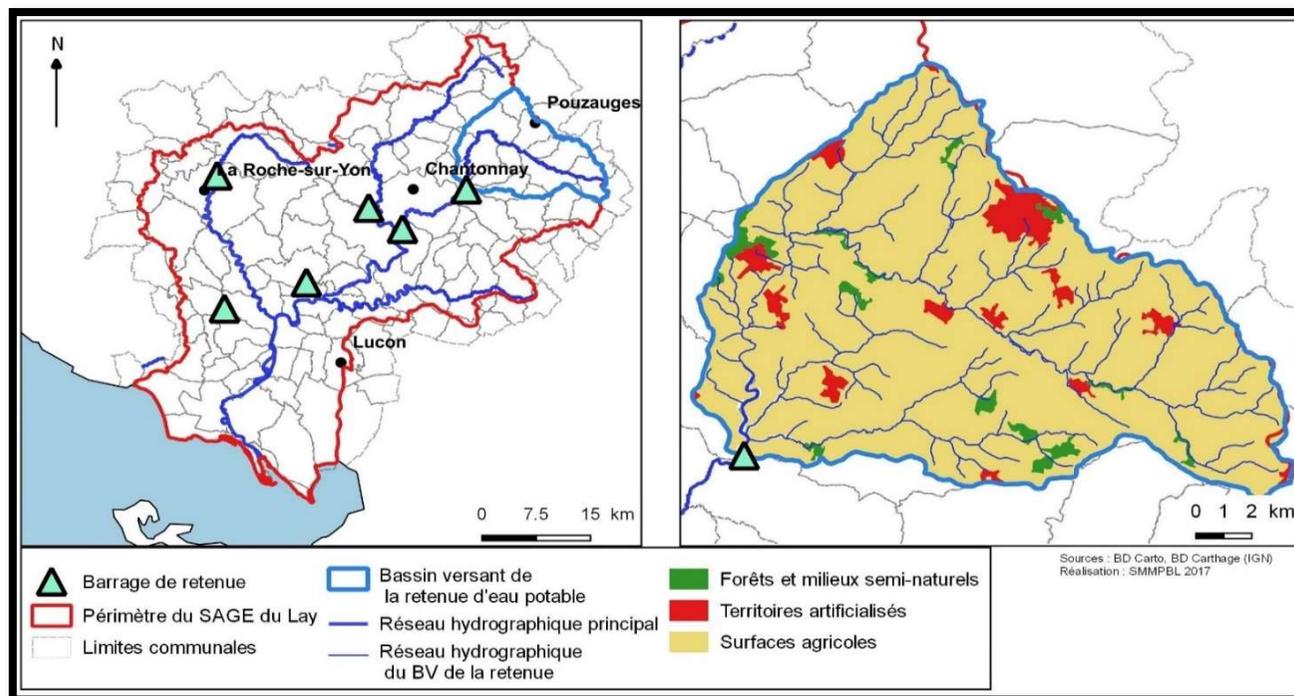
Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Création/restauration de haies	0,00 €	32 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	64 000,00 €
Création de bosquets	0,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	30 000,00 €
Création parcelles en agroforesterie	0,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL	0,00 €	53 000,00 €	26 500,00 €	26 500,00 €	106 000,00 €

Un devis ou un avant projet détaillé sera nécessaire lors de la demande d'engagement

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	21 200,00 €	10 600,00 €	10 600,00 €	40%
Agence de l'eau Loire Bretagne	0,00 €	21 200,00 €	10 600,00 €	10 600,00 €	40%
Département de la Vendée	0,00 €				
Maître d'ouvrage	0,00 €	10 600,00 €	5 300,00 €	5 300,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	53 000,00 €	26 500,00 €	26 500,00 €	100%

Carte de localisation de l'action



Exemple de haie en milieu agricole sur la retenue de Rochereau. Photographie prise par le SMMPBL, juillet 2017

Reboisement à enjeux eau - BV Angle Guignard

Objectif de l'action

Création et restauration de haies, bosquets et parcelles en agroforesterie

Références au SAGE du LAY – compatibilité

PAGD : disposition 5,3,4,

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o linéaire de plantation
- o nombre d'exploitants engagés

Maître d'ouvrage

SIAEP de l'Angle Guignard
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon
Le Président Eric RAMBAUD

Description de l'action

Depuis mars 2016 et pendant une durée de 6 ans, un arrêté préfectoral déclare d'intérêt général les travaux de restauration et de création de boisements pour la protection de la ressource en eau potable. Communication auprès des exploitations du bassin versant sur l'intérêt du boisement. Si accord de l'exploitant, réalisation d'un diagnostic projet, prise en charge des plants et du paillage. A la charge de l'exploitant le travail du sol et l'entretien : **afin de garantir la pérennité et l'entretien, une convention devra être signée entre les SIAEP et les exploitants**

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

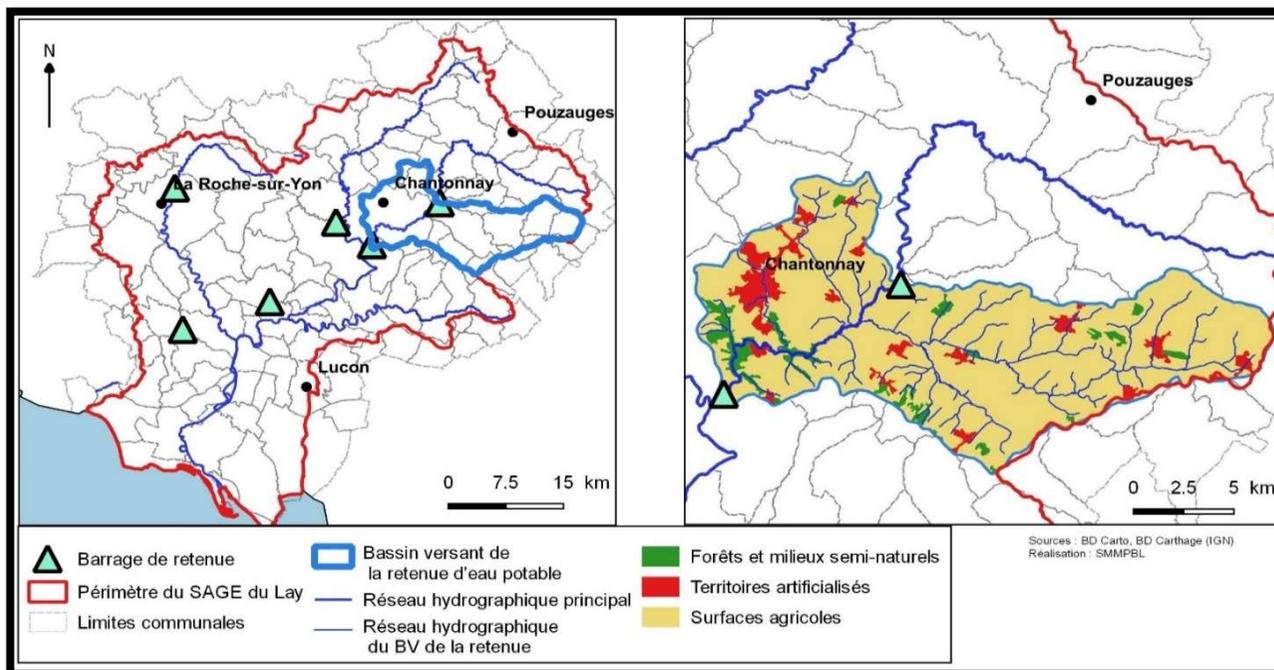
Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Création/restauration de haies	0,00 €	32 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	64 000,00 €
Création de bosquets	0,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	30 000,00 €
Création parcelles en agroforesterie	0,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL	0,00 €	53 000,00 €	26 500,00 €	26 500,00 €	106 000,00 €

Un devis ou un avant projet détaillé sera nécessaire lors de la demande d'engagement

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	21 200,00 €	10 600,00 €	10 600,00 €	40%
Agence de l'eau Loire Bretagne	0,00 €	21 200,00 €	10 600,00 €	10 600,00 €	40%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	10 600,00 €	5 300,00 €	5 300,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	53 000,00 €	26 500,00 €	26 500,00 €	100%

Carte de localisation de l'action



Exemple d'un boisement en milieu agricole sur le bassin versant de la retenue de l'Angle Guignard. Photographie prise par le SMMPBL, juillet 2017

Reboisement à enjeux eau - Périmètre de protection du Marillet sur 3 Communes

Objectif de l'action

Création et restauration de haies, bosquets et parcelles en agroforesterie

Références au SAGE du LAY – compatibilité

PAGD : disposition 5,3,4,

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o linéaire de plantation
- o nombre d'exploitants engagés

Maître d'ouvrage

SIAEP du MARILLET
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon
Le Président James GANDRIEU

Description de l'action

Depuis mars 2016 et pendant une durée de 6 ans, un arrêté préfectoral déclare d'intérêt général les travaux de restauration et de création de boisements pour la protection de la ressource en eau potable. Communication auprès des exploitations du bassin versant sur l'intérêt du boisement. Si accord de l'exploitant, réalisation d'un diagnostic projet, prise en charge des plants et du paillage. A la charge de l'exploitant le travail du sol et l'entretien : **afin de garantir la pérennité et l'entretien, une convention devra être signée entre les SIAEP et les exploitants**

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Création/restauration de haies	0,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	12 000,00 €
Création de bosquets	0,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
Création parcelles en agroforesterie	0,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL	0,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €

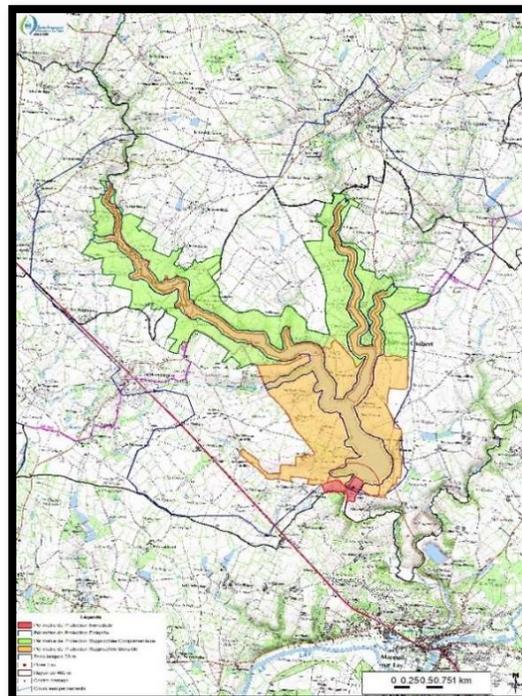
Un devis ou un avant projet détaillé sera nécessaire lors de la demande d'engagement

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	9 600,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	80%
Agence de l'eau Loire Bretagne					
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	2 400,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	

Carte de localisation de l'action

Communes des Périmètres de Protection du Marillet :



Reboisement à enjeux eau - Périmètre de protection du Graon et des Bélinières (10 Communes)

Objectif de l'action

Création et restauration de haies, bosquets et parcelles en agroforesterie

Références au SAGE du LAY – compatibilité

PAGD : disposition 5,3,4,

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o linéaire de plantation
- o nombre d'exploitants engagés

Description de l'action

Depuis mars 2016 et pendant une durée de 6 ans, un arrêté préfectoral déclare **d'intérêt général** les travaux de restauration et de création de boisements pour la protection de la ressource en eau potable.

Communication auprès des exploitations du bassin versant sur l'intérêt du boisement. Si accord de l'exploitant, réalisation d'un diagnostic projet, prise en charge des plants et du paillage. A la charge de l'exploitant le travail du sol et l'entretien : **afin de garantir la pérennité et l'entretien, une convention devra être signée entre les SIAEP et les exploitants**

Maître d'ouvrage

SIAEP Plaine et Graon
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon
Le Président Jean Pierre JOLY

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Création/restauration de haies	0,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
Création de bosquets	0,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Création parcelles en agroforesterie	0,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
TOTAL	0,00 €	34 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	68 000,00 €

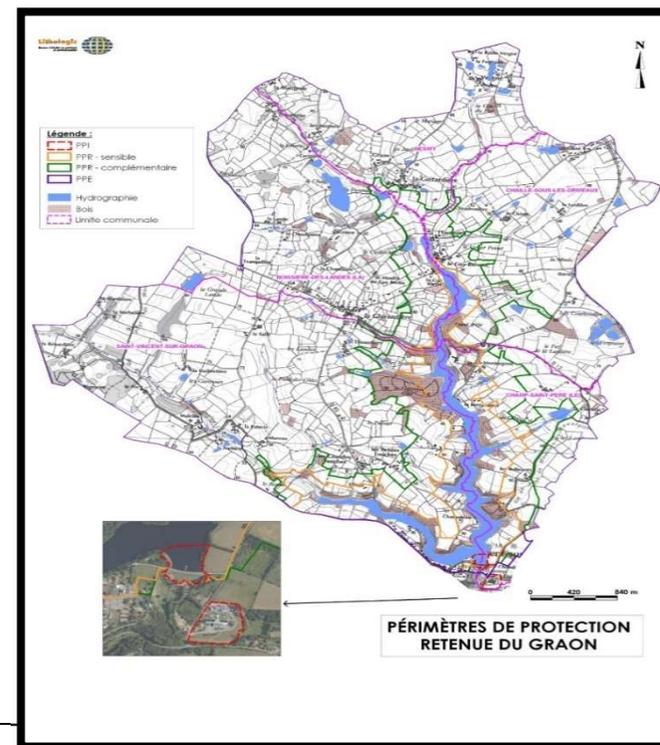
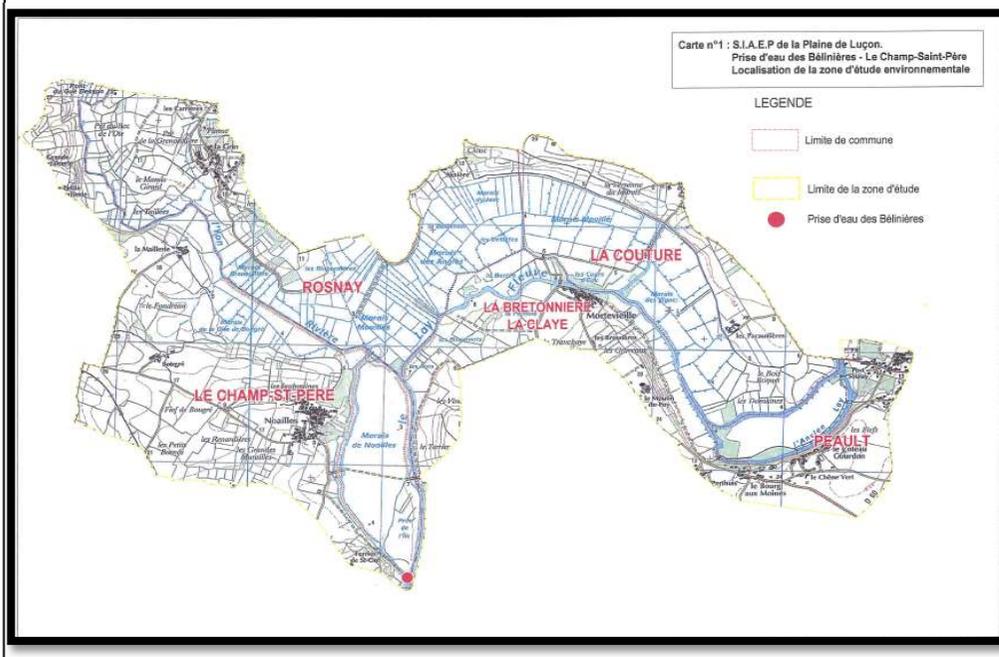
Un devis ou un avant projet détaillé sera nécessaire lors de la demande d'engagement

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	27 200,00 €	13 600,00 €	13 600,00 €	80%
Agence de l'eau Loire Bretagne					
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	6 800,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	34 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	

Carte de localisation de l'action

Communes des Périmètres de Protection du Graon et des Bélinières :

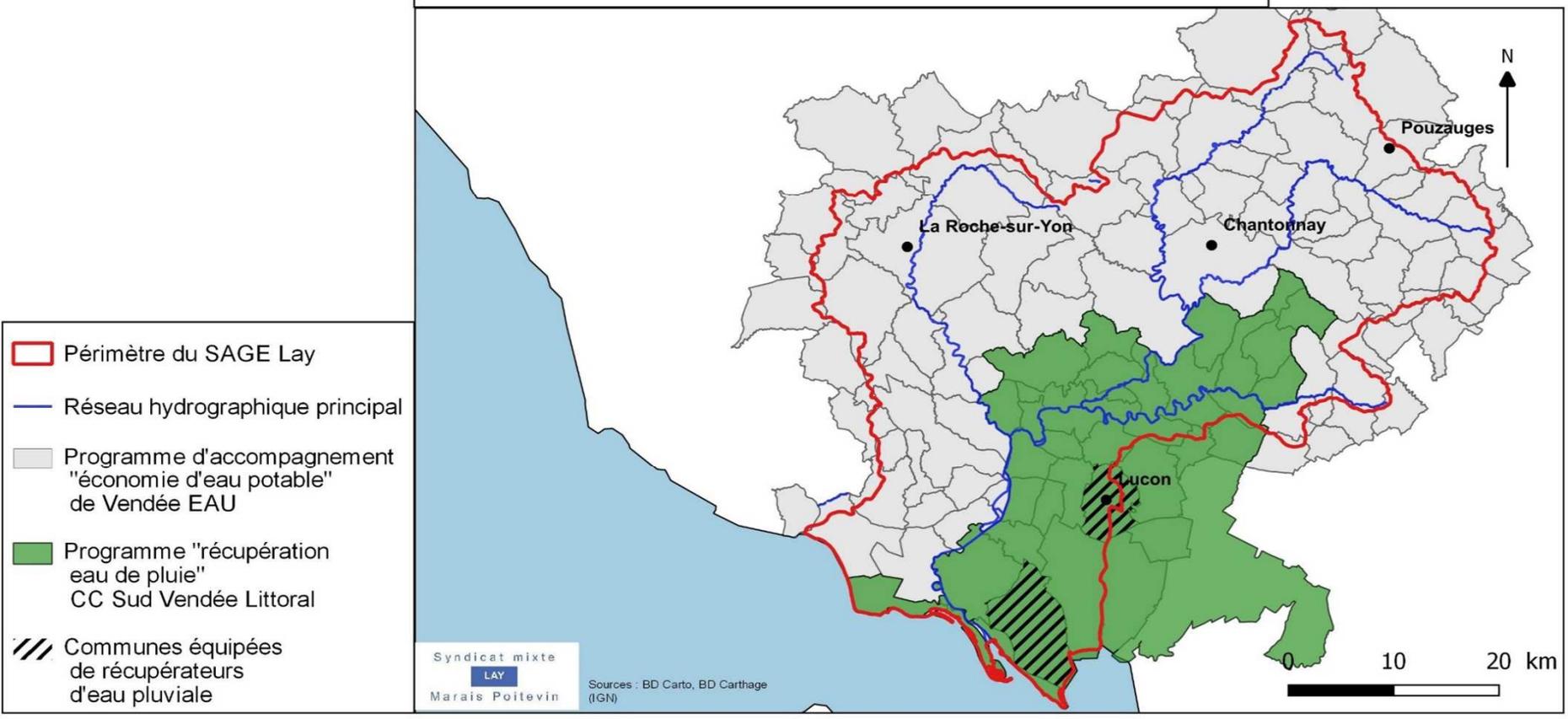


Axe 1 : Améliorer la qualité de l'eau

numéro action	nom de l'action	maître d'ouvrage	€ HT	Région PDL		AELB	AELB	SIAEP	SIAEP	Autofi MOA	Autofi MOA	DEROGATION 2016 OU 2017
				%	€	%	€	%	€	%	€	
1,1	Zéro pesticide dans nos villes et villages du Sud Vendée Littoral	CC Sud Vendée Littoral	387 584,80 €	46%	177 177,92 €	13%	51 162,62 €	0%	0,00 €	41%	159 244,26 €	55 360,00 €
1,2	Changer les pratiques pour le Zéro pesticides sur la commune d'Essarts en Bocage	Les Essarts en Bocage	17 500,00 €	70%	12 250,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	5 250,00 €	0,00 €
1,3	Accompagner la transition Zéro pesticides sur la commune d'Essarts en Bocage	Les Essarts en Bocage	15 668,00 €	70%	10 967,60 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	4 700,40 €	0,00 €
1,4	Acquisition d'un matériel de désherbage thermique pour entretien des cimetières	La Roche sur Yon ville	24 514,00 €	37%	9 160,88 €	33%	7 998,92 €	0%	0,00 €	30%	7 354,20 €	24 514,00 €
1,5	Acquisition de matériel de désherbage alternatif à La Réorthe	La Réorthe	21 820,00 €	21%	4 582,00 €	40%	8 728,00 €	5%	1 164,00 €	34%	7 346,00 €	16 000,00 €
1,6	Achat de matériel de désherbage alternatif à NESMY	Nesmy	18 908,00 €	70%	13 235,60 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	5 672,40 €	0,00 €
1,7	Acquisition de matériel de désherbage alternatif à Saint Jean de Beugné	St Jean de Beugné	14 000,00 €	70%	9 800,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	4 200,00 €	14 000,00 €
1,8	EXPERIMENTATION : Réfection des revêtements des liaisons douces dans les lotissements la Moratière et Moulin Moizeau	St Vincent sur Graon	31 920,00 €	60%	19 152,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	40%	12 768,00 €	0,00 €
1,9	Lutte contre les pollutions phytosanitaires sur le bassin versant de Rochereau	SIAEP Rochereau	32 000,00 €	20%	6 400,00 €	60%	19 200,00 €	0%	0,00 €	20%	6 400,00 €	0,00 €
1,10	Lutte contre les pollutions phytosanitaires sur le bassin versant de l'Angle Guignard	SIAEP Angle Guignard	32 000,00 €	20%	6 400,00 €	60%	19 200,00 €	0%	0,00 €	20%	6 400,00 €	0,00 €
1,11	Lutte contre les pollutions phytosanitaires à l'échelle du bassin du LAY	Vendée Eau	16 000,00 €	43%	6 800,00 €	38%	6 000,00 €	0%	0,00 €	20%	3 200,00 €	0,00 €
1,12	Reboisement à enjeux eau sur le bassin versant de Rochereau	SIAEP Rochereau	106 000,00 €	40%	42 400,00 €	40%	42 400,00 €	0%	0,00 €	20%	21 200,00 €	0,00 €
1,13	Reboisement à enjeux eau - BV Angle Guignard	SIAEP Angle Guignard	106 000,00 €	40%	42 400,00 €	40%	42 400,00 €	0%	0,00 €	20%	21 200,00 €	0,00 €
1,14	Reboisement à enjeux eau - Périmètre de protection du Marillet sur 3 Communes	SIAEP Marillet	24 000,00 €	80%	19 200,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	4 800,00 €	0,00 €
1,15	Reboisement à enjeux eau - Périmètre de protection du Graon et des Bélinières (10 Communes)	SIAEP Graon	68 000,00 €	80%	54 400,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	13 600,00 €	0,00 €
sous total axe 1			915 914,80 €	51%	434 326,00 €		197 089,54 €		1 164,00 €		283 335,26 €	109 874,00 €
				moyenn	47%							

aides européennes à solliciter

Axe 2 : Economiser l'eau potable



Récupérateurs d'eau de pluie pour lavage des véhicules techniques

Objectif de l'action

- Diminution des prélèvements des eaux souterraines et de surfaces (maintien des nappes phréatiques et préservation des ressources naturelles);
- Réduction des rejets d'eau pluviale dans le réseau urbain limitant le risque d'inondation en cas de fortes précipitations, et donc, la lutte contre les effets induits par l'imperméabilisation des sols due au développement urbain;
- La baisse de l'utilisation de produits de lavage et d'entretien (l'eau de pluie étant douce et non calcaire) , engendrant une économie sur les frais de détartage et d'entretien des canalisations;
- Une autonomie en cas de restriction ou de sécheresse;
- Diminution de la facture du service d'eau;

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : disposition 7,5,1, du SAGE

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

o Calcul de la quantité d'eau du service d'eau économisée chaque année, puis chiffrage financier en tenant compte de l'augmentation du prix de l'eau.

Description de l'action :

Il s'agit de mettre en place deux récupérateurs d'eau de pluie aux emplacements des locaux techniques basés à Luçon (60 m3) et à saint-Michel-en-l'Herm (30 m3). Cette eau ainsi récupérée servira ensuite au nettoyage des véhicules techniques (notamment les camions de collecte d'ordures ménagères), ainsi qu'au remplissage des désherbeurs à eau chaude. **L'engagement ne pourra se faire que sur la présentation d'une étude d'opportunité.**

Maître d'ouvrage :

Nom : Communauté de communes Sud Vendée Littoral
Adresse : 107, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
contact : Etienne SOULARD

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

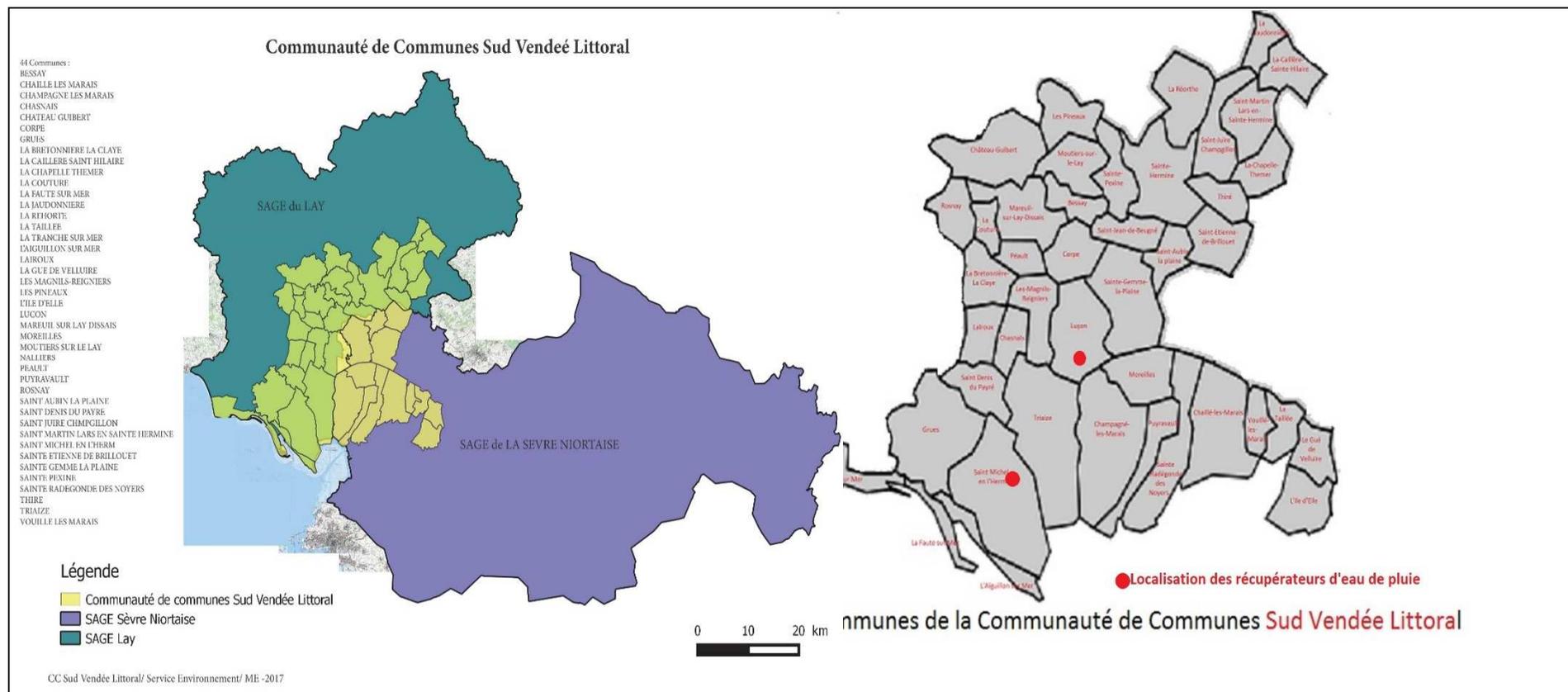
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2017	2018	2019	TOTAL
Etude de faisabilité	8 000,00 €			8 000,00 €
Terrassement		12 800,00 €	6 400,00 €	19 200,00 €
Gros œuvre		12 000,00 €	5 600,00 €	17 600,00 €
Electricité		8 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €
Plomberie		24 000,00 €	12 000,00 €	36 000,00 €
Finition diverses		6 400,00 €	2 800,00 €	9 200,00 €
Communication		800,00 €	800,00 €	1 600,00 €
TOTAL	8 000,00 €	64 000,00 €	31 600,00 €	103 600,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	4 000,00 €	32 000,00 €	15 800,00 €	50,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne	1 200,00 €	9 600,00 €	4 740,00 €	15,00%
Maître d'ouvrage	2 800,00 €	22 400,00 €	11 060,00 €	35,00%
TOTAL	8 000,00 €	64 000,00 €	31 600,00 €	100,00%

Carte de localisation de l'action



Accompagner les collectivités et les particuliers à la réduction de leur consommation d'eau potable sur le bassin du LAY

Objectif de l'action

Le plan départemental de sécurisation de la ressource prévoit la mise en place d'actions en faveur de l'optimisation des usages de l'eau.
Depuis 2006, Vendée Eau mène des actions auprès des différents usagers pour lutter contre le gaspillage de l'eau. De nouvelles actions à mener auprès des collectivités et des particuliers ont été validées et sont déployées à l'échelle départementale. Elles peuvent donc être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire du SAGE.

Description de l'action

Pour les collectivités (communes et communautés de communes) : mise en place d'actions de formations au diagnostic des branchements en eau des bâtiments publics et de journées techniques à l'optimisation des usages (arrosages, récupération de l'eau de pluie...)
- Pour les usagers du service de l'eau : déploiement d'une campagne de communication aux bons gestes (affichage, flyers, ateliers)

Références au SAGE du LAY – compatibilité

- PAGD : disposition 7,5,1, du SAGE

Indicateurs de suivi et d'évaluation

o Nombre de communes accompagnées dans la démarche

Maître d'ouvrage

VENDEE EAU
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor
85 000 La Roche/Yon
Le Président Eric RAMBAUD

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

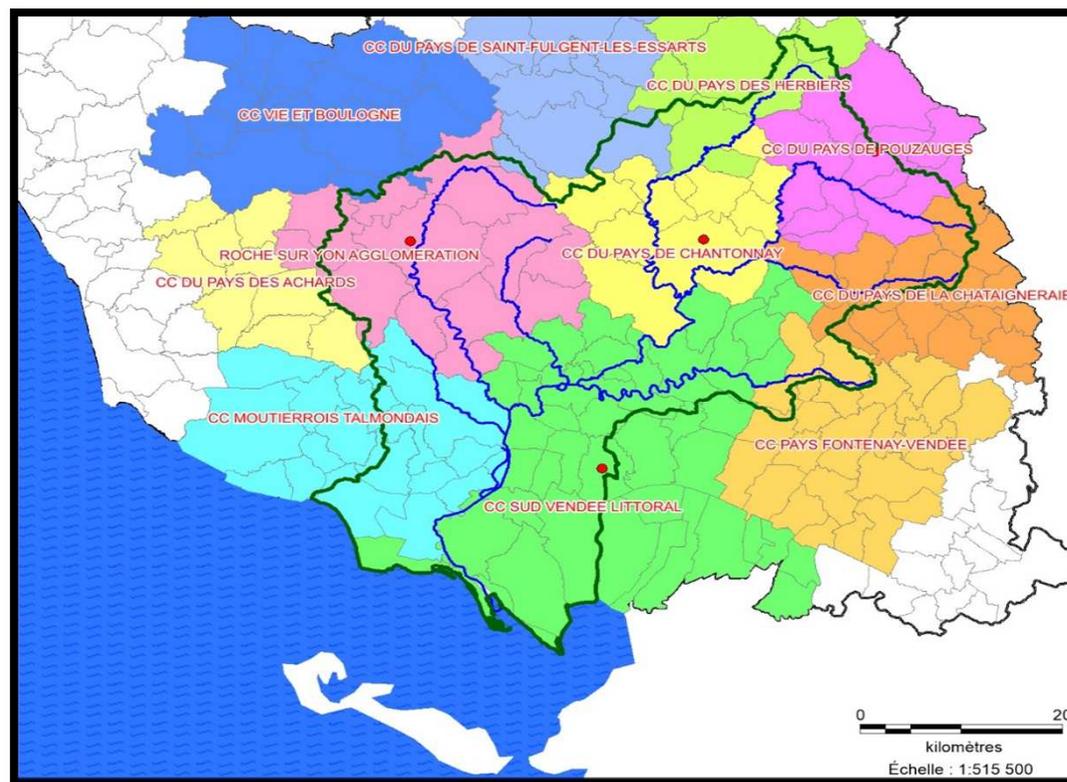
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Formation au diagnostic et journées techniques	0,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	10 800,00 €
Affiches / flyers	0,00 €	1 800,00 €	2 400,00 €	1 800,00€	6 000,00 €
Animation d'ateliers	0,00 €	800,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	3 200,00 €
TOTAL	0,00 €	6 200,00 €	7 200,00 €	6 600,00 €	20 000,00€

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	1 240,00 €	1 440,00 €	1 320,00 €	20%
Agence de l'eau Loire Bretagne	0,00 €	3 720,00 €	4 320,00 €	3 960,00 €	60%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	1 000,00 €	1 440,00 €	1 320,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	6 200,00 €	7 200,00 €	6 600,00 €	

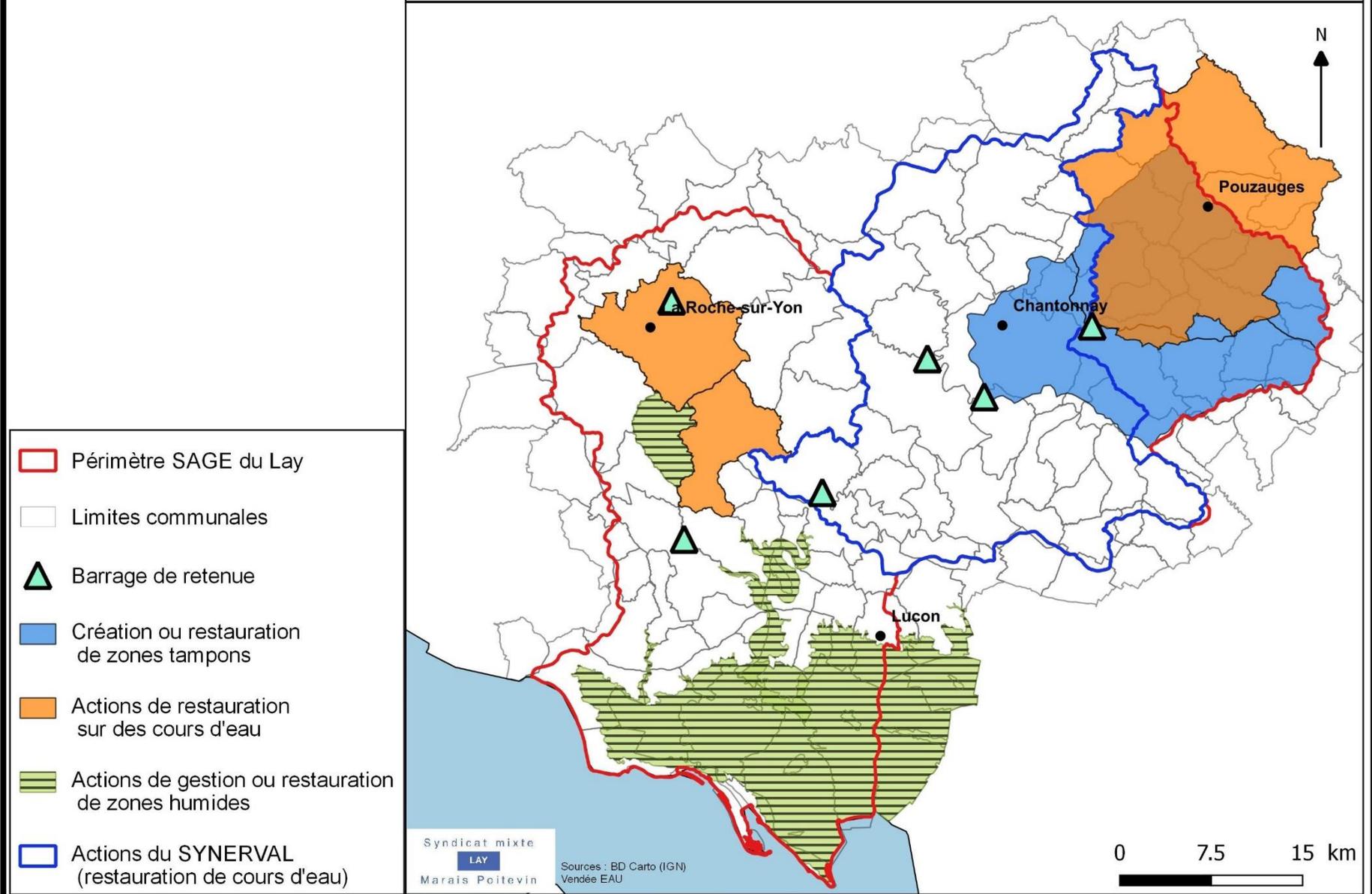
Carte de localisation de l'action



Axe 2 : Economiser l'eau

numéro action	nom de l'action	maître d'ouvrage	€ TTC	€ HT	Région PDL		AELB	AELB	CD 85	CD 85	Autofi MOA	Autofi MOA	DEROGATION 2016 OU 2017
					%	€	%	€	%	€	%	€	
2,1	Récupérateurs d'eau de pluie pour lavage des véhicules techniques	CC Sud Vendée Littoral		103 600,00 €	50%	51 800,00 €	15%	15 540,00 €	0%	0,00 €	35%	36 260,00 €	8 000,00 €
2,2	Accompagner les collectivités et les particuliers à la réduction de leur consommation d'eau potable sur le bassin du LAY	Vendée Eau		20 000,00 €	20%	4 000,00 €	60%	12 000,00 €	0%	0,00 €	20%	4 000,00 €	0,00 €
sous total axe 2				123 600,00 €	35%	55 800,00 €		27 540,00 €		0,00 €		40 260,00 €	8 000,00 €
					moyen	45%							

Axe 3 : Restaurer les milieux aquatiques



Restoration des cours d'eau à potentiel salmonicole en tête de bassin versant sur le SAGE du Lay

Objectif de l'action

Restauration des cours d'eau (qualité eau et milieu aquatique) en tête de bassin versant du LAY pour préserver la biodiversité notamment les populations d'Ecrevisses à pieds blancs

Les têtes de bassins versants et affluents du Grand et du Petit Lay constituent des ruisseaux à enjeux biologiques importants. Ces secteurs hébergent les seules populations d'Ecrevisses à pieds blancs présentes sur le SAGE du Lay. L'action proposée vise en la mise en oeuvre d'aménagement agropastoraux permettant de favoriser l'activité d'élevage en zone humide en compatibilité avec les exigences des espèces patrimoniales dépendantes d'un bon état écologique du cours d'eau (oxygénation de l'eau, ombrage, substrat). Il s'agira d'opérations visant la réduction du colmatage des cours d'eau : mise en défend des berges (clôtures et abreuvoirs), réduction d'impact ou suppression de passages à gué, restauration des continuités écologiques sur les petits ouvrages de franchissement. Ces actions seront accompagnées d'opérations de sensibilisation des acteurs locaux à l'intérêt de la préservation de ces milieux remarquables, en particulier les exploitants riverains des cours d'eau. Des indicateurs de suivi seront mis en place : pêches électriques et IBGN, suivi de l'état des populations d'écrevisses à pied blanc, en partenariat avec l'ONEMA et la Fédération de pêche de la Vendée...

L'action du CPIE Sèvre et Bocage bénéficiera de l'appui technique de la fédération de pêche de la Vendée, de l'ONEMA et du SAGE du Lay.

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : disposition 12,3,2,

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre et typologie des aménagements réalisés,
- suivi des populations d'Ecrevisses à pieds blancs et impact des aménagements,
- suivi qualitatif du cours d'eau

Maître d'ouvrage :

Laurent DESNOUHES
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Sèvre et Bocage
Maison de la Vie Rurale
La Flocellière
85700 SEVREMONT
Tél. : 02 51 57 77 14

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2013-2015 : NON

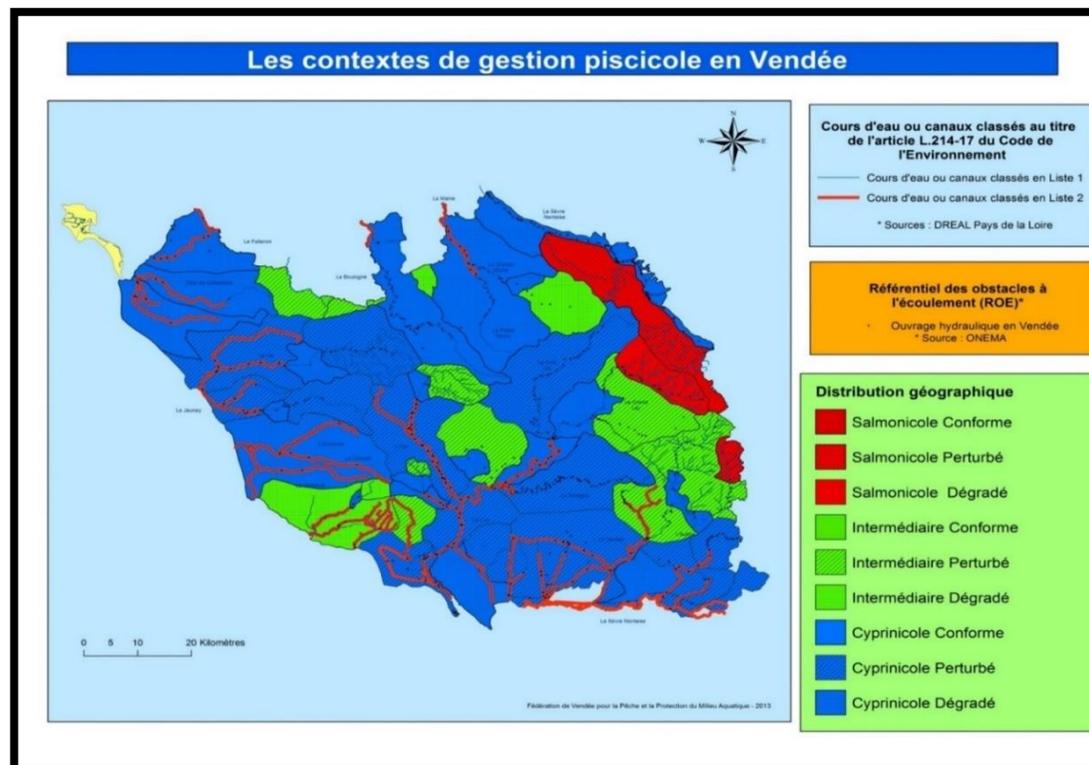
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Mise en défend des berges		3 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	10 000,00 €
Gestion des abreuvements (descentes)		6 000,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	19 000,00 €
Ouvrages de franchissement		8 000,00 €	8 500,00 €	8 000,00 €	
Suivi des aménagements (indicateurs)		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Communication auprès des exploitants		1 500,00 €		500,00 €	2 000,00 €
TOTAL	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire		16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	80,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne					
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage (via CPO avec CC de		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	20,00%
TOTAL	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	100,00%

Carte de localisation de l'action



Effacement du plan d'eau de la Vigne du Moulin à Chaillé sous les Ormeaux

Objectif de l'action

Travaux d'effacement du plan d'eau de la Vigne du Moulin à CHAILLE SOUS LES ORMEAUX

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : *disposition 11.4.1.*

Description de l'action

Le plan d'eau de la Vigne au Moulin, propriété de la Fédération de Pêche de la Vendée et de l'AAPPMA "Le Gardon Chaillezais", Commune de Chaillé sous les Ormeaux, est un barrage de catégorie C selon l'article R. 214-112 du Code de l'Environnement. Ce plan d'eau créé en 1995, de 4,7 hectares est situé sur un cours d'eau (le ruisseau de la Bretaudière) affluent rive droite de l'Yon. Suite à des échanges avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer concernant les prescriptions à respecter vis à vis du classement de ce plan d'eau, il s'avère que ce dernier ne dispose pas d'évacuateur de crue (plan d'eau non conforme). Les travaux à entreprendre pour sa mise en conformité présentent un cout extrêmement élevé pour la Collectivité Piscicole (200 000 €HT pour un bras de décharge). Devant ce constat et l'impossibilité de laisser ce plan d'eau en état, la Fédération de Pêche souhaite procéder à l'effacement du plan d'eau (action en lien avec la continuité écologique) et la restauration du cours d'eau.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

o Effacement d'ouvrage
 o Linéaire de cours d'eau restauré

Maître d'ouvrage

Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 2, le Plessis Bergeret
 85280 LA FERRIERE
 Contact : Mr Le Président - contact@federation-peche-vendee.fr
 02 51 37 19 05

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2017-2019 : NON

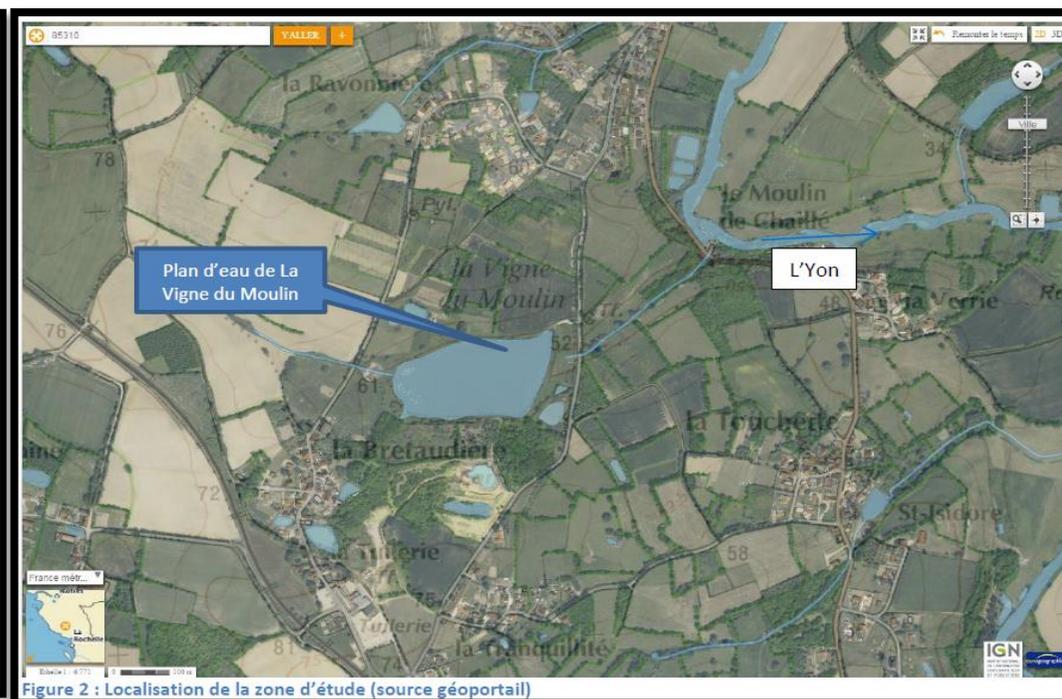
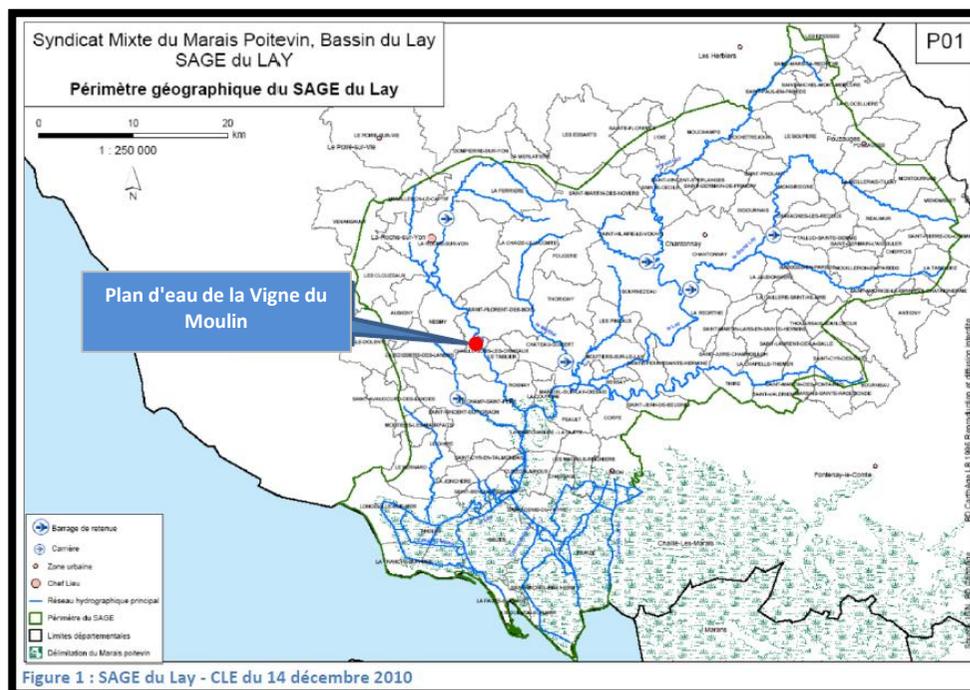
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Effacement du plan d'eau			40 000,00 €		
TOTAL	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire			8 000,00 €		20,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne			24 000,00 €		60,00%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage			8 000,00 €		20,00%
TOTAL	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €		

Carte de localisation de l'action



Mener un programme de plantation et de densification du maillage bocager yonnais

Objectif de l'action

Planter des haies bocagères où la densité de haies est plus faible

Description de l'action

Les haies dans le bocage ont un rôle épurateur important qui permet de limiter l'arrivée de pollution dans le réseau hydrographique. Elles participent également à réduire l'érosion des sols. Cette action fait suite à l'identification de zones bocagères où une intervention est nécessaire (plantation, abattage,...) afin de conforter le rôle du bocage en milieu rural, d'améliorer la qualité des haies et permettre une meilleure pénétration de la nature en ville. Les interventions de réhabilitation devront se faire selon les contextes paysagers locaux (urbain, périurbain, rural) avec des essences locales et adaptées au climat, définis dans les plans de gestion précédemment réalisés. Dans le but d'améliorer la qualité du réseau hydrographique, les sites où les pentes sont fortes et/ou avec des forts taux de ruissellement seront prioritaires. Les végétaux seront en partie fournis via un programme de la chambre d'agriculture. Pour un prix de 7€/mL de haie (comprenant la préparation du sol, la fourniture végétale et la main d'oeuvre), il est prévu de planter entre 1 et 1,5km de haie/an.

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : disposition 5,3,4,

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o Surface / mètres linéaires restaurés
- o Nombre d'essences locales plantées

Maître d'ouvrage

Marie-Pierre GROSSET
 Ville de La Roche-sur-Yon
 Tel : 02 51 31 08 90 - 07 86 00 45 70
 Adresse : 54 rue René Goscinny - 85 000 La Roche-sur-Yon

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

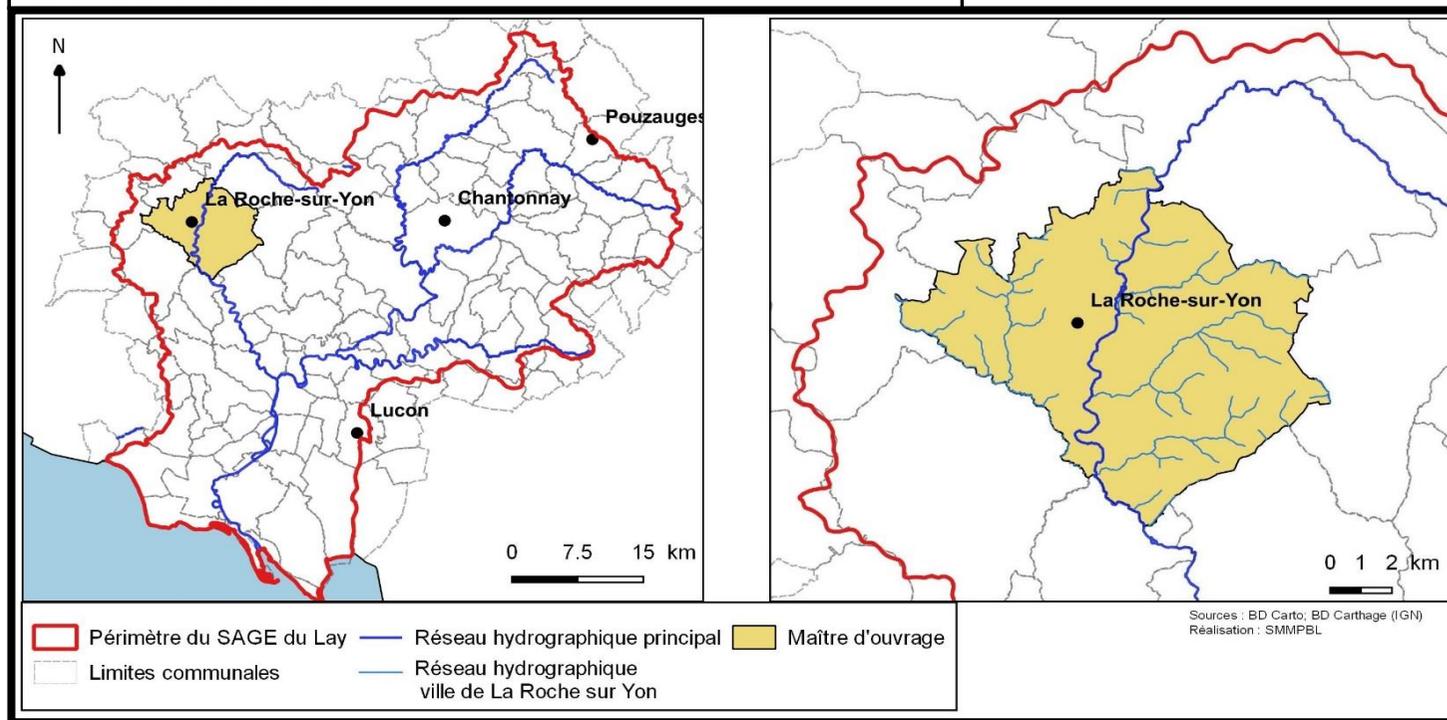
Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
plantation de haies		8 333,00 €	8 333,00 €	8 334,00 €	
Abattage de peupliers sur l'Ornay ME		10 000,00 €			
TOTAL	0,00 €	18 333,00 €	8 333,00 €	8 334,00 €	35 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire		14 666,40 €	6 666,40 €	6 667,20 €	80,00%
Chambre d'agriculture					
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage		3 666,60 €	1 666,60 €	1 666,80 €	20,00%
TOTAL	0,00 €	18 333,00 €	8 333,00 €	8 334,00 €	

Carte de localisation de l'action

Les zones d'intervention ne sont pas encore définies mais elles auront lieu sur le territoire rural de la ville de La Roche-sur-Yon.



Mener des opérations de restauration et d'entretien de mares sur le foncier communal

Objectif de l'action

Identifier des mares menacées sur le domaine public
 Réaliser les interventions adéquats (création/restauration de mares)

Description de l'action

Les mares constituent de réelles zones d'épuration dans le bocage comme en zone urbaine ou péri-urbaine. Leurs caractéristiques permettent de tamponner l'arrivée d'intrants dans le réseau hydrographique mais elles sont également un lieu de vie pour de nombreuses espèces (faune/flore) aquatiques. Intégrées à la Trame Verte et Bleue du territoire, elles ont un rôle majeur dans la qualité des continuités écologiques du territoire.
 Suite à l'étude sur la Trame Verte et Bleue de La Roche-sur-Yon, des mares sur du foncier ville ont été identifiées et caractérisées. Afin de diversifier les stades d'évolution des mares sur le territoire, mais également de pérenniser la place des mares et leur rôle au sein des corridors écologiques, une intervention sur 2 à 3 mares/an sera réalisée (curage, nettoyage des berges, ouverture du milieu,...). Ces interventions auront lieu en période sèche (fin de l'été/début de l'automne) quand les périodes de reproduction et nidification sont terminées et pour faciliter le travail des agents.

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : disposition 12.4.2

Indicateurs de suivi et d'évaluation

o Nombre de mares ayant fait l'objet d'intervention

Maître d'ouvrage

Ville de La Roche-sur-Yon
 Tel : 02 51 31 08 90 - 07 86 00 45 70
 54 rue René Goscinny - 85 000 La Roche-sur-Yon

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

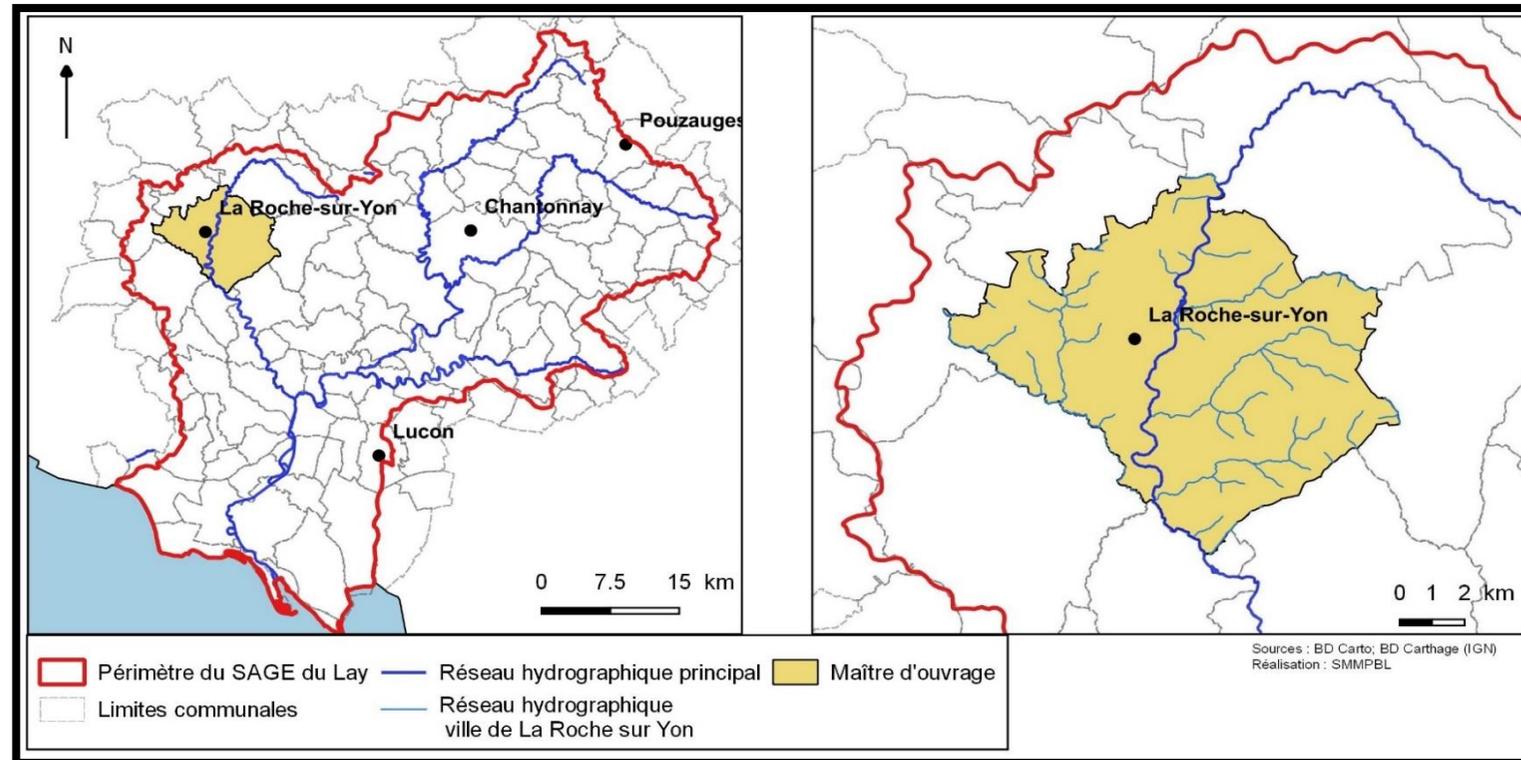
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
frais de terrassement (entreprise externe)		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
TOTAL	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	80,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne					
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	20,00%
TOTAL	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	

Carte de localisation de l'action



Renaturation d'une zone humide fermée en coulée verte dans le centre bourg de NESMY

Objectif de l'action :

La commune de Nesmy souhaite aménager une coulée verte pour l'accessibilité du public dans le cadre de la remise en valeur écologique du ruisseau et sa zone humide traversant le centre-bourg. Le présent projet a pour objectif de compléter et d'améliorer le circuit doux existant de la commune via la remise en valeur écologique du site : Renaturation de la berge droite du cours d'eau par le défrichement sélectif en bas de berge, par une coupe sélective des arbres afin d'anticiper leur chute et l'élagage des branches et branchages afin d'alléger le houppier des arbres, mise en valeur de la prairie par une gestion écologique différenciée, maintien des fossés existants et la mise en valeur des points d'eau par la plantation d'arbres en cépée (Saule, Aulne, Frêne).

Description de l'action:

Renaturer la berge droite du cours d'eau, consolider la berge rive gauche du ruisseau, restaurer la prairie par une gestion écologique différenciée, conserver le réseau de fossés existants, valoriser des points d'eau, et créer un cheminement doux permettant la découverte de cette vallée verte dans le bourg de Nesmy.
 Cette liaison douce sur 4 500 m², spéciale piétons, aux normes accessibilité, va favoriser les déplacements des habitants du Sud de Nesmy vers le Centre bourg, avec un caractère pédagogique de découverte des différents habitats écologiques liés au cours d'eau.

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : objectifs 12,1 et 12,2 du PAGD

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Suivi des travaux de réhabilitation écologique par la Maîtrise d'œuvre, restauration de la coulée verte (date, surface...)

Maître d'ouvrage

M. Gérard RIVOISY
 Maire,
 Mairie de NESMY (85 310)

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

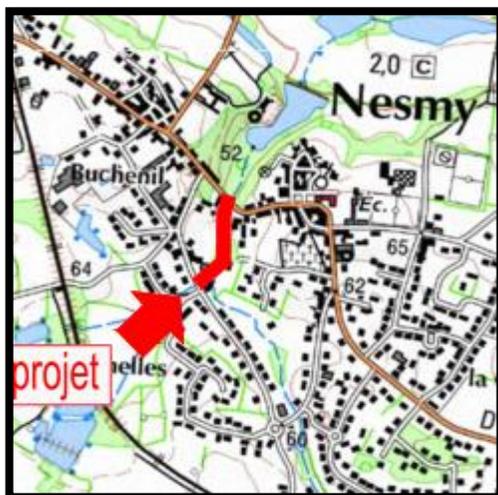
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
plan topo		1 800,00 €			
remise en valeur écologique		20 000,00 €			
honoraires Maîtrise d'œuvre		3 900,00 €			
travaux Loi sur l'eau - berges		2 500,00 €			
divers, imprévus		1 300,00 €			
TOTAL	0,00 €	29 500,00 €			29 500,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire		23 600,00 €			80,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne					
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage		5 900,00 €			20,00%
TOTAL	0,00 €	29 500,00 €			100,00%

Carte de localisation de l'action



Programme de Restauration Ecologique de la Zone Humide

Objectif de l'action

- ▣ Restauration paysagère et valorisation biologique de milieu humide
- ▣ Soutien à l'élevage extensif

Description de l'action

Réhabilitation de milieux : restauration de milieux humides (prairies naturelles, mares, baisses, roselière...), curage de fossés tertiaires, aménagement de ripisylve...

La nature et la localisation des travaux devront être précisées lors de l'engagement.

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : objectifs 13 du PAGD

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Surface de parcelles concernées par le programme
- Linéaire de ripisylve restaurée,
- Linéaire de fossés tertiaires curés, nombre d'aménagements pastoraux réalisés...

Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais poitevin
 COULON
 Régis PASQUIER ou Nicolas BEAUBEAU

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2013-2015 : OUI

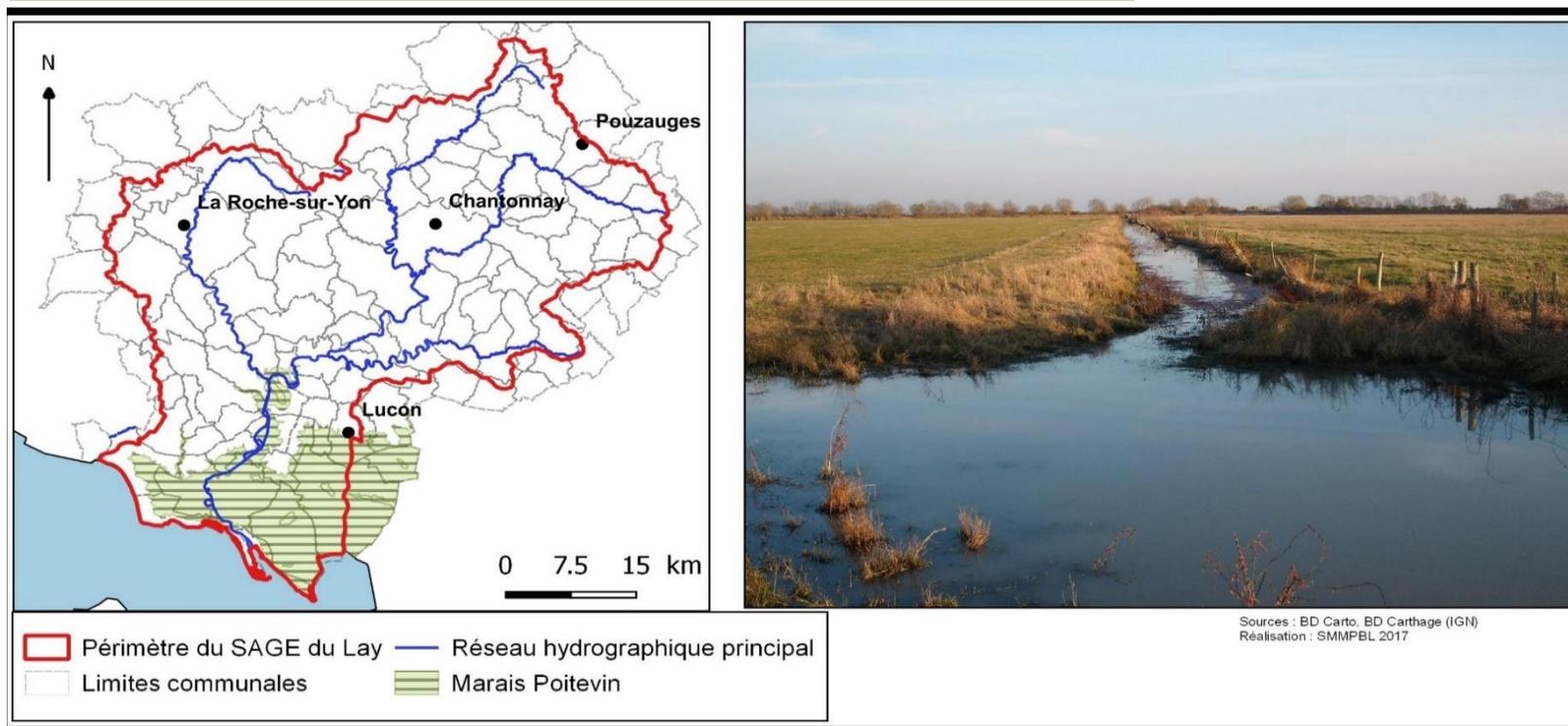
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
exemple 1					
exemple 2					
TOTAL	0,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	66 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire		8 800,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	40,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne		7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	35,00%
EPMP		5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	25,00%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage					
TOTAL	0,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	100,00%

Carte de localisation de l'action



Gestion éco-pastorale de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis-du-Payré

Objectif de l'action :

Conformément au plan de gestion 2015 - 2024 de la Réserve Naturelle de St Denis du Payré validé par AP du 5 février 2015, mettre en œuvre une série d'opérations en lien avec la gestion des prairies naturelles humides par pâturage extensif mixte bovin et équin, sur les terrains communaux.

Description de l'action:

Opérations :
 Intervention sur le patrimoine naturel IP n° 1: refaire le parc de contention du communal du millieu. IP n° 4: restaurer les batardeaux, micro-curages. Réseau tertiaire/abreuvoir IP 2:
 Contrôle mécanique des végétations adjacentes aux milieux prairiaux

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : dispositions 12.3.1 , 12.3.2 et 12.4.2.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

o Rapport d'activités annuel de la Réserve, avec évaluation quantitative et qualitative

Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Denis-du-Payré.
 Impasse Reverseau
 85 580 Saint-Denis-du-Payré

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2017-2019 : NON

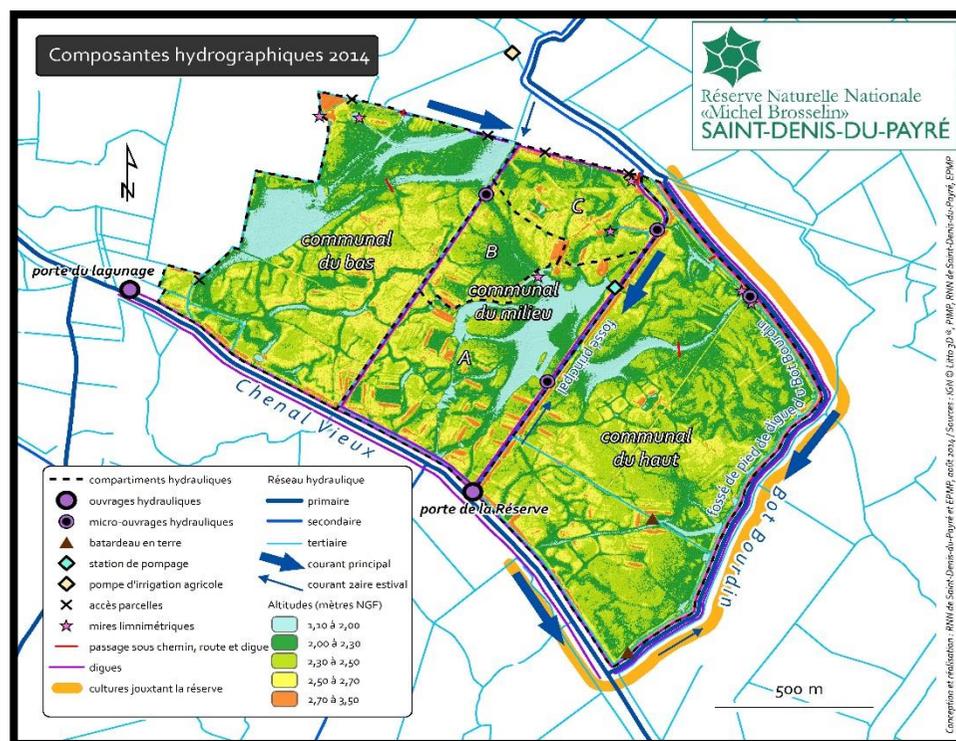
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Parc de contention "Communal du milieu"		8 690,00 €			
restaurartion des batardeaux			1 040,00 €	1 040,00 €	
Debrousailleur Tracteur			10 128,00 €		
TOTAL	0,00 €	8 690,00 €	11 168,00 €	1 040,00 €	20 898,00 €

Plan de financement prévisionnel (TTC) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région des Pays de Loire		6 952,00 €	8 934,40 €	832,00 €	80,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne					
Département de la Vendée					
Commune de Saint-Denis-du-Payré (Maitre d'ouvrage)		1 738,00 €	2 233,60 €	208,00 €	20,00%
TOTAL	0,00 €	8 690,00 €	11 168,00 €	1 040,00 €	100,00%

Carte de localisation de l'action



Travaux de restauration de cours d'eau sur le bassin médian du LAY et les affluents du Petit Lay

Objectif de l'action:

Améliorer l'état hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant amont du Lay afin de contribuer à l'objectif d'atteinte du bon état écologique.

Référence du SAGE du LAY - compatibilité

- PAGD: dispositions 11,2 - 11,3 et 11,4 du PAGD

Decription de l'action

Le programme de travaux mis en œuvre par le SYNERVAL vise à la restauration des principaux cours d'eau du bassin versant amont du Lay par le biais de différentes actions :

dans le cadre du CTMA Lay :

- des travaux et études de restauration de la continuité écologique au niveau d'ouvrages hydrauliques,
- des travaux et études de restauration du lit mineur (recharge en granulats, diversification des écoulements, gestion des embâcles),
- des travaux de traitement de la ripisylve, notamment sur la Smagne (5,5 km),
- des travaux de protection de berges, par la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs et l'aménagement de points de passages pour les animaux et/ou les engins (type hydrotube),
- des mesures correctives suite à l'aménagement de passes à anguilles.

en dehors du CTMA Lay médian : ruisseau du Parc et ses affluents, le Douet : 13,6 km :

- aménagements pour le franchissement piscicole sur différents ouvrages traversants (pont, buses),
- restauration de la ripisylve, abattage et retrait d'embâcles,
- mise en place de clôture, aménagement d'abreuvoirs et de points de passages pour animaux (avec

Maître d'ouvrage

SYNDICAT MIXTE SYNERVAL

22 route de Nantes - BP1

85210 SAINTE HERMINE

02 51 97 88 13 - synerval85@orange.fr

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Conformité technique et financière,
- Suivi photographique et visuel,
- Linéaires restaurés
- Réalisation d'IBG ou suivi piscicole (IPR, pêches électriques).

Dérogation (action réalisée en 2016 pour un CRBV 2017-2019) : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	Quantité totale	Dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Restauration de la ripisylve sur la	1 km	- €	- €	- €	7 000,00 €	7 000,00 €
Aménagement de passages (type	46 sites	- €	46 500,00 €	13 000,00 €	38 500,00 €	98 000,00 €
Restauration sur le ruisseau du Pa	20 km	- €	- €	10 500,00 €	10 500,00 €	21 000,00 €
TOTAL		- €	46 500,00 €	23 500,00 €	56 000,00 €	126 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	Dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL	TAUX sur CTMA	TAUX hors CTMA
Région de Pays de la Loire	- €	9 300,00 €	11 000,00 €	16 800,00 €	37 100,00 €	TAUX GLOBAL REGION: 19,33%	80% de la REGION sur travaux du ruisseau du Parc, du Douet et des affluents 20% par SYNERVAL
Agence de l'eau Loire-Bretagne	- €	27 900,00 €	7 800,00 €	25 900,00 €	61 600,00 €	* Restauration de la ripisylve: RPDL 10%, AELB 40 %, CD85 30%, SYNERVAL 20 %;	
Conseil Départemental de Vendée	- €	- €	- €	2 100,00 €	2 100,00 €	* Aménagement de point de passages: RPDL 20 %, AELB	
Maître d'ouvrage	- €	9 300,00 €	4 700,00 €	11 200,00 €	25 200,00 €		
TOTAL	- €	46 500,00 €	23 500,00 €	56 000,00 €	126 000,00 €		

Contrat Territorial de l'Agence de l'eau OUI sauf le ruisseau du Parc

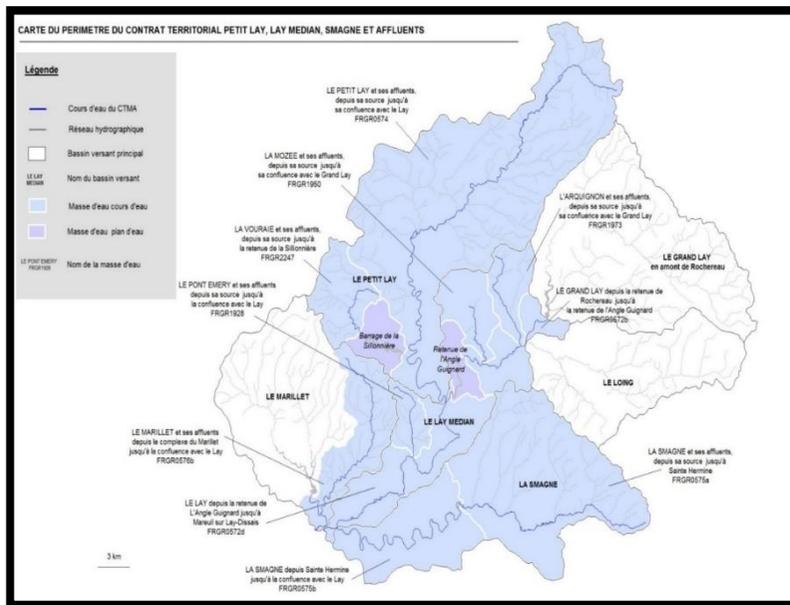
Carte de localisation des actions

Les cours d'eau concernés dans le CTMA sont les suivants :

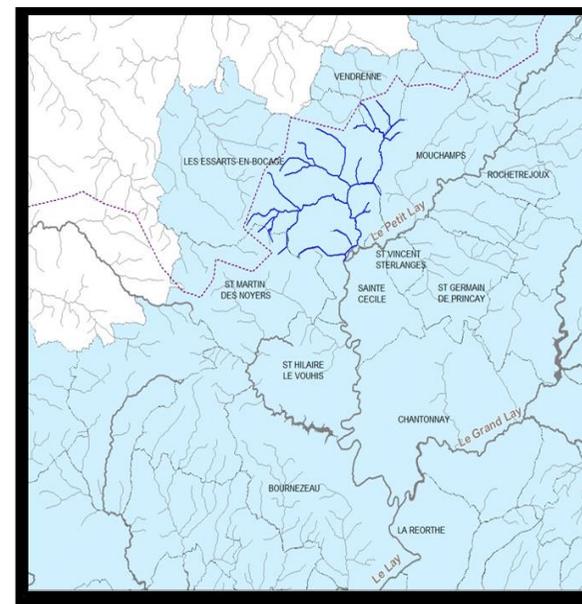
> pour les aménagements d'abreuvoirs, clôtures et point de passage agricole : tous les cours d'eau,

> pour le confortement de berge (passe à anguilles): le Petit Lay à Mouchamps,

> pour le traitement de la ripisylve (faisant l'objet d'une demande dans le cadre du CRBV) : tous les cours d'eau



Hors CTMA : ruisseau du Parc et ses affluents



Création ou restauration de zones tampons sur le bassin de Rochereau

Objectif de l'action

Création et restauration de mares

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : dispositions 6.5.1. et 6.6.1.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

o nombre de mares restaurées/crées
o nombre d'exploitants engagés

Description de l'action

Depuis mars 2016 et pendant une durée de 6 ans, un arrêté préfectoral déclare d'intérêt général les travaux de restauration et de création de zones tampons pour la protection de la ressource en eau potable.

Communication auprès des exploitations du bassin versant sur l'intérêt du boisement. Si accord de l'exploitant, réalisation d'un diagnostic projet, prise en charge des travaux de terrassement. A la charge de l'exploitant la fourniture des matériaux (clôture, empierrement, évacuation des matériaux)

Maître d'ouvrage

SIAEP de ROCHEREAU
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor
85 000 La Roche/Yon
Le Président Michel ROY

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

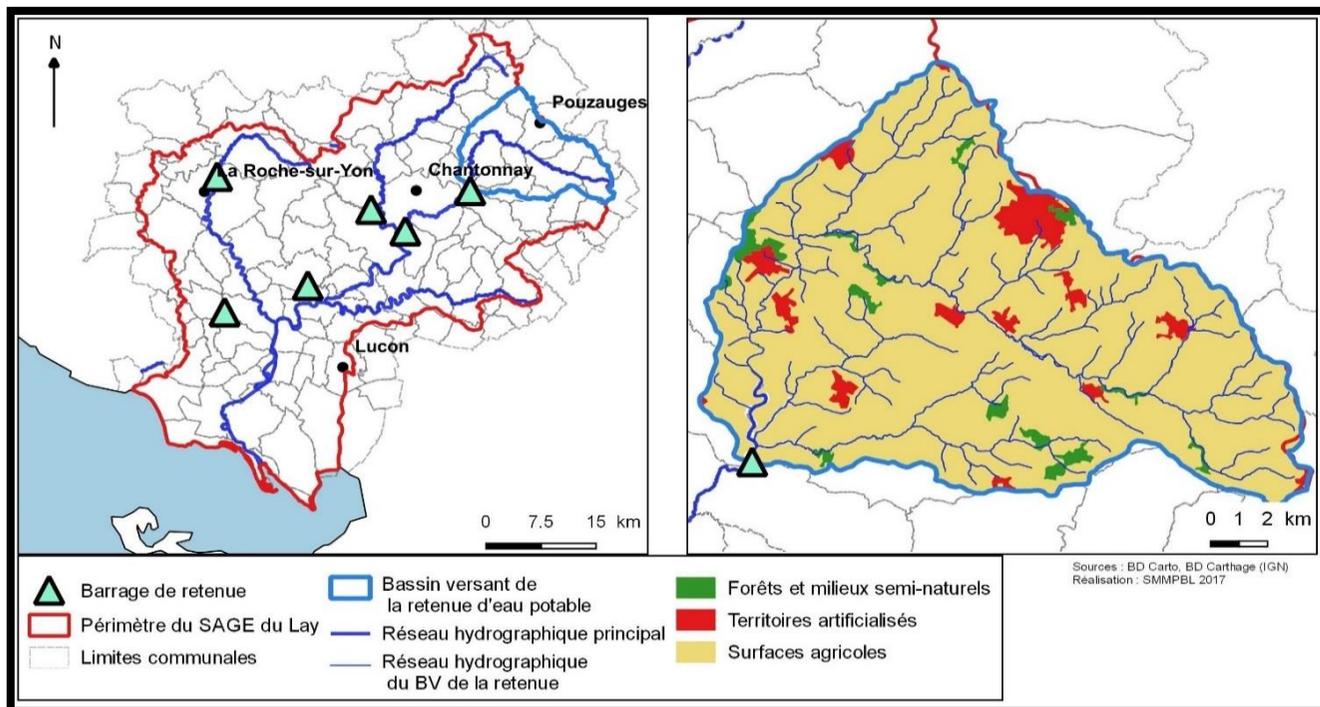
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Création / restauration de zones tampons	0,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL		60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	120 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	40%
Agence de l'eau Loire Bretagne	0,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	40%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	100%

Carte de localisation de l'action



Création ou restauration de zones tampons - Bassin de l'Angle Guignard

Objectif de l'action

Création et restauration de mares

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : dispositions 6.5.1. et 6.6.1.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o nombre de mares restaurées/crées
- o nombre d'exploitants engagés

Description de l'action

Depuis mars 2016 et pendant une durée de 6 ans, un arrêté préfectoral déclare d'intérêt général les travaux de restauration et de création de zones tampons pour la protection de la ressource en eau potable. Communication auprès des exploitations du bassin versant sur l'intérêt du boisement. Si accord de l'exploitant, réalisation d'un diagnostic projet, prise en charge des travaux de terrassement. A la charge de l'exploitant la fourniture des matériaux (clôture, empierrement, évacuation des matériaux)

Maître d'ouvrage

SIAEP de l'ANGLE GUIGNARD
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor
85 000 La Roche/Yon

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

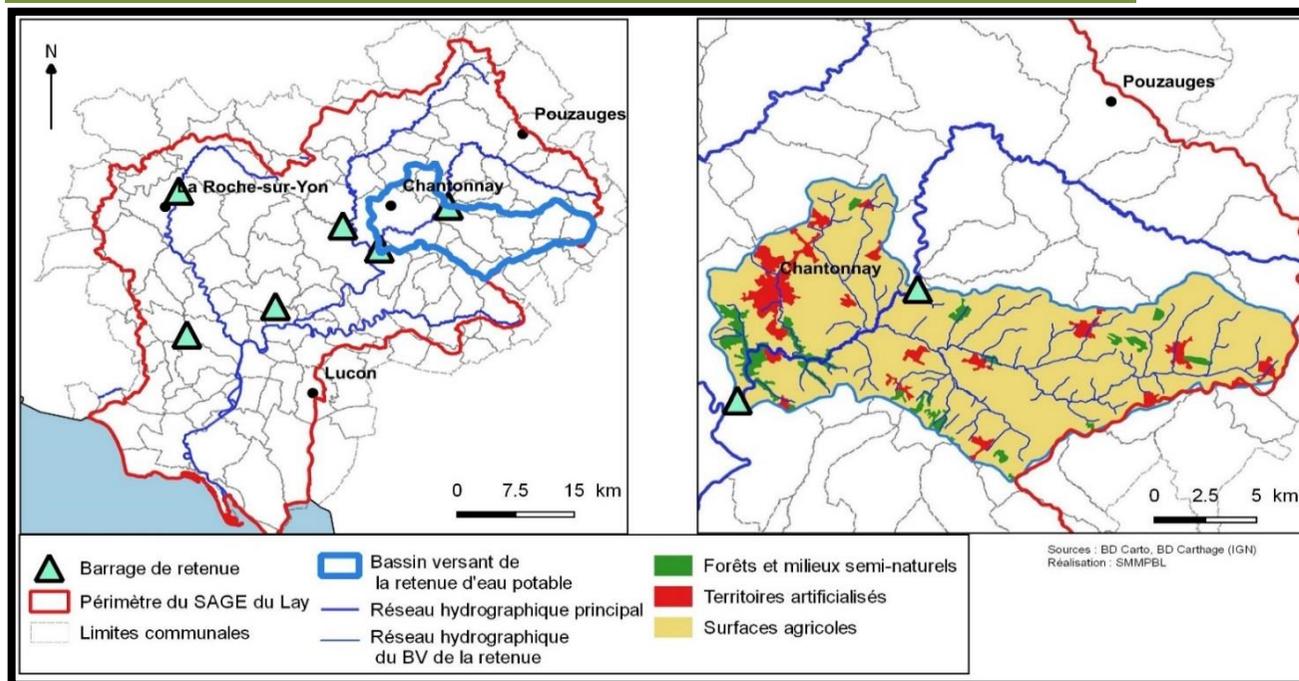
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Création / restauration de zones tampons	0,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL	0,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	120 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire		24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	40%
Agence de l'eau Loire Bretagne		24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	40%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage		12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	20%
TOTAL		60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	100%

Carte de localisation de l'action



Retenue de l'Angle Guignard.
 Photographie prise par le SMMFBL, juillet 2017

Création ou restauration de zones tampons - P.P. du Marillet (3 Communes)

Objectif de l'action

Création et restauration de mares

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : dispositions 6.5.1. et 6.6.1.

Description de l'action

Depuis mars 2016 et pendant une durée de 6 ans, un arrêté préfectoral déclare d'intérêt général les travaux de restauration et de création de zones tampons pour la protection de la ressource en eau potable. Communication auprès des exploitations du bassin versant sur l'intérêt du boisement. Si accord de l'exploitant, réalisation d'un diagnostic projet, prise en charge des travaux de terrassement. A la charge de l'exploitant la fourniture des matériaux (clôture, empierrement pour animaux, évacuation des matériaux)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

o nombre de mares restaurées/crées
o nombre d'exploitants engagés

Maître d'ouvrage

SIAEP du MARILLET
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor
85 000 La Roche/Yon

Dégrogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dégrogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Création / restauration de zones tampons	0,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €
TOTAL	0,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €

Création et restauration de zones tampons - P.P. du Graon et des Bélinières (10 Communes)

Objectif de l'action

Création et restauration de mares

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : dispositions 6.5.1. et 6.6.1.

Indicateurs de suivi et d'évaluationo nombre de mares restaurées/crées
o nombre d'exploitants engagés**Description de l'action**

Depuis mars 2016 et pendant une durée de 6 ans, un arrêté préfectoral déclare d'intérêt général les travaux de restauration et de création de zones tampons pour la protection de la ressource en eau potable. Communication auprès des exploitations du bassin versant sur l'intérêt du boisement. Si accord de l'exploitant, réalisation d'un diagnostic projet, prise en charge des travaux de terrassement. A la charge de l'exploitant la fourniture des matériaux (clôture, empierrement pour animaux, évacuation des matériaux)

Maître d'ouvrage

SIAEP Plaine et Graon
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon
Le Président Jean-Pierre JOLY

Dérégation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

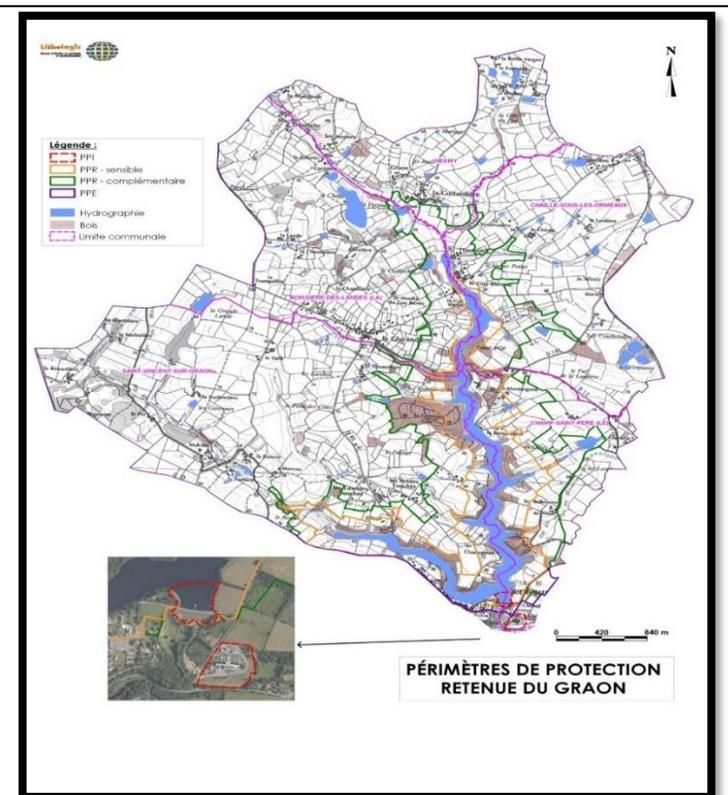
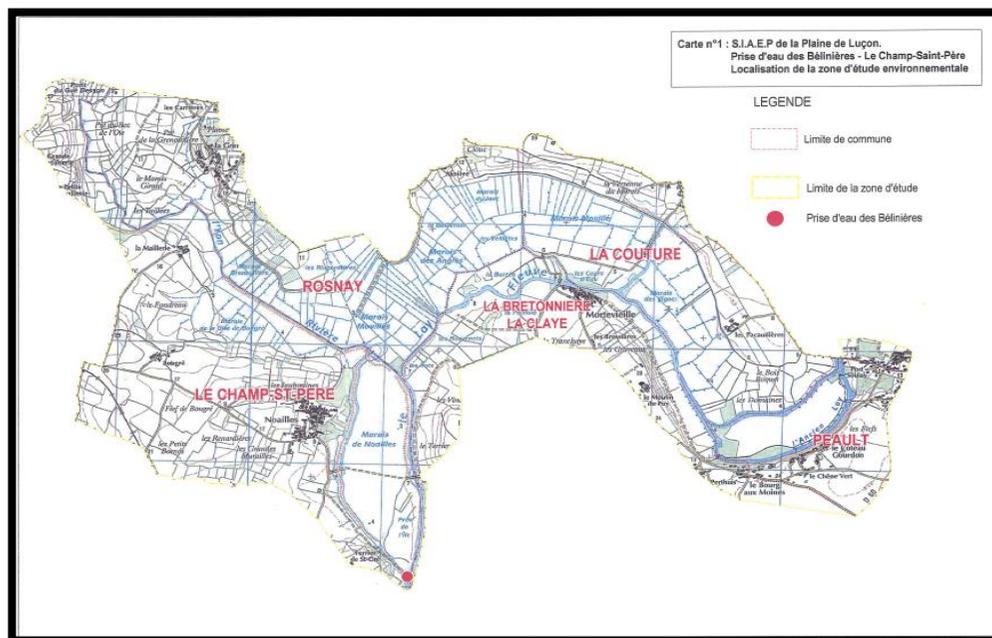
Opérations	dérégation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Création / restauration de zones tampons	0,00 €	54 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	90 000,00 €
TOTAL	0,00 €	54 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	90 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	43 200,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €	80%
Agence de l'eau Loire Bretagne					
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	10 800,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	54 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	

Carte de localisation de l'action

Communes des Périmètres de Protection du Graon et des Bélinières :



Axe 3 : Restaurer les milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides

numéro action	nom de l'action	maître d'ouvrage	€ TTC	€ HT	Région PDL		AELB	AELB	CD 85	CD 85	EPMP	EPMP	Autofi MOA	Autofi MOA	DEROGATION 2016 OU 2017
					%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	
3,1	Restauration des cours d'eau à potentiel salmonicole en tête de bassin versant sur le SAGE du Lay	CPIE Sèvre et Bocage		60 000,00 €	80%	48 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	12 000,00 €	20 000,00 €
3,2	Effacement du plan d'eau de la Vigne du Moulin à Chaillé sous les Ormeaux	FVAPPMA		40 000,00 €	20%	8 000,00 €	60%	24 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	8 000,00 €	0,00 €
3,3	Mener un programme de plantation et de densification du maillage bocager yonnais	La Roche sur Yon ville		35 000,00 €	80%	28 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	7 000,00 €	18 333,00 €
3,4	Mener des opérations de restauration et d'entretien de mares sur le foncier communal	La Roche sur Yon ville		15 000,00 €	80%	12 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	3 000,00 €	5 000,00 €
3,5	Renaturation d'une zone humide fermée en coulée verte dans le centre bourg de NESMY	Nesmy		29 500,00 €	80%	23 600,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	5 900,00 €	29 500,00 €
3,6	Programme de Restauration Ecologique de la Zone Humide	Parc Naturel Marais Poitevin		66 000,00 €	40%	26 400,00 €	35%	23 100,00 €	0%	0,00 €	25%	16 500,00 €	0%	0,00 €	0,00 €
3,7	Gestion éco-pastorale de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis-du-Payré	ST DENIS DU PAYRE		20 898,00 €	80%	16 718,40 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	4 179,60 €	0,00 €
3,8	Travaux de restauration de cours d'eau sur le bassin médian du LAY et les affluents du Petit Lay	SYNERVAL		126 000,00 €	29,4%	37 100,00 €	48,9%	61 600,00 €	1,7%	2 100,00 €	0%	0,00 €	20%	25 200,00 €	0,00 €
3,9	Création ou restauration de zones tampons sur le bassin de Rochereau	SIAEP Rochereau		120 000,00 €	40%	48 000,00 €	40%	48 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	24 000,00 €	0,00 €
3,10	Création ou restauration de zones tampons - Bassin de l'Angle Guignard	SIAEP Angle Guignard		120 000,00 €	40%	48 000,00 €	40%	48 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	24 000,00 €	0,00 €
3,11	Création ou restauration de zones tampons - P.P. du Marillet (3 Communes)	SIAEP Marillet		24 000,00 €	80%	19 200,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	4 800,00 €	0,00 €
3,12	Création et restauration de zones tampons - P.P. du Graon et des Bélinières (10 Communes)	SIAEP Graon		90 000,00 €	80%	72 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	18 000,00 €	0,00 €
sous total axe 3				746 398,00 €	61%	387 018,40 €		204 700,00 €		2 100,00 €		16 500,00 €		136 079,60 €	72 833,00 €
					moyen	52%									

aides européennes à solliciter

Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay

Maître d'ouvrage:

Nom: Syndicat mixte du marais poitevin bassin du Lay
 Adresse: 5, rue Hervé de Mareuil 85320 Mareuil sur Lay Dissais
 contact: M. le Président

Références au SAGE du LAY – compatibilité:

oPAGD : Dispositions 12,4,2 ; 12,4,3 - Objectif 13,2
 oRèglement : article 9

Objectif de l'action:

Le territoire concerné se situe dans la zone humide de la basse vallée du Lay.
 Au travers de cette action, le maître d'ouvrage tend à oeuvrer pour améliorer les capacités d'auto-épuration du milieu naturel. Cette action contribue à diversifier les habitats et ainsi accroître les conditions d'accueil au regard de la faune inféodée à ces milieux.
 L'action porte à la fois sur les marais et les cours d'eau. Afin d'atteindre cet objectif, il a été décidé de mener différentes sous-actions décrites ci-après.

Indicateurs de suivi et d'évaluation:

- ☐ conformité avec le planning et le budget prévus, le programme initial
- ☐ suivi photographique
- ☐ suivi de la colonisation des espèces animales et végétales envahissantes
- ☐ suivi IBGN; IPR et pêches électriques
- ☐ évolution de l'envasement en marais
- ☐ lien avec le CTMA cadre

Description de l'action

Différentes sous-actions la compose:

- ☐ Communication: diffusion de plaquettes sur des thématiques spécifiques (plantes envahissantes, prévention vis à vis des espèces...)
- ☐ Indicateurs de suivi: outils de suivi du CTMA (voir encadré indicateur ci-contre)
- ☐ La restauration de mares d'abreuvement: en parallèle ou en substitution aux travaux de curage. Opération complémentaire, car elle permet de mettre en valeur ces points d'eau douce principalement présents en zones de prairies et favorables au développement de la biodiversité, tout en proposant des points d'abreuvement pour le bétail.
- ☐ Restauration d'ouvrages hydrauliques en zone de marais, où la gestion de l'eau en est tributaire. Les ouvrages en état sont alors fonctionnels et manoeuvrants. Un règlement d'eau ou un protocole de gestion (contrat de marais) sera rédigé pour chaque ouvrage restauré.

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé:

Sous-actions	2017	2018	2019	TOTAL
Communication	0 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Indicateurs de suivi	0 €	25 200 €	18 600 €	43 800 €
Restauration de mares d'abreuvement	0 €	0 €	6 000 €	6 000 €
Restauration d'ouvrages hydrauliques	0 €	9 500 €	0 €	9 500 €
TOTAL	0 €	44 700 €	34 600 €	79 300 €

**Dérogation (action réalisée en 2016)
 pour un CRBV 2017-2019 : NON**

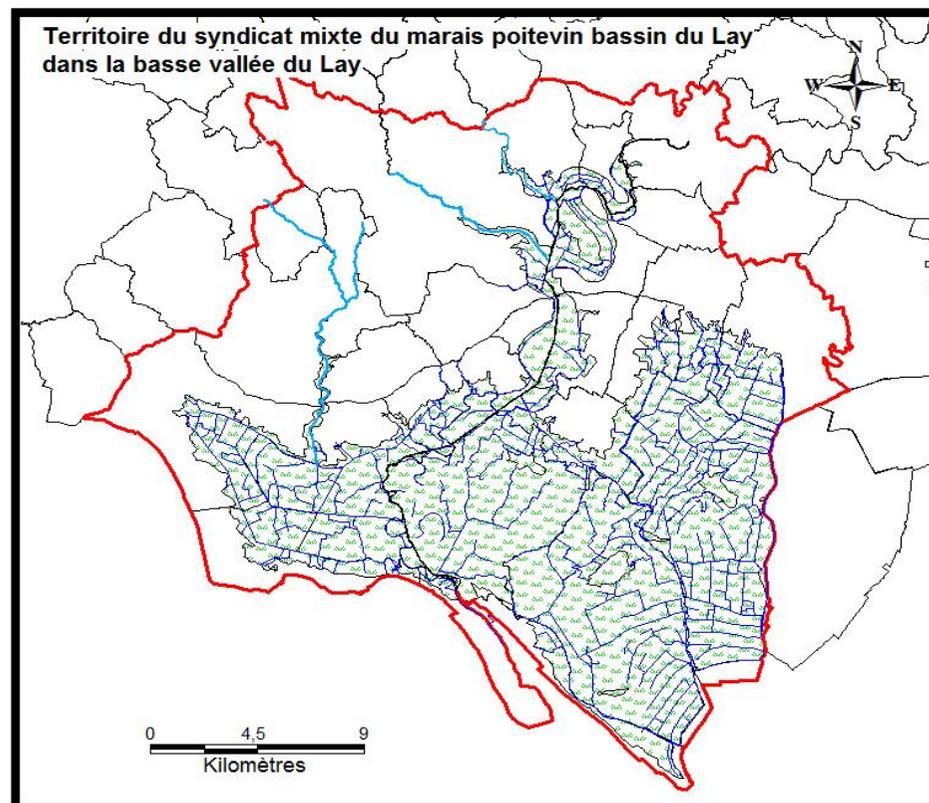
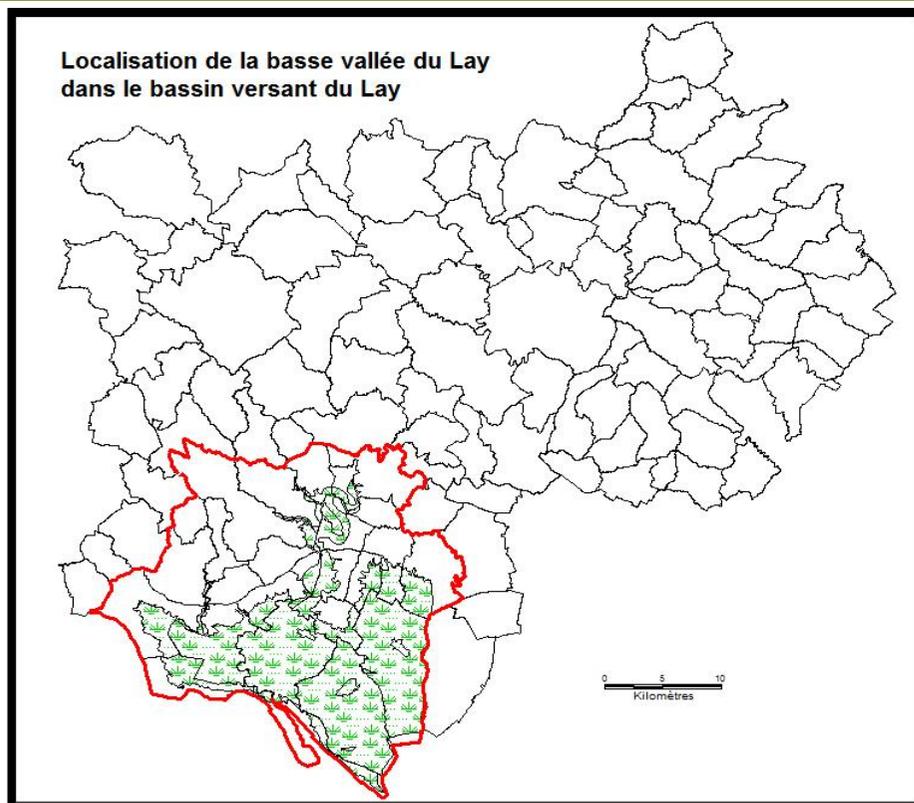
Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé:

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TAUX
Agence de l'eau Loire Bretagne	0 €	21 120 €	20 760 €	voir Fiche détaillée n°1 en Annexe
Département de la Vendée	0 €	4 750 €	0 €	
Région des Pays de la Loire	0 €	9 890 €	6 920 €	
Maître d'ouvrage	0 €	8 940 €	6 920 €	
TOTAL	0 €	44 700 €	34 600 €	

16 810,00 €

La Région étudiera au cas par cas les projets qui seront proposés et se réservera de les accepter ou non.

Carte de localisation de l'action:



Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay

Maître d'ouvrage:

Nom: ASA de la Vallée du Lay
 Adresse: 26, rue du gaz 85 400 Luçon
 contact: M. le Président

Références au SAGE du LAY – compatibilité:

oPAGD : Dispositions 12,4,2 ; 12,4,3 - Objectif 13,2
 oRèglement : article 9

Objectif de l'action:

Le territoire concerné se situe dans la zone humide de la basse vallée du Lay.
 Au travers de cette action, le maître d'ouvrage tend à oeuvrer pour améliorer les capacités d'auto-épuration du milieu naturel. Cette action contribue à diversifier les habitats et ainsi accroître les conditions d'accueil au regard de la faune inféodée à ces milieux.
 L'action porte à la fois sur les marais et les cours d'eau. Afin d'atteindre cet objectif, il a été décidé de mener différentes sous-actions décrites ci-après.

Description de l'action:

Différentes sous-actions la compose :
 □ Restauration d'ouvrages en zone de marais, où la gestion de l'eau en est tributaire. Les ouvrages en état sont alors fonctionnels et manoeuvrants. Un règlement d'eau sera rédigé pour chaque ouvrage restauré.

Indicateurs de suivi et d'évaluation:

- conformité avec le planning et le budget prévus, le programme initial
- suivi photographique
- suivi de la colonisation des espèces animales et végétales envahissantes
- suivi IBGN; IPR et pêches électriques
- évolution de l'envasement en marais
- lien avec le CTMA cadre

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé:

Sous-actions	2017	2018	2019	TOTAL
Restauration d'ouvrages hydrauliques	0 €	0 €	70 000 €	70 000 €
TOTAL	0 €	0 €	70 000 €	70 000 €

Dérogation (action réalisée en 2016)
 pour un CRBV 2017-2019 : NON

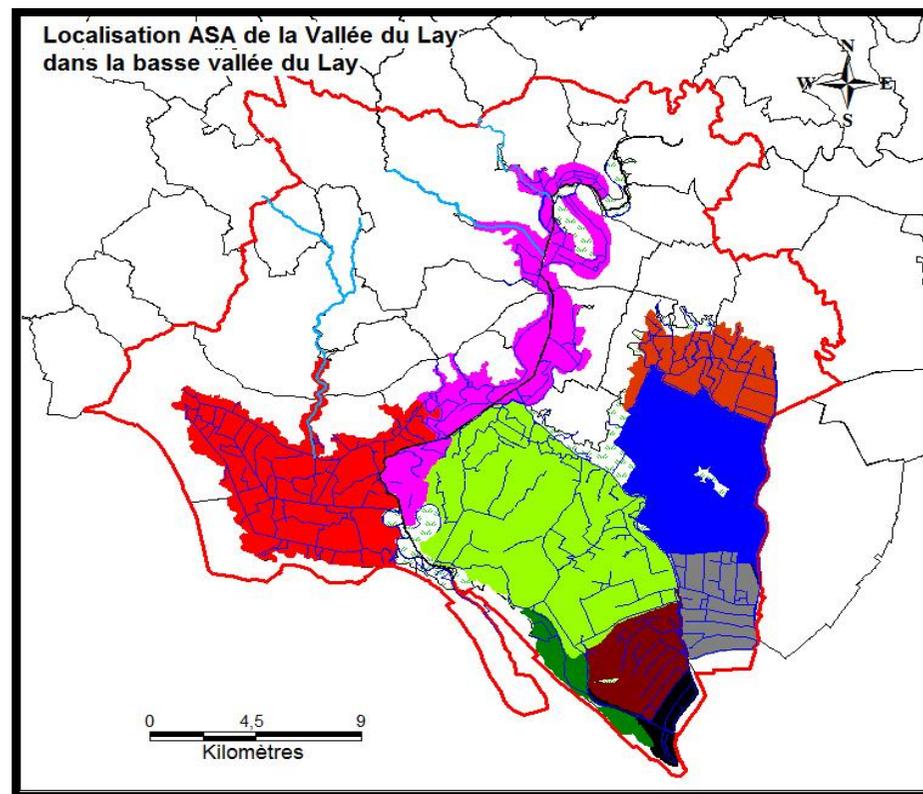
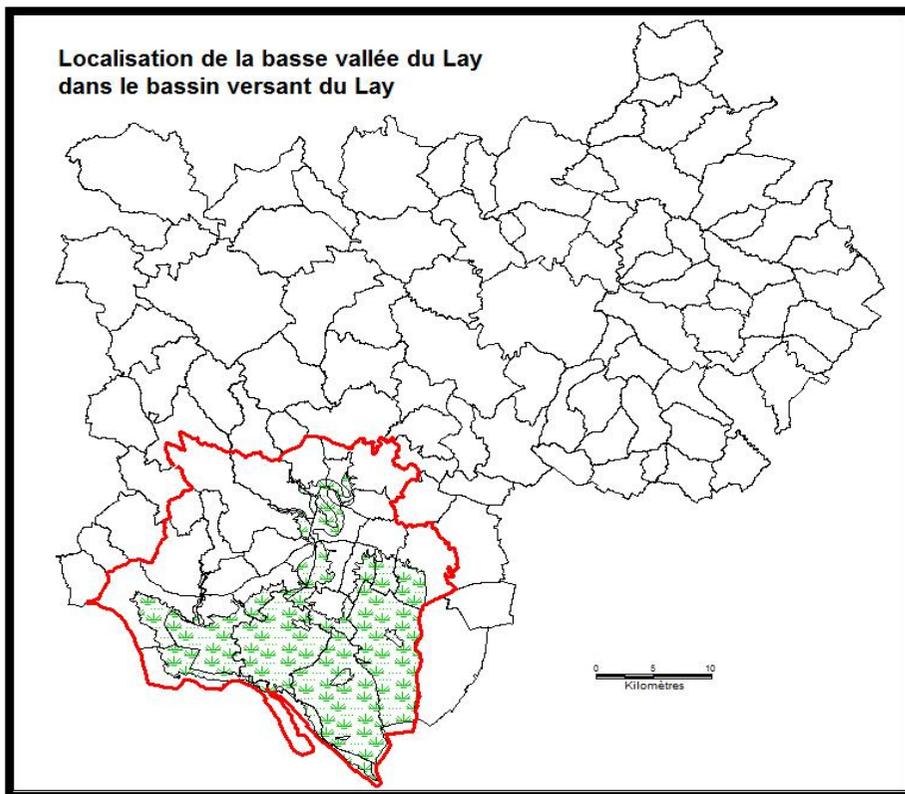
Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé:

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TAUX
Agence de l'eau Loire Bretagne	0 €	0 €	0 €	voir

Département de la Vendée	0 €	0 €	35 000 €	v Fiche détaillée n°2 en Annexe	21 000,00 €
Région des Pays de la Loire	0 €	0 €	21 000 €		
Maître d'ouvrage	0 €	0 €	14 000 €		
TOTAL	0 €	0 €	70 000 €		

La Région étudiera au cas par cas les projets qui seront proposés et se réservera de les accepter ou non.

Carte de localisation de l'action:



Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay

Maître d'ouvrage:

Nom: ASA des grands marais de Triaize
Adresse: 26, rue du gaz 85400 Luçon
contact: M. le Président

Références au SAGE du LAY – compatibilité:

oPAGD : Dispositions 12,4,2 ; 12,4,3 - Objectif 13,2
oRèglement : article 9

Objectif de l'action:

Le territoire concerné se situe dans la zone humide de la basse vallée du Lay.
Au travers de cette action, le maître d'ouvrage tend à oeuvrer pour améliorer les capacités d'auto-épuration du milieu naturel. Cette action contribue à diversifier les habitats et ainsi accroître les conditions d'accueil au regard de la faune inféodée à ces milieux.
L'action porte à la fois sur les marais et les cours d'eau. Afin d'atteindre cet objectif, il a été décidé de mener différentes sous-actions décrites ci-après.

Indicateurs de suivi et d'évaluation:

- ☐ conformité avec le planning et le budget prévus, le programme initial
- ☐ suivi photographique
- ☐ suivi de la colonisation des espèces animales et végétales envahissantes
- ☐ suivi IBGN et pêches électriques
- ☐ évolution de l'envasement en marais
- ☐ lien avec le CTMA cadre

Description de l'action:

Différentes sous-actions la compose:

- ☐ La restauration de mares d'abreuvement: en parallèle ou en substitution aux travaux de curage. Opération complémentaire, car permet de mettre en valeur ces points d'eau douce principalement présents en zones de prairies et favorables au développement de la biodiversité, tout en proposant des points d'abreuvement pour le bétail.
- ☐ Restauration d'ouvrages hydrauliques en zone de marais, où la gestion de l'eau en est tributaire. Les ouvrages en état sont alors fonctionnels et manoeuvrants. Un règlement d'eau ou un protocole de gestion (contrat de marais) sera rédigé pour chaque ouvrage restauré.

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Sous-actions	2017	2018	2019	TOTAL
Restauration de mares d'abreuvement	0 €	15 000 €	19 500 €	34 500 €
Restauration d'ouvrages hydrauliques	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €
TOTAL	0 €	17 000 €	19 500 €	36 500 €

Dérogation (action réalisée en 2016)
pour un CRBV 2017-2019 : NON

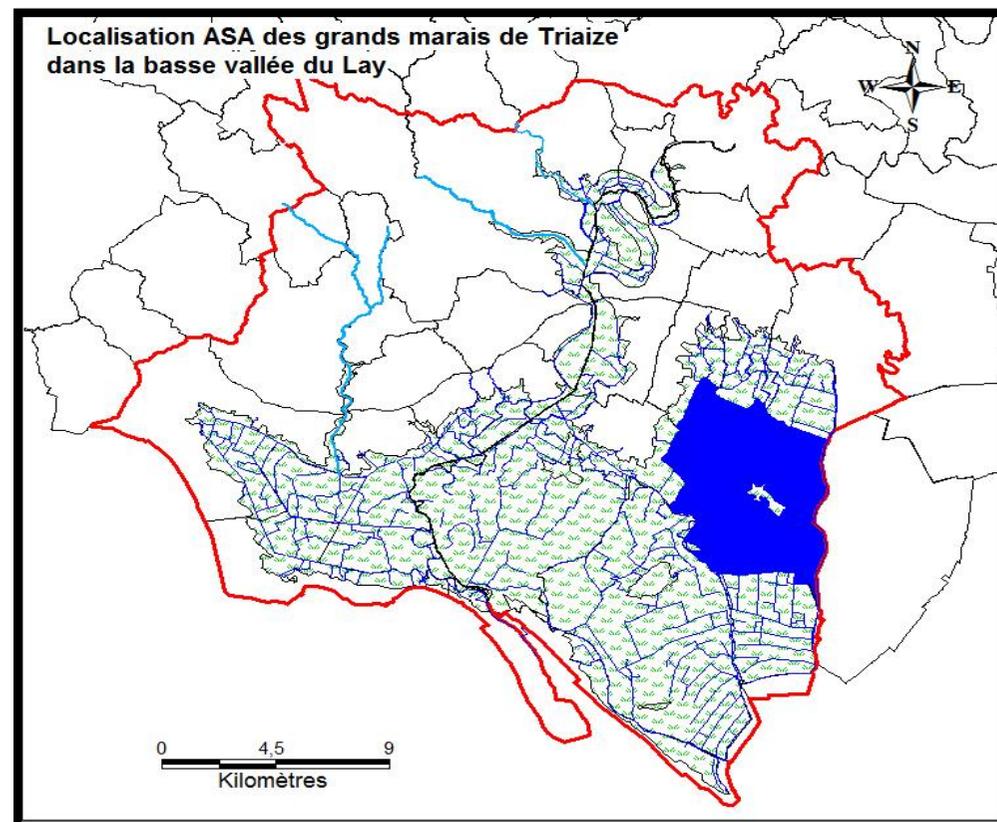
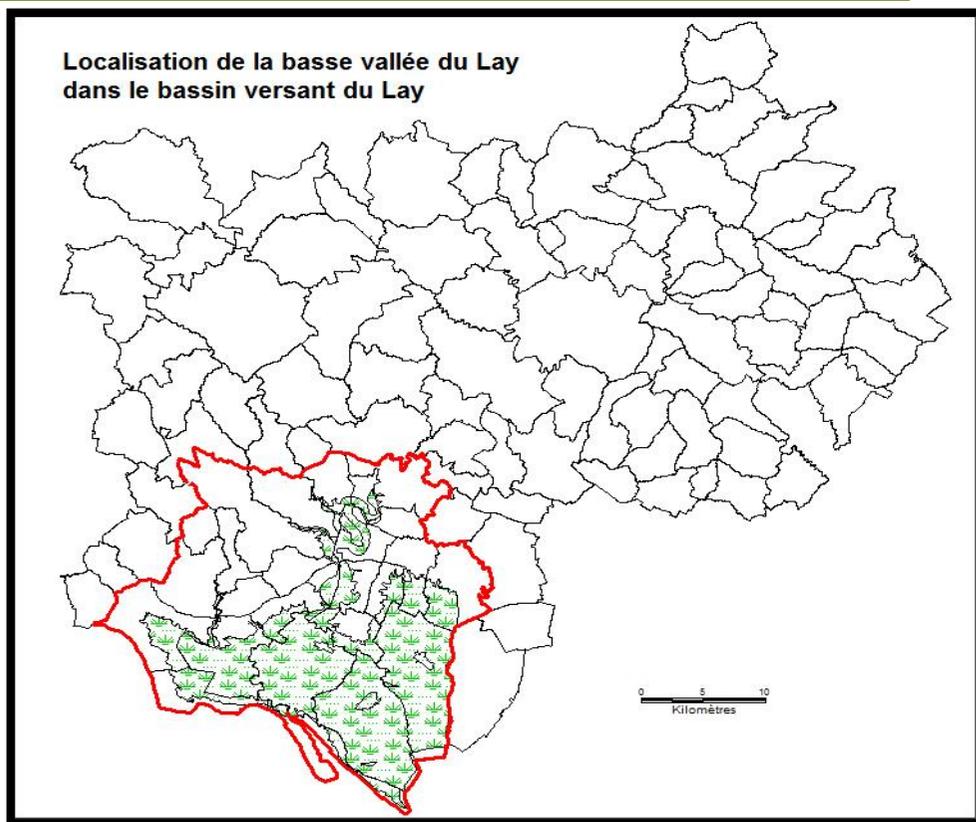
Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé:

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TAUX
Agence de l'eau Loire Bretagne	0 €	9 000 €	11 700 €	voir Fiche détaillée n°3 en Annexe
Département de la Vendée	0 €	1 000 €	0 €	
Région des Pays de la Loire	0 €	3 600 €	3 900 €	
Maître d'ouvrage	0 €	3 400 €	3 900 €	
TOTAL	0 €	17 000 €	19 500 €	

7 500,00 €

La Région étudiera au cas par cas les projets qui seront proposés et se réservera de les accepter ou non.

Carte de localisation de l'action:



Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay

Maître d'ouvrage:

Nom: ASA des marais de Moricq
 Adresse: Maison communs RD 137 85 450 Chaillé les Marais
 contact: M. le Président

Références au SAGE du LAY – compatibilité:

oPAGD : Dispositions 12,4,2 ; 12,4,3 - Objectif 13,2
 oRèglement : article 9

Objectif de l'action:

Le territoire concerné se situe dans la zone humide de la basse vallée du Lay.
 Au travers de cette action, le maître d'ouvrage tend à oeuvrer pour améliorer les capacités d'auto-épuration du milieu naturel. Cette action contribue à diversifier les habitats et ainsi accroître les conditions d'accueil au regard de la faune inféodée à ces milieux.
 L'action porte à la fois sur les marais et les cours d'eau. Afin d'atteindre cet objectif, il a été décidé de mener différentes sous-actions décrites ci-après.

Indicateurs de suivi et d'évaluation:

- ☐ conformité avec le planning et le budget prévus, le programme initial
- ☐ suivi photographique
- ☐ suivi de la colonisation des espèces animales et végétales envahissantes
- ☐ suivi IBGN et pêches électriques
- ☐ évolution de l'envasement en marais
- ☐ lien avec le CTMA cadre

Description de l'action:

Différentes sous-actions la compose:

- ☐ La restauration de mares d'abreuvement: en parallèle ou en substitution aux travaux de curage. Opération complémentaire, car permet de mettre en valeur ces points d'eau douce principalement présents en zones de prairies et favorables au développement de la biodiversité, tout en proposant des points d'abreuvement pour le bétail.
- ☐ Restauration d'ouvrages hydrauliques en zone de marais, où la gestion de l'eau en est tributaire. Les ouvrages en état sont alors fonctionnels et manoeuvrants. Un règlement d'eau ou un protocole de gestion (contrat de marais) sera rédigé pour chaque ouvrage restauré.

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Sous-actions	2017	2018	2019	TOTAL
Restauration de mares d'abreuvement	0 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
Restauration d'ouvrages hydrauliques	0 €	15 000 €	60 000 €	75 000 €
TOTAL	0 €	30 000 €	75 000 €	105 000 €

Dérogation (action réalisée en 2016)
 pour un CRBV 2017-2019 : NON

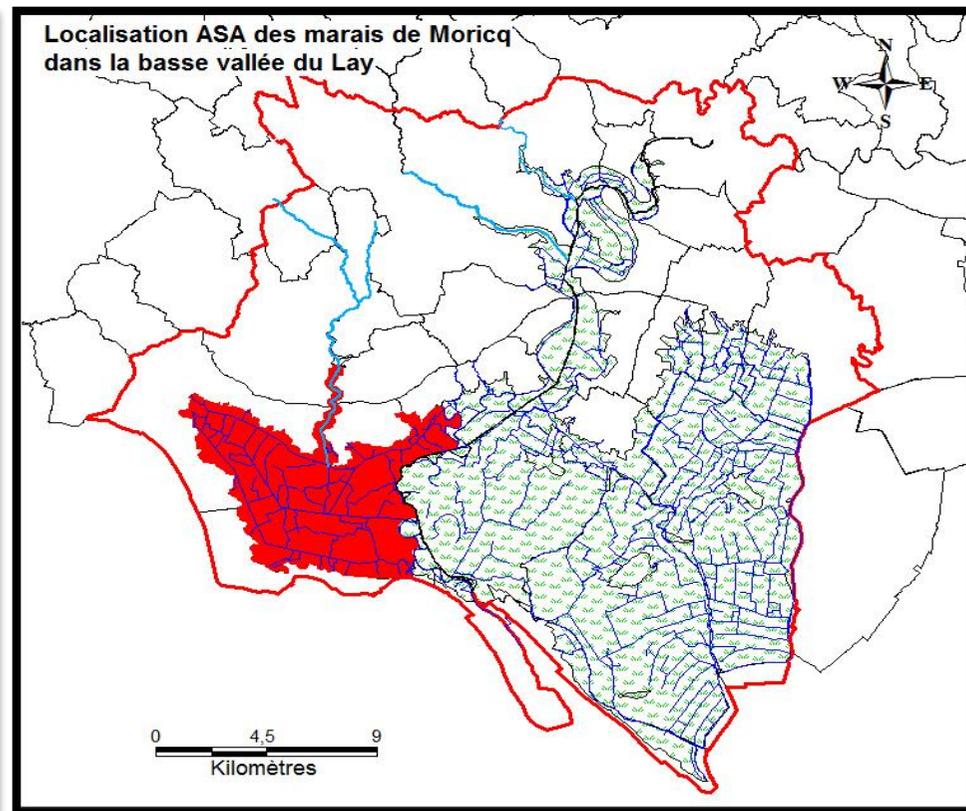
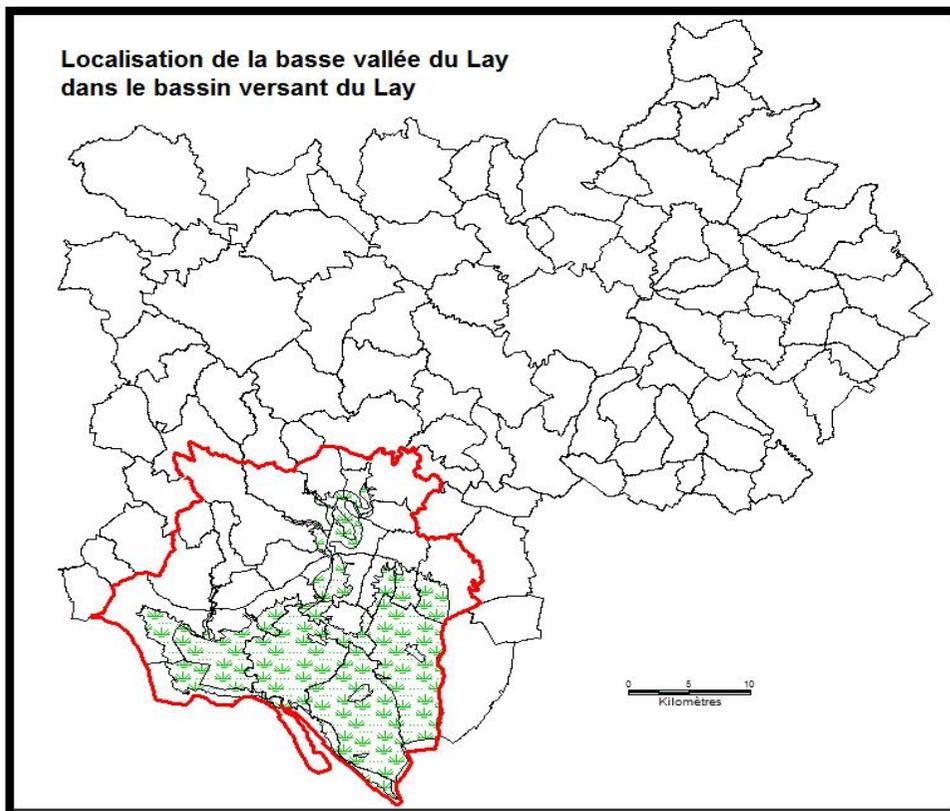
Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TAUX
Agence de l'eau Loire Bretagne	0 €	9 000 €	9 000 €	voir Fiche détaillée n°4 en Annexe
Département de la Vendée	0 €	7 500 €	30 000 €	
Région des Pays de la Loire	0 €	7 500 €	21 000 €	
Maître d'ouvrage	0 €	6 000 €	15 000 €	
TOTAL	0 €	30 000 €	75 000 €	

28 500,00 €

La Région étudiera au cas par cas les projets qui seront proposés et se réservera de les accepter ou non.

Carte de localisation de l'action



Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay

Maître d'ouvrage:

Nom: AF de Triaize

Adresse: 26, rue du gaz 85400 Luçon

contact: M. le Président

Références au SAGE du LAY – compatibilité:

oPAGD : Dispositions 12,4,2 ; 12,4,3 - Objectif 13,2

oRèglement : article 9

Objectif de l'action:

Le territoire concerné se situe dans la zone humide de la basse vallée du Lay.

Au travers de cette action, le maître d'ouvrage tend à oeuvrer pour améliorer les capacités d'auto-épuration du milieu naturel. Cette action contribue à diversifier les habitats et ainsi accroître les conditions d'accueil au regard de la faune inféodée à ces milieux.

L'action porte à la fois sur les marais et les cours d'eau. Afin d'atteindre cet objectif, il a été décidé de mener différentes sous-actions décrites ci-après.

Indicateurs de suivi et d'évaluation:

- ☐ conformité avec le planning et le budget prévus, le programme initial
- ☐ suivi photographique
- ☐ suivi de la colonisation des espèces animales et végétales envahissantes
- ☐ suivi IBGN et pêches électriques
- ☐ évolution de l'envasement en marais
- ☐ lien avec le CTMA cadre

Description de l'action:

Différentes sous-actions la compose:

- ☐ La restauration de mares d'abreuvement: en parallèle ou en substitution aux travaux de curage. Opération complémentaire, car permet de mettre en valeur ces points d'eau douce principalement présents en zone de prairie et favorables au développement de la biodiversité, tout en proposant des points d'abreuvement pour le bétail.

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Sous-actions	2017	2018	2019	TOTAL
Restauration de mares d'abreuvement	0 €	0 €	10 500 €	10 500 €
TOTAL	0 €	0 €	10 500 €	10 500 €

Dérogation (action réalisée en 2016)
pour un CRBV 2017-2019 : NON

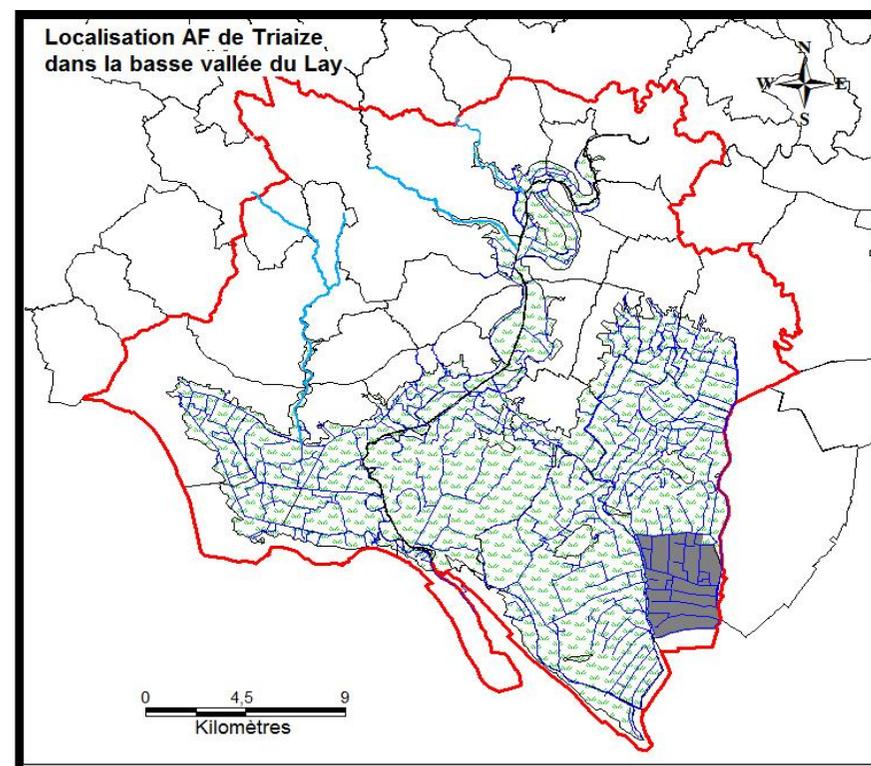
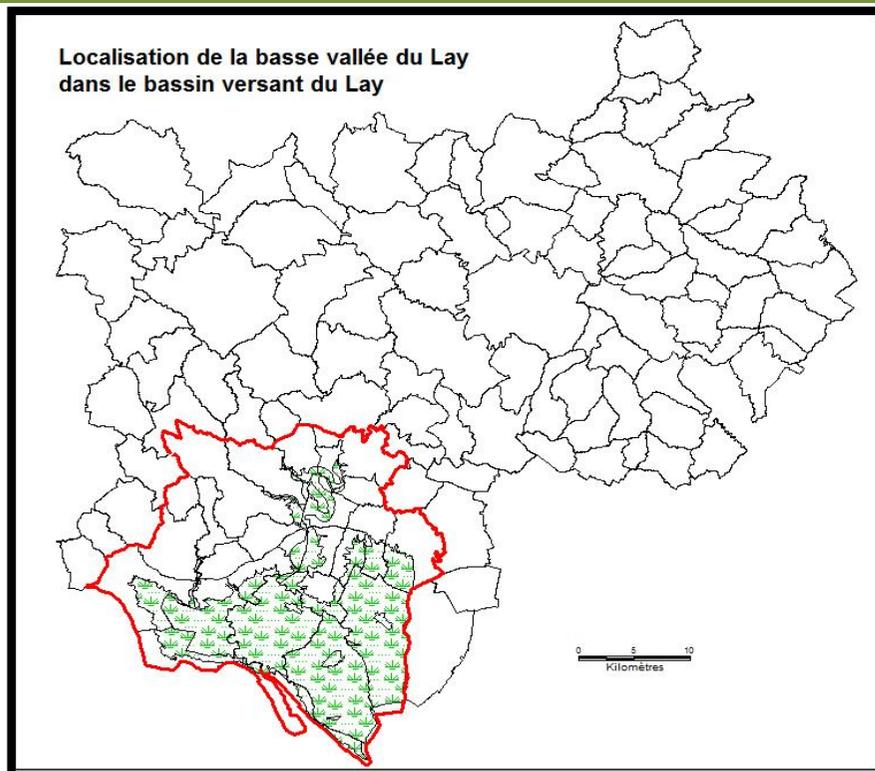
Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé:

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TAUX
Agence de l'eau Loire Bretagne	0 €	0 €	6 300 €	voir Fiche détaillée n°5 en Annexe
Département de la Vendée	0 €	0 €	0 €	
Région des Pays de la Loire	0 €	0 €	2 100 €	
Maître d'ouvrage	0 €	0 €	2 100 €	
TOTAL	0 €	0 €	10 500 €	

2 100,00 €

La Région étudiera au cas par cas les projets qui seront proposés et se réservera de les accepter ou non.

Carte de localisation de l'action:



Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay

Maître d'ouvrage:

Nom: ASA des marais de la Claye
Adresse: 26, rue du gaz 85400 Luçon
contact: M. le Président

Références au SAGE du LAY – compatibilité:

o PAGD : Dispositions 12,4,2 ; 12,4,3 - Objectif 13,2
o Règlement : article 9

Objectif de l'action:

Le territoire concerné se situe dans la zone humide de la basse vallée du Lay.
Au travers de cette action, le maître d'ouvrage tend à oeuvrer pour améliorer les capacités d'auto-épuration du milieu naturel. Cette action contribue à diversifier les habitats et ainsi accroître les conditions d'accueil au regard de la faune inféodée à ces milieux.
L'action porte à la fois sur les marais et les cours d'eau. Afin d'atteindre cet objectif, il a été décidé de mener différentes sous-actions décrites ci-après..

Description de l'action:

Différentes sous-actions la compose:

- ▣ La restauration de mares d'abreuvement: en parallèle ou en substitution aux travaux de curage. Opération complémentaire, car permet de mettre en valeur ces points d'eau douce principalement présents en zone de prairie et favorables au développement de la biodiversité, tout en proposant des points d'abreuvement pour le bétail.
- ▣ Restauration d'ouvrages hydrauliques en zone de marais, où la gestion de l'eau en est tributaire. Les ouvrages en état sont alors fonctionnels et manoeuvrants. Un règlement d'eau ou un protocole de gestion (contrat de marais) sera rédigé pour chaque ouvrage restauré.

Indicateurs de suivi et d'évaluation:

- ▣ conformité avec le planning et le budget prévus, le programme initial
- ▣ suivi photographique
- ▣ suivi de la colonisation des espèces animales et végétales envahissantes
- ▣ suivi IBGN et pêches électriques
- ▣ évolution de l'envasement en marais
- ▣ lien avec le CTMA cadre

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Sous-actions	2017	2018	2019	TOTAL
Restauration de mares d'abreuvement	0 €	0 €	0 €	0 €
Restauration d'ouvrages hydrauliques	0 €	12 000 €	33 000 €	45 000 €
TOTAL	0 €	12 000 €	33 000 €	45 000 €

**Dérogation (action réalisée en 2016)
pour un CRBV 2017-2019 : NON**

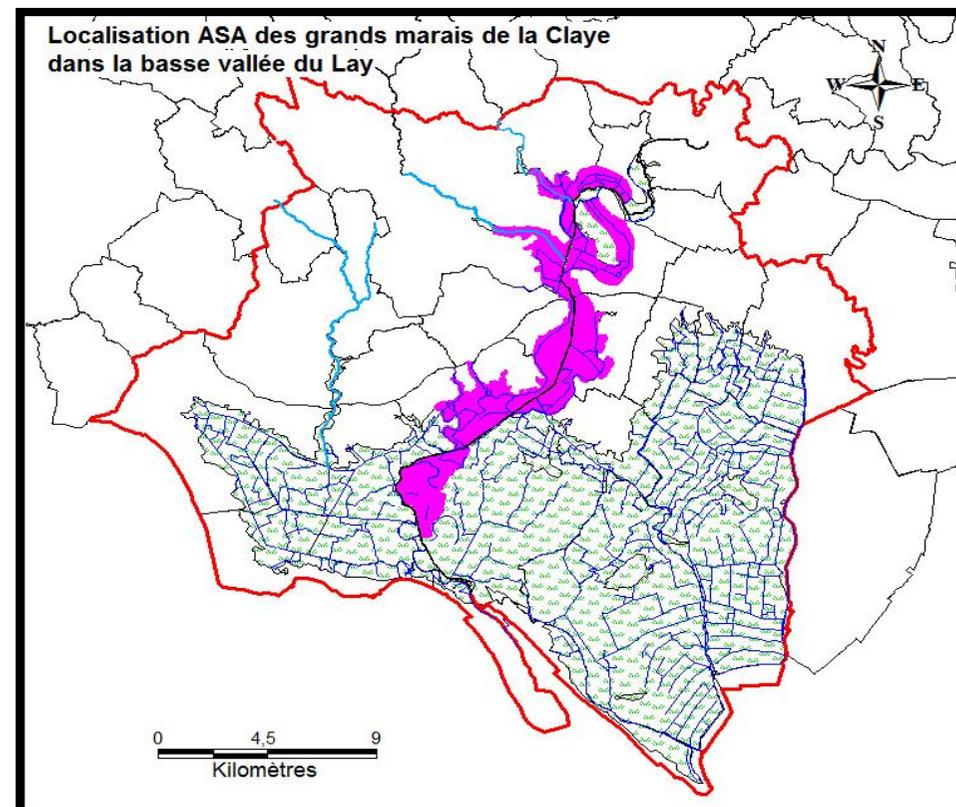
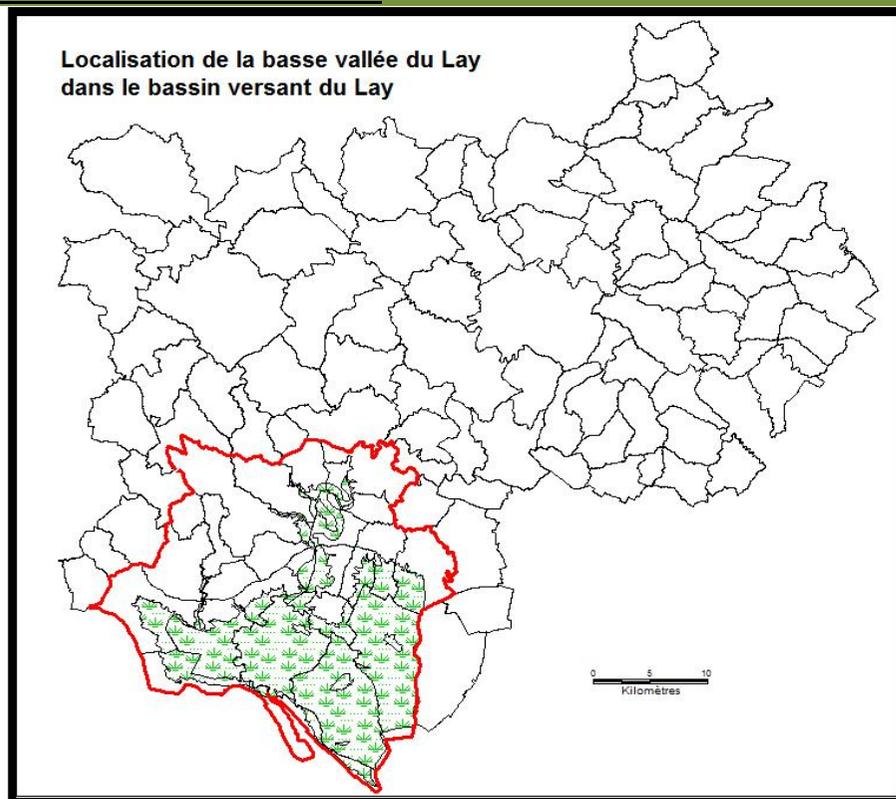
Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TAUX
Agence de l'eau Loire Bretagne	0 €	0 €	0 €	voir Fiche détaillée n°6 en Annexe
Département de la Vendée	0 €	6 000 €	16 500 €	
Région des Pays de la Loire	0 €	3 600 €	9 900 €	
Maître d'ouvrage	0 €	2 400 €	6 600 €	
TOTAL	0 €	12 000 €	33 000 €	

13 500,00 €

La Région étudiera au cas par cas les projets qui seront proposés et se réservera de les accepter ou non.

Carte de localisation de l'action



Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay

Maître d'ouvrage:

Nom: Parc Naturel Régional du marais Poitevin
Adresse: 2, rue de l'Eglise 79510 COULON
contact: M. le Président

Références au SAGE du LAY – compatibilité:

oPAGD : Dispositions 12,4,2 ; 12,4,3 - Objectif 13,2
oRèglement : article 9

Objectif de l'action:

Le territoire concerné se situe dans la zone humide de la basse vallée du Lay.
Au travers de cette action, le maître d'ouvrage tend à oeuvrer pour améliorer les capacités d'auto-épuration du milieu naturel. Cette action contribue à diversifier les habitats et ainsi accroître les conditions d'accueil au regard de la faune inféodée à ces milieux.
L'action porte à la fois sur les marais et les cours d'eau. Afin d'atteindre cet objectif, il a été décidé de mener différentes sous-actions décrites ci-après.

Description de l'action:

Différentes sous-actions la compose :
□ La réhabilitation du milieu: opération qui s'inscrit dans le cadre du PARMO. On y retrouve des opérations en faveur de la restauration du milieu et des habitats, tels que le curage, la pose de clôtures, l'aménagement de passages busés, le curage de mares...

Indicateurs de suivi et d'évaluation:

- conformité avec le planning et le budget prévus, le programme initial
- suivi photographique
- suivi de la colonisation des espèces animales et végétales envahissantes
- suivi IBGN et pêches électriques
- évolution de l'envasement en marais
- lien avec le CTMA cadre

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Sous-actions	2017	2018	2019	TOTAL
Réhabilitation du milieu	0 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
TOTAL	0 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €

Dérogation (action réalisée en 2016)
pour un CRBV 2017-2019 : NON

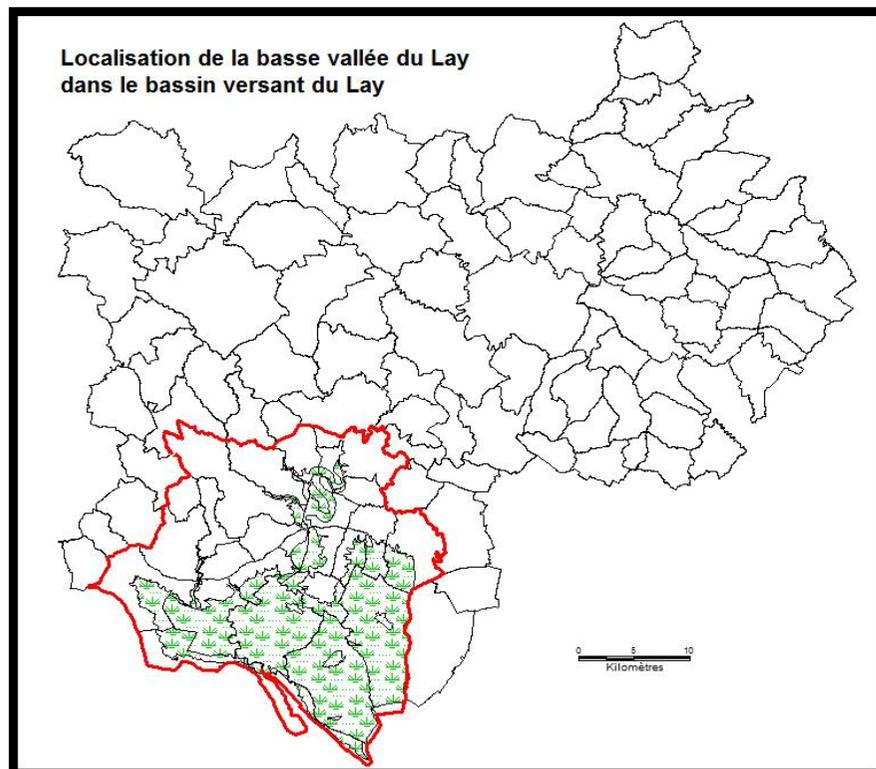
Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé:

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TAUX
Agence de l'eau Loire Bretagne	0 €	6 000 €	6 000 €	voir Fiche détaillée n°7 en Annexe
Département de la Vendée	0 €	0 €	0 €	
Région des Pays de la Loire	0 €	6 000 €	6 000 €	
Maître d'ouvrage	0 €	3 000 €	3 000 €	
TOTAL	0 €	15 000 €	15 000 €	

12 000,00 €

La Région étudiera au cas par cas les projets qui seront proposés et se réservera de les accepter ou non.

Carte de localisation de l'action



Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay

Maître d'ouvrage:

Nom: Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
 Adresse: 2, le Plessis Bergeret 85 280 LA FERRIERE
 contact: M. le Président

Références au SAGE du LAY – compatibilité:

oPAGD : Dispositions 12,4,2 ; 12,4,3 - Objectif 13,2
 oRèglement : article 9

Objectif de l'action:

Le territoire concerné se situe dans la zone humide de la basse vallée du Lay. Au travers de cette action, le maître d'ouvrage tend à oeuvrer pour améliorer les capacités d'auto-épuration du milieu naturel. Cette action contribue à diversifier les habitats et ainsi accroître les conditions d'accueil au regard de la faune inféodée à ces milieux. L'action porte à la fois sur les marais et les cours d'eau. Afin d'atteindre cet objectif, il a été décidé de mener différentes sous-actions décrites ci-après.

Description de l'action

Différentes sous-actions la compose :
 La réalisation de frayères vient en complément de tous les aménagements réalisés en zones humides afin de favoriser le développement de la biodiversité. Certaines peuvent être sur un fonctionnement naturel, d'autres sur un fonctionnement dépendant d'une gestion anthropique.

Indicateurs de suivi et d'évaluation:

- ☐ conformité avec le planning et le budget prévus, le programme initial
- ☐ suivi photographique
- ☐ suivi de la colonisation des espèces animales et végétales envahissantes
- ☐ suivi IBGN et pêches électriques
- ☐ évolution de l'envasement en marais
- ☐ lien avec le CTMA cadre

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Sous-actions	2017	2018	2019	TOTAL
Aménagement de frayères	0 €	10 000 €	8 000 €	18 000 €
TOTAL	0 €	10 000 €	8 000 €	18 000 €

Dérogation (action réalisée en 2016)
 pour un CRBV 2017-2019 : NON

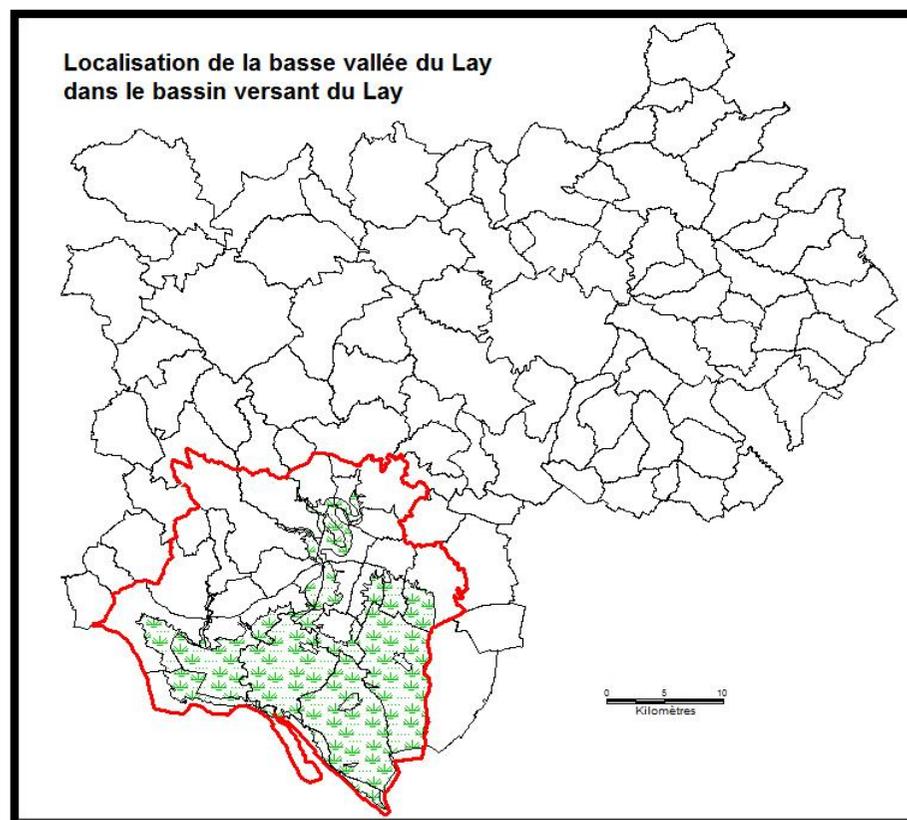
Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TAUX
Agence de l'eau Loire Bretagne	0 €	0 €	4 800 €	voir Fiche détaillée n°8 en Annexe
Département de la Vendée	0 €	0 €	0 €	
Région des Pays de la Loire	0 €	8 000 €	1 600 €	
Maître d'ouvrage	0 €	2 000 €	1 600 €	
TOTAL	0 €	10 000 €	8 000 €	

9 600,00 €

La Région étudiera au cas par cas les projets qui seront proposés et se réservera de les accepter ou non.

Carte de localisation de l'action



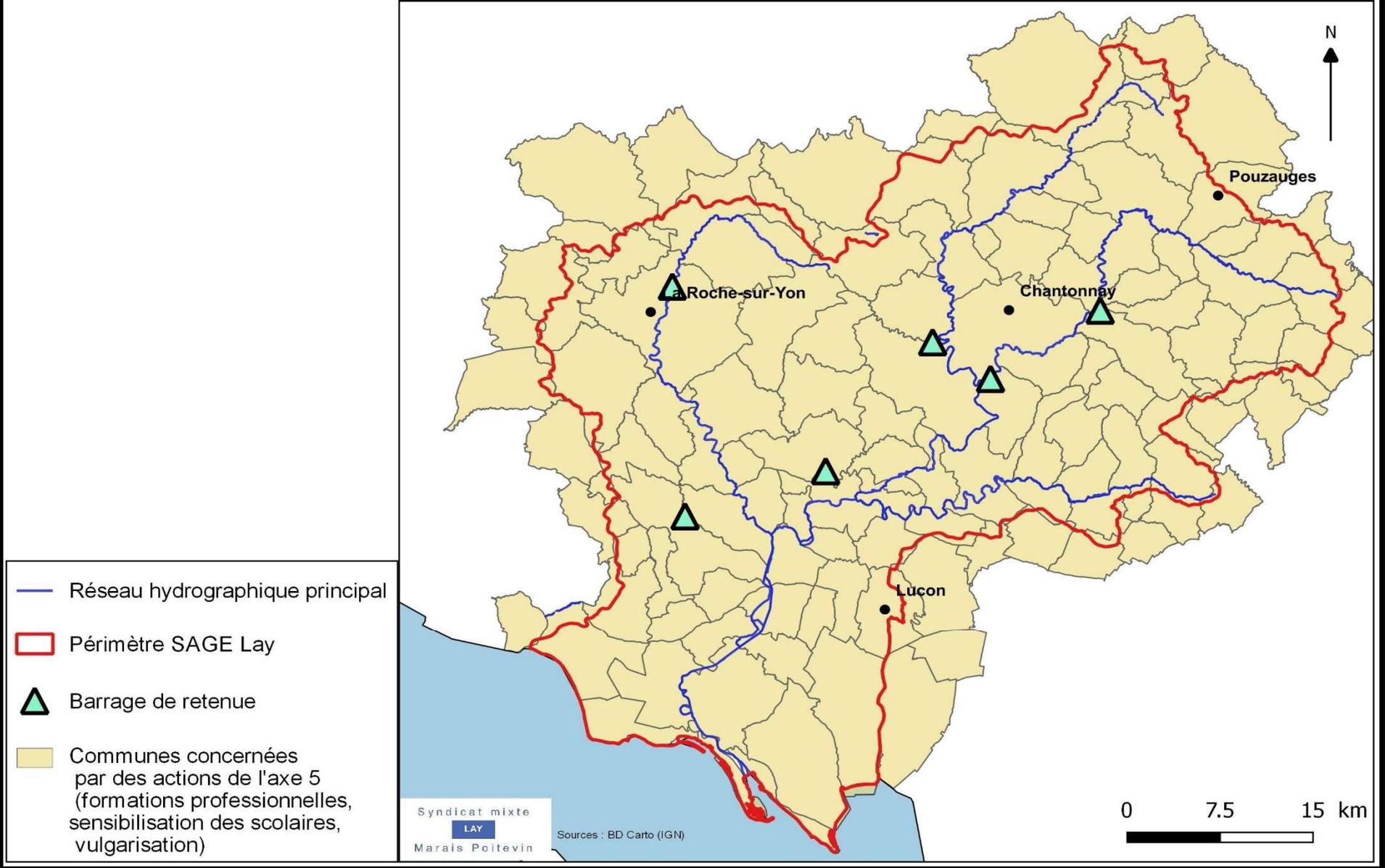
Axe 3 : Restaurer les milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides
Actions du CTMA Lay aval

numéro action	nom de l'action	maître d'ouvrage	€ TTC	€ HT	Région PDL		AELB	AELB	CD 85	CD 85	Autofi MOA	Autofi MOA	DEROGATION 2016 OU 2017
					%	€	%	€	%	€	%	€	
3,13	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	Syndicat mixte marais Poitevin bassin du LAY		79 300,00 €	21%	16 810,00 €	53%	41 880,00 €	6%	4 750,00 €	20%	15 860,00 €	
3,14	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	ASA VDL		70 000,00 €	30%	21 000,00 €	0%	0,00 €	50%	35 000,00 €	20%	14 000,00 €	
3,15	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	ASA Grands marais de Triaize		36 500,00 €	20,5%	7 500,00 €	56,7%	20 700,00 €	2,7%	1 000,00 €	20%	7 300,00 €	
3,16	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	ASA Marais de Moricq		105 000,00 €	27,1%	28 500,00 €	17,1%	18 000,00 €	35,7%	37 500,00 €	20%	21 000,00 €	
3,17	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	AF de Triaize		10 500,00 €	20%	2 100,00 €	60%	6 300,00 €	0%	0,00 €	20%	2 100,00 €	
3,18	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	ASA Grands Marais de la Claye		45 000,00 €	30%	13 500,00 €	0%	0,00 €	50%	22 500,00 €	20%	9 000,00 €	
3,19	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	PNR Marais Poitevin		30 000,00 €	40%	12 000,00 €	40%	12 000,00 €	0%	0,00 €	20%	6 000,00 €	
3,20	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	FVAPPMA		18 000,00 €	53%	9 600,00 €	27%	4 800,00 €	0%	0,00 €	20%	3 600,00 €	
sous total axe 3				394 300,00 €	30%	111 010,00 €		103 680,00 €		100 750,00 €		78 860,00 €	0,00 €

moyen 28%

aides européennes à solliciter

Axe 5 : Animation, Information



De la source à l'estuaire - Projet de sensibilisation des élèves des écoles du territoire

Objectifs

Sensibiliser les élèves des écoles (Cycle 3) du territoire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (**44 communes et 34 écoles primaires**) à la connaissance du bassin versant du Lay et de la Sèvre Niortaise, autour de 3 thématiques, l'eau comme ressource, l'eau et la biodiversité et l'eau domestique.

Description de l'action

Jumelage entre classes par des rencontres entre écoles de l'amont et de l'aval des bassins versants respectifs du Lay et de La Sèvre Niortaise. Apports et partages de connaissances, sur les thématiques précitées à travers des sorties sur le terrain et des visites de sites en lien avec la thématiques de l'eau du territoire. (Ouvrages hydrauliques, activités humaines, espaces protégés, Réserves Naturelles, zones humides, mares....)
3 journées d'interventions par classes sur le printemps "**de la source à l'estuaire**" et 1 journée commune "**journee de l'environnement**" au mois de juin, ceci pour 10 classes par an pendant 3 années.

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : actions d'information et de sensibilisation transversale au SAGE

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre d'élèves sensibilisés. Enquête de satisfaction des élèves, des enseignants et l'inspecteur de l'EN.
Enquête de satisfaction des intervenants d'éducation à l'environnement.

Maître d'ouvrage

Madame la Présidente

Monsieur Etienne SOULARD / Madame ETIENNE
Communauté de communes Sud Vendée Littoral
85 580 SAINT MICHEL EN L'HERM
02,51,28,05,11

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2017	2018	2019	2020	TOTAL
Journée de l'environnement	0,00 €	26 400,00 €	24 000,00 €	0,00 €	50 400,00 €
De la source à l'estuaire		24 000,00 €	48 000,00 €	0,00 €	72 000,00 €
TOTAL	0,00 €	50 400,00 €	72 000,00 €	0,00 €	122 400,00 €

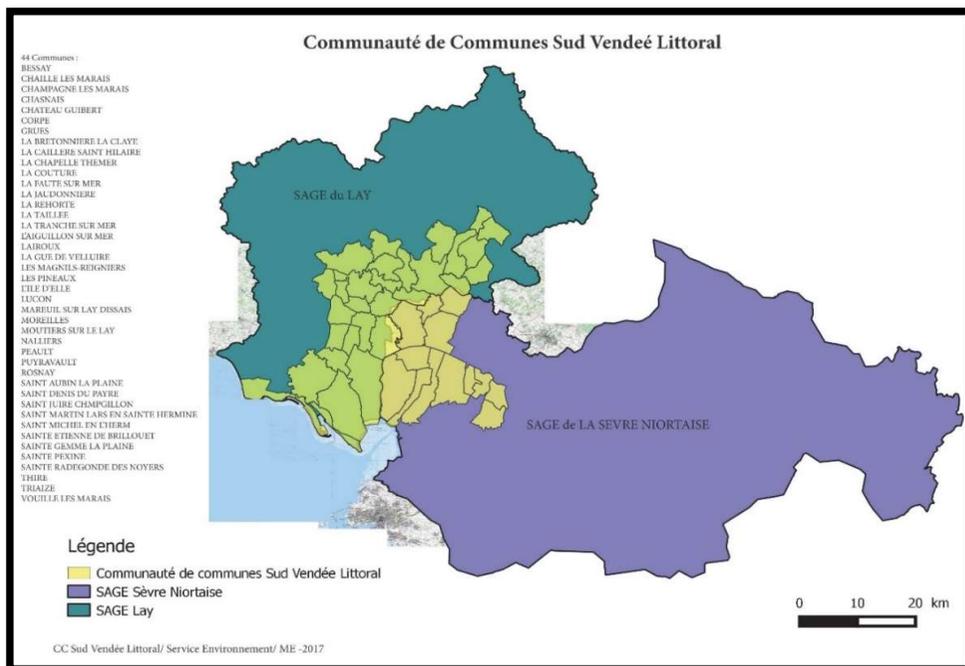
Il s'agit des années scolaires 2017-2018 ; 2018-2019 et 2019-2020

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2017	2018	2019	2020	TAUX (%)
Région des Pays de Loire	0,00 €	10 080,00 €	14 400,00 €	0,00 €	20,00%
Politique contractuelle Sud Vendée Littoral	0,00 €	10 080,00 €	14 400,00 €	0,00 €	20,00%
Maître d'ouvrage	0,00 €	30 240,00 €	43 200,00 €	0,00 €	60,00%
TOTAL	0,00 €	50 400,00 €	72 000,00 €	0,00 €	100,00%

fonds européens sollicités

Carte de localisation de l'action



Journée de l'environnement 2017 sur la plage des Chardons à la Faute sur Mer.

Animations pédagogiques auprès de scolaires sur la thématique de l'eau - 9 juin 2017 à Dompierre-sur-Yon

Objectif de l'action

Ce thème permet de relier toutes les problématiques abordées par les partenaires de l'association Fête une autre Terre afin de sensibiliser les enfants à la préservation de la ressource en eau : biodiversité, préservation des zones humides, ressource en eau et usages agricoles mais aussi l'alimentation et l'eau potable.

Description de l'action

Le partenariat pédagogique s'articule autour d'un cycle d'interventions en classe et d'un événement final rassemblant l'ensemble des écoles de l'agglomération de Dompierre-sur-Yon, le 9 juin. Les animations seront réalisées par la F.O.L. service environnement, le GAB 85 et la LPO Vendée.

Le cycle d'animations comprend 3 animations : cycle de l'eau domestique (production, distribution, traitement), petites bêtes de la mare et des ruisseaux (reconnaissance, chaîne alimentaire), malle ricochet (consommation d'eau en agriculture, pollution, bassin versant).

Références au SAGE du LAY – compatibilité

o PAGD : disposition 15.1.5 du PAGD : développement de la communication

Indicateurs de suivi et d'évaluation

o Nombre d'heures d'animations réalisées, nombre d'enfants sensibilisés / questionnaire de satisfaction à destination des enseignants

Maître d'ouvrage

Association Fête une autre Terre
16 boulevard Louis Blanc
85000 La Roche-sur-Yon
Madame LOMBART : 07,69,86,43,43,
uneautreterre.coordination@gmail.com

Dérogation : (action réalisée en 2017) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

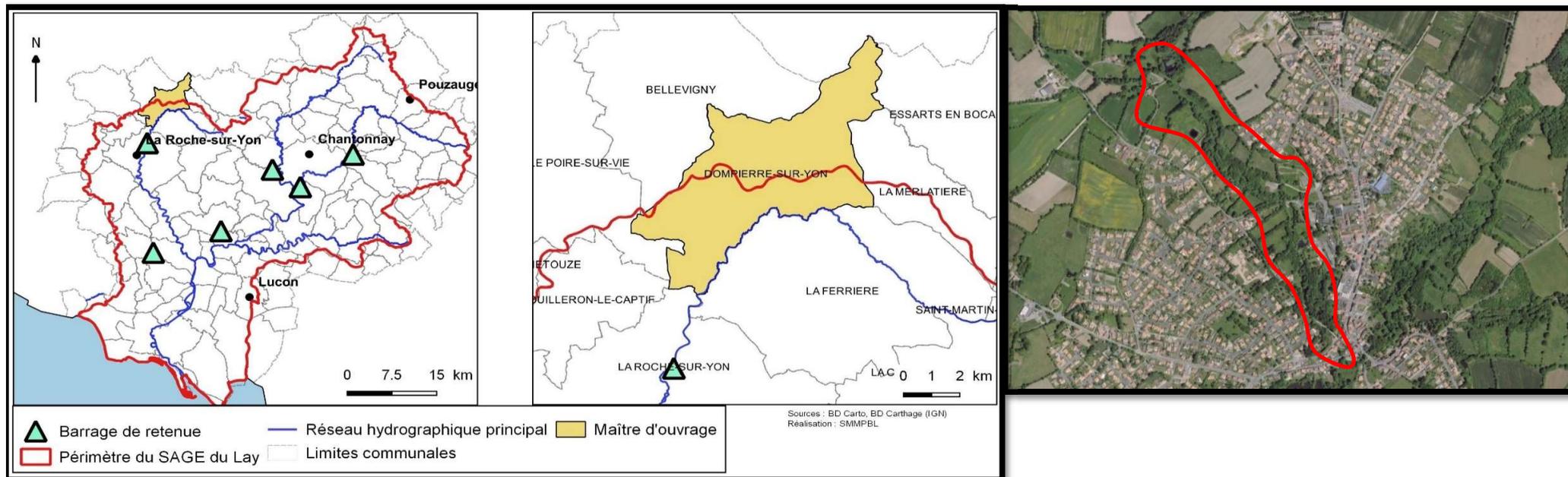
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Coordination du projet		700,00 €			
Préparation des animations		1 944,00 €			
Animations classes		2 916,00 €			
Animations événementiel		1 620,00 €			
TOTAL	0,00 €	7 180,00 €			7 180,00 €

Plan de financement prévisionnel (HTC) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX (%)
Région Pays de Loire		3 386,00 €			47,16%
Agence de l'eau Loire Bretagne					0,00%
Département de la Vendée		500,00 €			6,96%
Maître d'ouvrage		1 500,00 €			20,89%
Fondations & partenariats privés		794,00 €			11,06%
Coup de pouce militant		1 000,00 €			13,93%
TOTAL	0,00 €	7 180,00 €			100,00%

Carte de localisation de l'action



Actions pédagogiques sur le bassin versant de Rochereau

<p>Objectif de l'action</p> <p>Favoriser le dialogue entre les acteurs locaux et information du grand public</p>	<p>Références au SAGE du LAY – compatibilité</p> <p>actions d'information et de sensibilisation transversale au SAGE</p>
<p>Description de l'action</p> <p>Proposition d'interventions pédagogiques, sur des thèmes en lien avec la protection de l'eau, dans les écoles primaires du bassin versant. Sensibilisation et communication auprès des professionnels</p>	<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> o nombre d'élèves o nombre de professionnels
	<p>Maître d'ouvrage</p> <p>VENDEE EAU ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon Le Président Michel ROY</p>

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

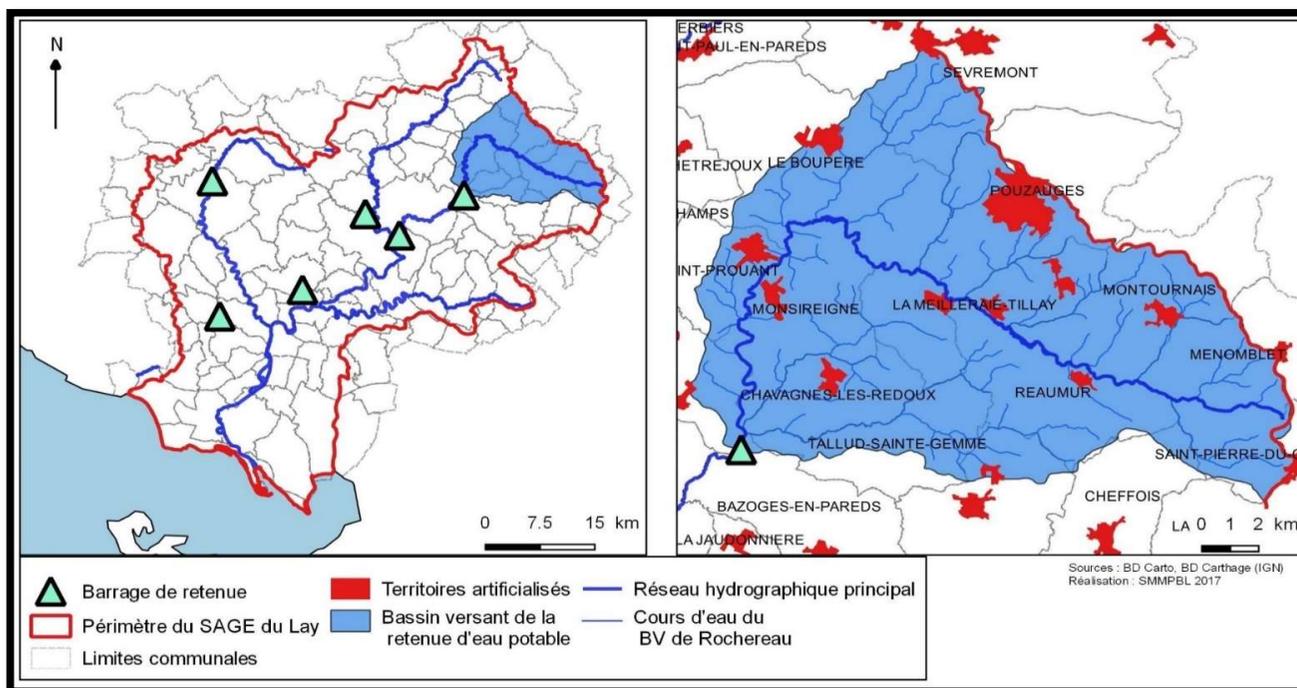
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Interventions pédagogiques scolaires et professionnels	0,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €
TOTAL	0,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	2 400,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	20%
Agence de l'eau Loire Bretagne	0,00 €	7 200,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	60%
Département de Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	2 400,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	100%

Carte de localisation de l'action BV ROCHEREAU



Actions pédagogiques sur le bassin versant de Angle Guignard

<p>Objectif de l'action</p> <p>Favoriser le dialogue entre les acteurs locaux et information du grand public</p>	<p>Références au SAGE du LAY – compatibilité</p> <p>actions d'information et de sensibilisation transversale au SAGE</p>
<p>Description de l'action</p> <p>Proposition d'interventions pédagogiques, sur des thèmes en lien avec la protection de l'eau, dans les écoles primaires du bassin versant. Sensibilisation et communication auprès des professionnels.</p>	<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> o nombre d'élèves o nombre de professionnels
	<p>Maître d'ouvrage</p> <p>VENDEE EAU ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon Le Président Eric RAMBAUD</p>

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

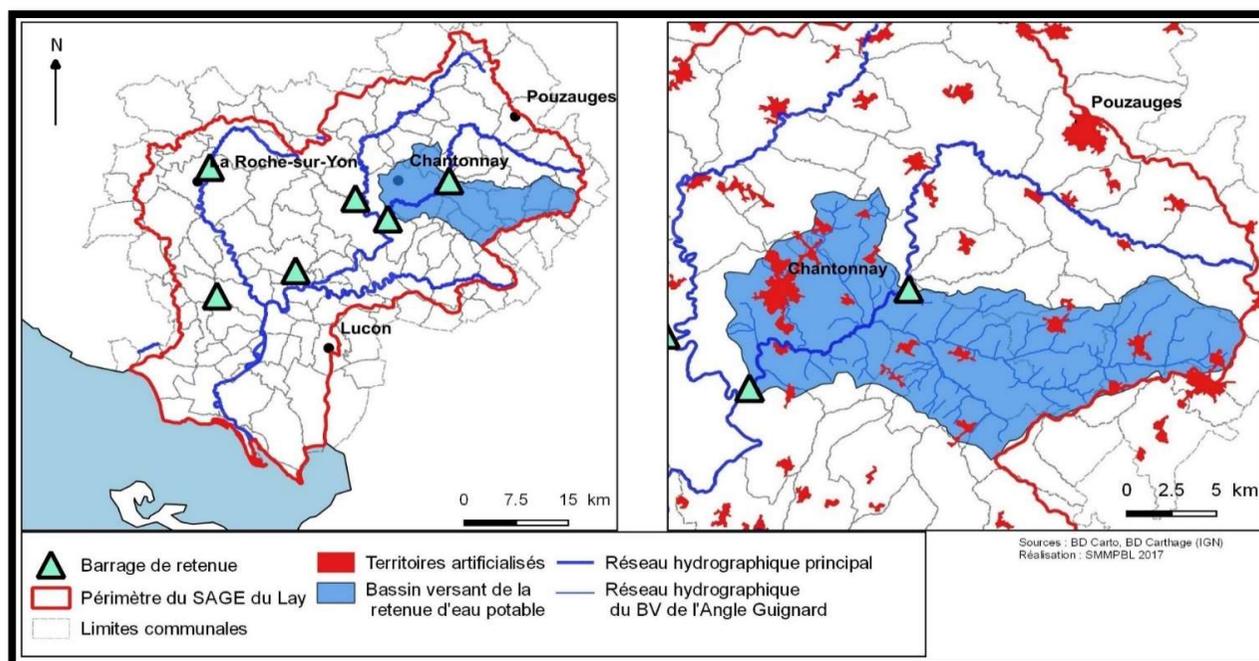
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Interventions pédagogiques scolaires et professionnels	0,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €
TOTAL	0,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	2 400,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	20%
Agence de l'eau	0,00 €	7 200,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	60%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	2 400,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	100%

Carte de localisation de l'action BV ANGLE GUIGNARD



Actions pédagogiques sur le bassin du Lay hors Bassin de Rochereau et Angle Guignard : 70 communes

<p>Objectif de l'action</p> <p>Favoriser le dialogue entre les acteurs locaux et information du grand public</p>	<p>Références au SAGE du LAY – compatibilité</p> <p>actions d'information et de sensibilisation transversale au SAGE</p>
<p>Description de l'action</p> <p>Proposition d'interventions pédagogiques, sur des thèmes en lien avec la protection de l'eau, dans les écoles primaires du bassin versant. Sensibilisation et communication auprès des professionnels.</p>	<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> o nombre d'élèves o nombre de professionnels
	<p>Maître d'ouvrage</p> <p>VENDEE EAU ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon Le Président Eric RAMBAUD</p>

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

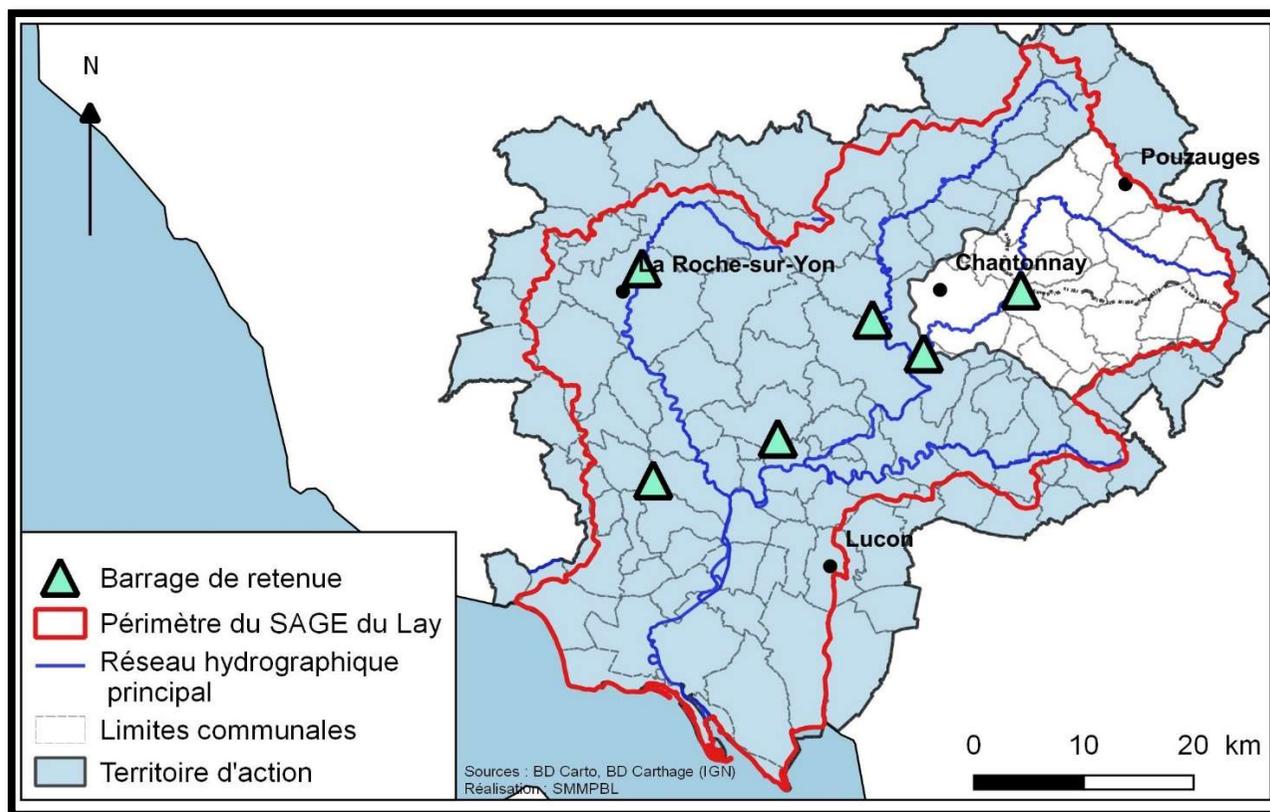
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Interventions pédagogiques scolaires et professionnels	0,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	80 000,00 €
TOTAL	0,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	80 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	20%
Agence de l'eau Loire Bretagne					0%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	24 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	80%
TOTAL	0,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	100%

Carte de localisation de l'action



Sensibilisation du grand public sur le bassin de Rochereau

Objectif de l'action

Favoriser le dialogue entre les acteurs locaux et information du grand public

Références au SAGE du LAY – compatibilité

actions d'information et de sensibilisation transversale au SAGE

Description de l'action

Développement d'outils locaux de communication, organisation de visite de l'usine d'eau potable, stands...
Sensibilisation et communication sur les zones tampons.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- o nombre de participants
- o nombre de manifestations

Maître d'ouvrage

SIAEP de ROCHEREAU
ZAC Bell 137 Rue Paul Emile Victor 85000 La Roche/Yon
Le Président Michel ROY

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : OUI

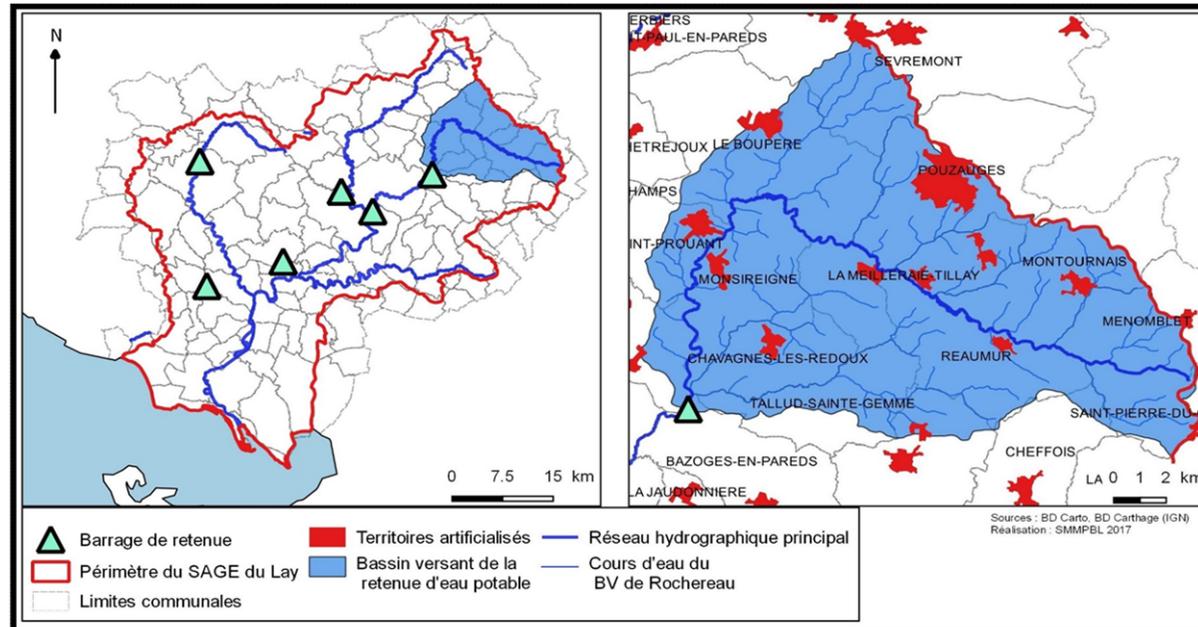
Estimatif prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Opérations	dérogation 2016	2017	2018	2019	TOTAL
Sensibilisation grand public	0,00 €	17 000,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	34 000,00 €
Sensibilisation agriculteurs sur les zones tampons	0,00 €	7 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	14 000,00 €
TOTAL	0,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	48 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (HT) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	dérogation 2016	2017	2018	2019	TAUX
Région des Pays de Loire	0,00 €	4 800,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	20%
Agence de l'eau Loire Bretagne	0,00 €	14 400,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	60%
Département de la Vendée					
Maître d'ouvrage	0,00 €	4 800,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	20%
TOTAL	0,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	100%

Carte de localisation de l'action BV ROCHEREAU



Barrage de la retenue de Rochereau.
Photographie prise par le SMMPBL, juillet 2017

Animation et mise en œuvre du CRBV et du SAGE du LAY

<p>Objectif de l'action</p> <p>Coordonner, animer, assurer et évaluer la mise en œuvre du SAGE et du CRBV</p>	<p>Références au SAGE du LAY – compatibilité</p> <p>o PAGD : chapitre 15,1 : mise en œuvre du SAGE et de son suivi</p>
<p>Description de l'action</p> <p>La mise en œuvre du SAGE du LAY (2 200 km², 111 communes) et du CRBV exigent une importante animation auprès des maîtres d'ouvrages. Le Syndicat mixte du marais Poitevin bassin du LAY est la structure porteuse du SAGE et structure coordonnatrice "chef de file" du CRBV. A ce titre il porte les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animation des réunions de la Commission Locale de l'Eau, du Bureau ou autres • Le suivi des études générales et particulières se rapportant à l'élaboration du SAGE • L'appui technique aux partenaires : communes, EPCI, syndicats de rivières • Le suivi des mesures du SAGE. <p>En 2017, face à l'augmentation des dossiers et le nécessaire accompagnement des collectivités, la CLE recrutera une seconde personne pour assurer la mise en oeuvre du CRBV et du SAGE plus largement.</p> <p>L'animation sera donc réalisée par une équipe comprenant : un animateur de la CLE du SAGE, un technicien qualité des eaux et mise en oeuvre du SAGE. Le syndicat, en tant que chef de file, coordonnera la mise en œuvre du CRBV et à ce titre réalisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'instruction et le suivi des dossiers de subvention • Le suivi global de la mise en œuvre du CRBV qui prend en compte l'accompagnement des collectivités et le suivi des actions (réunion). 	<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p> <p>o nombre de réunions de CLE et de Bureau, o tableau de bord CRBV</p> <p>Maître d'ouvrage</p> <p>Nom Syndicat mixte du marais Poitevin bassin du LAY Adresse 5 rue Hervé de Mareuil 85 320 MAREUIL SUR LAY contact Pascal MEGE et Vincent JAUFFRIT, 02 51 30 51 53</p>

Dérogation : (action réalisée en 2016) pour un CRBV 2017-2019 : NON

Estimatif prévisionnel (TTC) et calendrier envisagé

Opérations	2017	2018	2019	TOTAL
poste animateur SAGE	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	135 000,00 €
poste technicien qualité des eaux et mise en œuvre du SAGE	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	105 000,00 €
1/2 poste de secrétariat	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €
TOTAL	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	285 000,00 €

plafond de 80 000 €

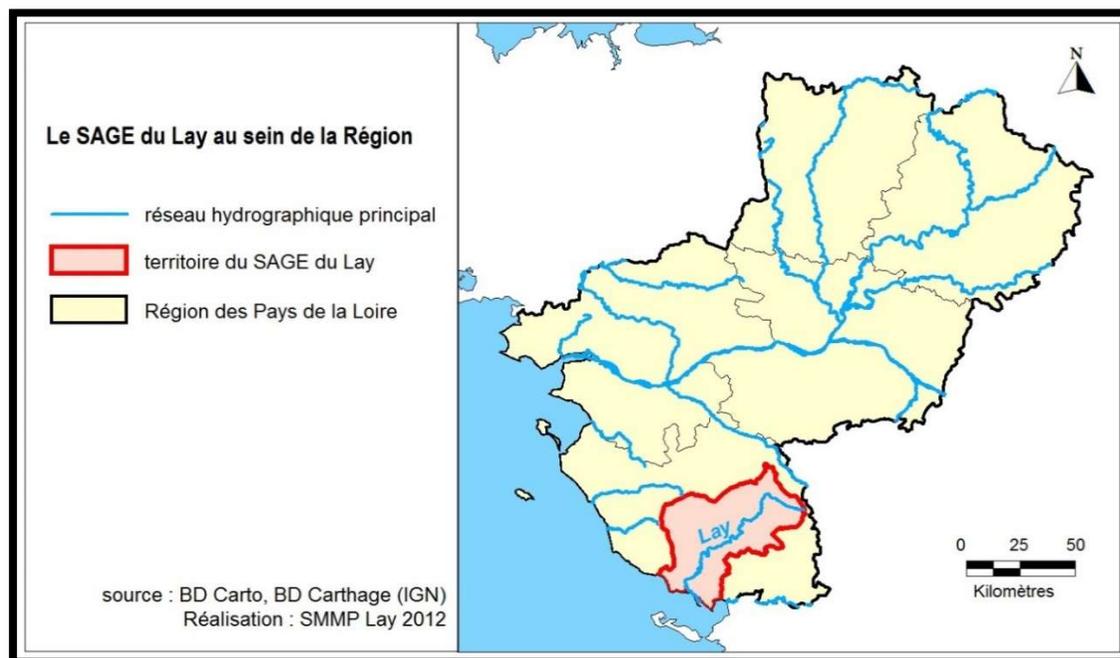
plafond de 80 000 €

plafond de 80 000 €

Plan de financement prévisionnel (TTC) et calendrier envisagé

Partenaires financiers	2017	2018	2019	TOTAUX	TAUX
Région des Pays de Loire (coordination CRBV)	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	57 000,00 €	20,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne	76 000,00 €	76 000,00 €	76 000,00 €	228 000,00 €	80,00%
Maître d'ouvrage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	285 000,00 €	100,00%

Carte de localisation de l'action



Axe 5 : Animation Information

numéro action	nom de l'action	maître d'ouvrage	€ HT	€ HT	Région PDL		AELB	AELB	CD 85	CD 85	Etat	Etat	Autres	Autres	Autofi MOA	Autofi MOA	DEROGATION 2016 OU 2017
					%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	
5,1	De la source à l'estuaire - Projet de sensibilisation des élèves des écoles du territoire	CC Sud Vendée Littoral		122 400,00 €	20%	24 480,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	24 480,00 €	60%	73 440,00 €	0,00 €
5,2	Animations pédagogiques auprès de scolaires sur la thématique de l'eau - 9 juin 2017 à Dompierre-sur-Yon	FETE UNE AUTRE TERRE		7 180,00 €	47%	3 386,00 €	0%	0,00 €	6,96%	500,00 €	0%	0,00 €	25%	1 794,00 €	21%	1 500,00 €	7 180,00 €
5,3	Actions pédagogiques sur le bassin versant de Rochereau	Vendée Eau		24 000,00 €	20%	4 800,00 €	60%	14 400,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	4 800,00 €	0,00 €
5,4	Actions pédagogiques sur le bassin versant de Angle Guignard	Vendée Eau		24 000,00 €	20%	4 800,00 €	60%	14 400,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	4 800,00 €	0,00 €
5,5	Actions pédagogiques sur le bassin du Lay hors Bassin de Rochereau et Angle Guignard : 70 communes	Vendée Eau		80 000,00 €	20%	16 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	80%	64 000,00 €	0,00 €
5,6	Sensibilisation du grand public sur le bassin de Rochereau	SIAEP Rochereau		48 000,00 €	20%	9 600,00 €	60%	28 800,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	9 600,00 €	0,00 €
5,7	Animation et mise en œuvre du CRBV et du SAGE du LAY	SMMP Bassin du LAY		285 000,00 €	20%	57 000,00 €	80%	228 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	
sous total axe 5				590 580,00 €	24%	120 066,00 €		285 600,00 €		500,00 €		0,00 €		26 274,00 €		158 140,00 €	7 180,00 €
					moyen	20%											

aides européennes à solliciter

Axe 1 : Améliorer la qualité des eaux					Région PDL		AELB	AELB	CD85	CD85	Autofi MOA	Autofi MOA	SIAEP	SIAEP	DEROGATION 2016 OU 2017
numéro action	nom de l'action	maître d'ouvrage	- €	€ HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	
axe 1	1,1	Zéro pesticide dans nos villes et villages du Sud Vendée Littoral	CC Sud Vendée Littoral	387 585 €	46%	177 178 €	13%	51 162,62 €			41%	159 244,26 €	0%	- €	55 360,00 €
axe 1	1,2	Changer les pratiques pour le Zéro pesticides sur la commune d'Essarts en Bocage	Les Essarts en Bocage	17 500 €	70%	12 250 €	0%	- €			30%	5 250,00 €	0%	- €	- €
axe 1	1,3	Accompagner la transition Zéro pesticides sur la commune d'Essarts en Bocage	Les Essarts en Bocage	15 668 €	70%	10 968 €	0%	- €			30%	4 700,40 €	0%	- €	- €
axe 1	1,4	Acquisition d'un matériel de désherbage thermique pour entretien des cimetières	La Roche sur Yon ville	24 514 €	37%	9 161 €	33%	7 998,92 €			30%	7 354,20 €	0%	- €	24 514,00 €
axe 1	1,5	Acquisition de matériel de désherbage alternatif à La Réorthe	La Réorthe	21 820 €	21%	4 582 €	40%	8 728,00 €			34%	7 346,00 €	5%	1 164,00 €	16 000,00 €
axe 1	1,6	Achat de matériel de désherbage alternatif à NESMY	Nesmy	18 908 €	70%	13 236 €	0%	- €			30%	5 672,40 €	0%	- €	- €
axe 1	1,7	Acquisition de matériel de désherbage alternatif à Saint Jean de Beugné	St Jean de Beugné	14 000 €	70%	9 800 €	0%	- €			30%	4 200,00 €	0%	- €	14 000,00 €
axe 1	1,8	EXPERIMENTATION : Réfection des revêtements des liaisons douces dans les lotissements la Moratière et Moulin Moizeau	St Vincent sur Graon	31 920 €	60%	19 152 €	0%	- €			40%	12 768,00 €	0%	- €	- €
axe 1	1,9	Lutte contre les pollutions phytosanitaires sur le bassin versant de Rochereau	SIAEP Rochereau	32 000 €	20%	6 400 €	60%	19 200,00 €			20%	6 400,00 €	0%	- €	- €
axe 1	1,10	Lutte contre les pollutions phytosanitaires sur le bassin versant de l'Angle Guignard	SIAEP Angle Guignard	32 000 €	20%	6 400 €	60%	19 200,00 €			20%	6 400,00 €	0%	- €	- €
axe 1	1,11	Lutte contre les pollutions phytosanitaires à l'échelle du bassin du LAY	Vendée Eau	16 000 €	43%	6 800 €	38%	6 000,00 €			20%	3 200,00 €	0%	- €	- €
axe 1	1,12	Reboisement à enjeux eau sur le bassin versant de Rochereau	SIAEP Rochereau	106 000 €	40%	42 400 €	40%	42 400,00 €			20%	21 200,00 €	0%	- €	- €
axe 1	1,13	Reboisement à enjeux eau - BV Angle Guignard	SIAEP Angle Guignard	106 000 €	40%	42 400 €	40%	42 400,00 €			20%	21 200,00 €	0%	- €	- €
axe 1	1,14	Reboisement à enjeux eau - Périmètre de protection du Marillet sur 3 Communes	SIAEP Marillet	24 000 €	80%	19 200 €	0%	- €			20%	4 800,00 €	0%	- €	- €
axe 1	1,15	Reboisement à enjeux eau - Périmètre de protection du Graon et des Bélinières (10 Communes)	SIAEP Graon	68 000 €	80%	54 400 €	0%	- €			20%	13 600,00 €	0%	- €	- €
sous total axe 1				915 915 €	51%	434 326 €		197 089,54 €			0%	283 335,26 €		1 164,00 €	109 874,00 €

Axe 2 : économiser l'eau					Région PDL		AELB	AELB	CD 85	CD 85	Autofi MOA	Autofi MOA	DEROGATION 2016 OU 2017	
numéro action	nom de l'action	maître d'ouvrage	€ TTC	€ HT	%	€	%	€	%	€	%	€	- €	
axe 2	2,1	Récupérateurs d'eau de pluie pour lavage des véhicules techniques	CC Sud Vendée Littoral	- €	103 600 €	50%	51 800 €	15%	15 540,00 €	0%	- €	35%	36 260,00 €	8 000,00 €
axe 2	2,2	Accompagner les collectivités et les particuliers à la réduction de leur consommation d'eau potable sur le bassin du LAY	Vendée Eau	- €	20 000 €	20%	4 000 €	60%	12 000,00 €	0%	- €	20%	4 000,00 €	- €
sous total axe 2			- €	123 600 €	35%	55 800 €		27 540,00 €				40 260,00 €	8 000,00 €	

Axe 3 : restaurer les milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides					Région PDL		AELB	AELB	CD 85	CD 85	Autofi MOA	Autofi MOA	EPMP	EPMP	DEROGATION 2016 OU 2017
numéro action	nom de l'action	maître d'ouvrage	€ TTC	€ HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	- €
axe 3	3,1	Restauration des cours d'eau à potentiel salmonicole en tête de bassin versant sur le SAGE du Lay	CPIE Sèvre et Bocage	60 000 €	80%	48 000 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	12 000,00 €	0%	0,00 €	20 000,00 €
axe 3	3,2	Effacement du plan d'eau de la Vigne du Moulin à Chaillé sous les Ormeaux	FVAPPMA	40 000 €	20%	8 000 €	60%	24 000,00 €	0%	0,00 €	20%	8 000,00 €	0%	0,00 €	- €
axe 3	3,3	Mener un programme de plantation et de densification du maillage bocager yonnais	La Roche sur Yon ville	35 000 €	80%	28 000 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	7 000,00 €	0%	0,00 €	18 333,00 €
axe 3	3,4	Mener des opérations de restauration et d'entretien de mares sur le foncier communal	La Roche sur Yon ville	15 000 €	80%	12 000 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	3 000,00 €	0%	0,00 €	5 000,00 €
axe 3	3,5	Renaturation d'une zone humide fermée en coulée verte dans le centre bourg de NESMY	Nesmy	29 500 €	80%	23 600 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	5 900,00 €	0%	0,00 €	29 500,00 €
axe 3	3,6	Programme de Restauration Ecologique de la Zone Humide	Parc Naturel Marais Poitevin	66 000 €	40%	26 400 €	35%	23 100,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	25%	16 500,00 €	- €
axe 3	3,7	Gestion éco-pastorale de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis-du-Payré	ST DENIS DU PAYRE	20 898 €	80%	16 718 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	4 179,60 €	0%	0,00 €	- €
axe 3	3,8	Travaux de restauration de cours d'eau sur le bassin médian du LAY et les affluents du Petit Lay	SYNERVAL	126 000 €	29%	37 100 €	49%	61 600,00 €	2%	2 100,00 €	20%	25 200,00 €	0%	0,00 €	- €
axe 3	3,9	Création ou restauration de zones tampons sur le bassin de Rochereau	SIAEP Rochereau	120 000 €	40%	48 000 €	40%	48 000,00 €	0%	0,00 €	20%	24 000,00 €	0%	0,00 €	- €
axe 3	3,10	Création ou restauration de zones tampons - Bassin de l'Angle Guignard	SIAEP Angle Guignard	120 000 €	40%	48 000 €	40%	48 000,00 €	0%	0,00 €	20%	24 000,00 €	0%	0,00 €	- €
axe 3	3,11	Création ou restauration de zones tampons - P.P. du Marillet (3 Communes)	SIAEP Marillet	24 000 €	80%	19 200 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	4 800,00 €	0%	0,00 €	- €
axe 3	3,12	Création et restauration de zones tampons - P.P. du Graon et des Bélinières (10 Communes)	SIAEP Graon	90 000 €	80%	72 000 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	18 000,00 €	0%	0,00 €	- €
sous total axe 3				746 398 €	52%	387 018 €		204 700,00 €		2 100,00 €		16 500,00 €		136 079,60 €	72 833,00 €

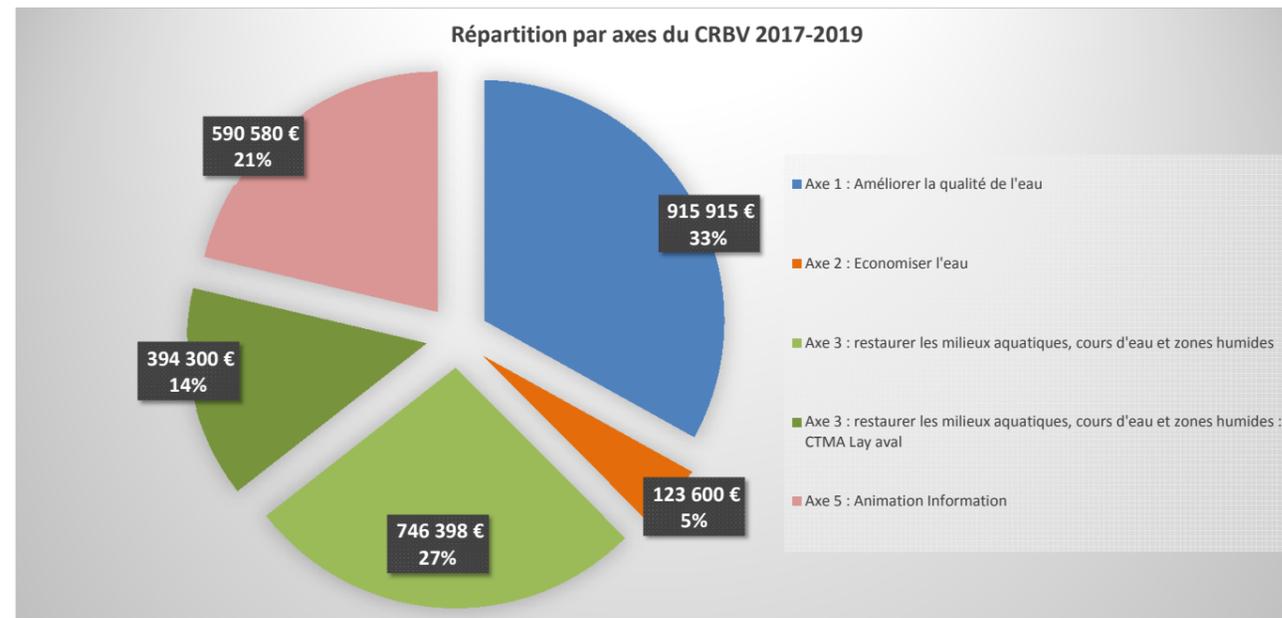
TABLEAU RECAPITULATIF
PROJET DE CRBV 2017-2019

Axe 3 : restaurer les milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides : CTMA du Lay aval						Région PDL		AELB	AELB	CD 85	CD 85	Autofi MOA	Autofi MOA	DEROGATION 2016 OU 2017	
numéro action	nom de l'action	maître d'ouvrage	€ TTC	€ HT	%	€	%	€	%	€	%	€			
axe 3	3,15	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	Syndicat mixte marais Poitevin bassin du LAY			79 300 €	21%	16 810 €	53%	41 880,00 €	6%	4 750,00 €	20%	15 860,00 €	
axe 3	3,16	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	ASA VDL			70 000 €	30%	21 000 €	0%	- €	50%	35 000,00 €	20%	14 000,00 €	
axe 3	3,17	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	ASA Grands marais de Triaize			36 500 €	21%	7 500 €	57%	20 700,00 €	3%	1 000,00 €	20%	7 300,00 €	
axe 3	3,18	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	ASA Marais de Moricq			105 000 €	27%	28 500 €	17%	18 000,00 €	36%	37 500,00 €	20%	21 000,00 €	
axe 3	3,19	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	AF de Triaize			10 500 €	20%	2 100 €	60%	6 300,00 €	0%	- €	20%	2 100,00 €	
axe 3	3,20	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	ASA Grands Marais de la Claye			45 000 €	30%	13 500 €	0%	- €	50%	22 500,00 €	20%	9 000,00 €	
axe 3	3,21	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	PNR Marais Poitevin			30 000 €	40%	12 000 €	40%	12 000,00 €	0%	- €	20%	6 000,00 €	
axe 3	3,22	Travaux de réhabilitation du réseau hydraulique en basse vallée du Lay	FVAPPMA			18 000 €	53%	9 600 €	27%	4 800,00 €	0%	- €	20%	3 600,00 €	
sous total axe 3 - CTMA						394 300 €	30%	111 010 €		103 680,00 €		100 750,00 €		78 860,00 €	0,00 €

Axe 5 : Animation, information						Région PDL		AELB	AELB	CD 85	CD 85	Etat	Etat	Autres	Autres	Autofi MOA	Autofi MOA	DEROGATION 2016 OU 2017	
numéro action	nom de l'action	maître d'ouvrage	€ HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	0	
axe 5	5,1	De la source à l'estuaire - Projet de sensibilisation des élèves des écoles du territoire	CC Sud Vendée Littoral			122 400 €	20%	24 480 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	24 480,00 €	60%	73 440,00 €	- €
axe 5	5,2	Animations pédagogiques auprès de scolaires sur la thématique de l'eau - 9 juin 2017 à Dompierre-sur-Yon	FETE UNE AUTRE TERRE			7 180 €	47%	3 386 €	0%	- €	7%	500,00 €	0%	- €	25%	1 794,00 €	21%	1 500,00 €	7 180,00 €
axe 5	5,3	Actions pédagogiques sur le bassin versant de Rochereau	Vendée Eau			24 000 €	20%	4 800 €	60%	14 400,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	4 800,00 €	- €
axe 5	5,4	Actions pédagogiques sur le bassin versant de Angle Guignard	Vendée Eau			24 000 €	20%	4 800 €	60%	14 400,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	4 800,00 €	- €
axe 5	5,5	Actions pédagogiques sur le bassin du Lay hors Bassin de Rochereau et Angle Guignard : 70 communes	Vendée Eau			80 000 €	20%	16 000 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	80%	64 000,00 €	- €
axe 5	5,6	Sensibilisation du grand public sur le bassin de Rochereau	SIAEP Rochereau			48 000 €	20%	9 600 €	60%	28 800,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	9 600,00 €	- €
axe 5	5,7	Animation et mise en œuvre du CRBV et du SAGE du LAY	SMMP Bassin du LAY			285 000 €	20%	57 000 €	80%	228 000,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	- €
sous total axe 5						590 580 €	24%	120 066 €	0%	285 600,00 €	0%	500,00 €	0%	- €	0%	26 274,00 €	0%	158 140,00 €	7 180,00 €

TOTAL GLOBAL CRBV			2 770 793 €	40,00%	1 108 220 €														197 887,00 €
--------------------------	--	--	--------------------	---------------	--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------------

BILAN	
Axe 1 : Améliorer la qualité de l'eau	915 915 €
Axe 2 : Economiser l'eau	123 600 €
Axe 3 : restaurer les milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides	746 398 €
Axe 3 : restaurer les milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides : CTMA Lay aval	394 300 €
Axe 5 : Animation Information	590 580 €



ANNEXES

Tableaux détaillés des plans de financement prévisionnels pour les actions relatives au CTMA Lay Aval, présentés par maître d'ouvrage : Axe 3

Syndicat Mixte Marais Poitevin Bassin du Lay
ASA Vallée du Lay
ASA des Grands Marais de Triaize
ASA des Marais desséchés de Moricq
ASA Foncière de Triaize
ASA des Grands Marais de La Claye
Parc Naturel Régional du marais Poitevin
Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Détail des travaux sur les cours d'eau par maître d'ouvrage et par année et plan de financement

Maître d'ouvrage :

Syndicat mixte du bassin du Lay

Année 1 du CRBV 2017

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant (base HT)	Taux	Montant	Taux	Montant
Néant				0	ht		0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL:			0	0			0		0		0		0

Actions CTMA Lay Aval
Tableaux détaillés des plans de financement prévisionnels

Syndicat mixte du bassin du Lay

Année 2 du CRBV 2018

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant (base HT)	Taux	Montant	Taux	Montant
Communication	F	1	10 000	12 000	ht	60%	6 000 €	0%	0 €	20%	2 000 €	20%	4 000 €
									-		-		-
Restauration ouvrage hydraulique	nombre	2	9 500	11 400	ht	0%	0 €	50%	4 750 €	30%	2 850 €	20%	3 800 €
									-		-		-
Indicateurs de suivi	nombre	21	25 200	30 240	ht	60%	15 120 €	0%	0 €	20%	5 040 €	20%	10 080 €
TOTAL:			44 700	53 640			21 120		4 750		9 890		17 880

Syndicat mixte du bassin du Lay

Année 3 du CRBV 2019

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant (base HT)	Taux	Montant	Taux	Montant
Communication	F	1	10 000	12 000	ht	60%	6 000 €	0%	0 €	20%	2 000 €	33%	4 000 €
									-		-		-
Restauration de mares d'abreuvement	nombre	4	6 000	7 200	ht	60%	3 600 €	0%	0 €	20%	1 200 €	20%	2 400 €
									-		-		-
Indicateurs de suivi	nombre	15	18 600	22 320	ht	60%	11 160 €	0%	0 €	20%	3 720 €	33%	7 440 €
TOTAL:			34 600	41 520			20 760		0		6 920		13 840

	Coût HT	Coût TTC	Agence de l'eau	Département 85	Région Pays de la Loire	Maître d'ouvrage
Total 3 années:	79 300	95 160	41 880	4 750	16 810	31 720

Détail des travaux sur les cours d'eau par maître d'ouvrage et par année et plan de financement

Maître d'ouvrage :

ASA Vallée du Lay

Année 1 du CRBV

2017

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Néant				0	ht		0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL:			0	0			0		0		0		0

ASA Vallée du Lay

Année 2 du CRBV

2018

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Néant				0	ht	0%	0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL:			0	0		0	0	0	0	0	0	0	0

ASA Vallée du Lay

Année 3 du CRBV

2019

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Restauration d'ouvrage hydraulique	nombre	2	70 000	84 000	ht	0%	0 €	50%	35 000 €	30%	21 000 €	20%	14 000 €
TOTAL:			70 000	84 000		0	0	35 000	35 000	21 000	21 000	14 000	14 000

	Coût HT	Coût TTC	Agence de l'eau	Département 85	Région Pays de la Loire	Maître d'ouvrage
Total 3 années:	70 000	84 000	0	35 000	21 000	14 000

Détail des travaux sur les cours d'eau par maître d'ouvrage et par année et plan de financement

Maître d'ouvrage :

ASA des Grands Marais de Triaize

Année 1 du CRBV

2017

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Néant				0	ht		0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL :			0	0			0		0		0		0

ASA des Grands Marais de Triaize

Année 2 du CRBV

2018

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Restauration de mares d'abreuvement	Unité	10	15 000	18 000	ht	60%	9 000 €	0%	0 €	20%	3 000 €	20%	3 000 €
							-		-		-		-
Restauration d'ouvrage hydraulique	nombre	1	2 000	2 400	ht	0%	0 €	50%	1 000 €	30%	600 €	20%	400 €
TOTAL :			17 000	20 400			9 000		1 000		3 600		3 400

ASA des Grands Marais de Triaize

Année 3 du CRBV

2019

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Restauration de mares d'abreuvement	Unité	13	19 500	23 400	ht	60%	11 700 €	0%	0 €	20%	3 900 €	20%	3 900 €
							-		-		-		-
TOTAL :			19 500	23 400			11 700		0		3 900		3 900

	Coût HT	Coût TTC	Agence de l'eau	Département 85	Région Pays de la Loire	Maître d'ouvrage
Total 3 années:	36 500	43 800	20 700	1 000	7 500	7 300

Détail des travaux sur les cours d'eau par maître d'ouvrage et par année et plan de financement

Maître d'ouvrage :

ASA des marais desséchés de Moricq

Année 1 du CRBV

2017

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Néant				0	ht		0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL :			0	0			0		0		0		0

ASA des marais desséchés de Moricq

Année 2 du CRBV

2018

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Restauration de mares d'abreuvement	Unité	10	15 000	18 000	ht	60%	9 000 €	0%	0 €	20%	3 000 €	20%	3 000 €
							-		-		-		-
Restauration d'ouvrage hydraulique	nombre	2	15 000	18 000	ht	0%	0 €	50%	7 500 €	30%	4 500 €	20%	3 000 €
TOTAL :			30 000	36 000			9 000		7 500		7 500		6 000

ASA des marais desséchés de Moricq

Année 3 du CRBV

2019

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Restauration de mares d'abreuvement	Unité	10	15 000	18 000	ht	60%	9 000 €	0%	0 €	20%	3 000 €	20%	3 000 €
							-		-		-		-
Restauration d'ouvrage hydraulique	nombre	1	60 000	72 000	ht	0%	0 €	50%	30 000 €	30%	18 000 €	20%	12 000 €
TOTAL :			75 000	90 000			9 000		30 000		21 000		15 000

	Coût HT	Coût TTC	Agence de l'eau	Département 85	Région Pays de la Loire	Maître d'ouvrage
Total 3 années:	105 000	126 000	18 000	37 500	28 500	21 000

Détail des travaux sur les cours d'eau par maître d'ouvrage et par année et plan de financement

Maître d'ouvrage :

ASA Fonçière de Triaize

Année 1 du CRBV

2017

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Néant				0	ht		0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL :			0	0			0		0		0		0

ASA Fonçière de Triaize

Année 2 du CRBV

2018

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Néant				0	ht		0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL :			0	0	ht		0		0		0		0

ASA Fonçière de Triaize

Année 3 du CRBV

2019

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Restauration de mares d'abreuvement	Unité	7	10 500	12 600	ht	60%	6 300 €	0%	0 €	20%	2 100 €	20%	2 100 €
TOTAL :			10 500	12 600	ht		6 300		0		2 100		2 100

	Coût HT	Coût TTC	Agence de l'eau	Département 85	Région Pays de la Loire	Maître d'ouvrage
Total 3 années:	10 500	12 600	6 300	0	2 100	2 100

Détail des travaux sur les cours d'eau par maître d'ouvrage et par année et plan de financement

Maître d'ouvrage :

ASA des grands marais de la Claye

Année 1 du CRBV

2017

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Néant				0	ht		0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL :			0	0			0		0		0		0

ASA des grands marais de la Claye

Année 2 du CRBV

2018

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Restauration ouvrage hydraulique	nombre	2	12 000	14 400	ht	0%	0 €	50%	6 000 €	30%	3 600 €	20%	2 400 €
TOTAL :			12 000	14 400			0		6 000		3 600		2 400

ASA des grands marais de la Claye

Année 3 du CRBV

2019

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Restauration ouvrage hydraulique	nombre	2	33 000	39 600	ht	0%	0 €	50%	16 500 €	30%	9 900 €	20%	6 600 €
							-		-		-		-
TOTAL :			33 000	39 600			0		16 500		9 900		6 600

	Coût HT	Coût TTC	Agence de l'eau	Département 85	Région Pays de la Loire	Maître d'ouvrage
Total 3 années:	45 000	54 000	0	22 500	13 500	9 000

Détail des travaux sur les cours d'eau par maître d'ouvrage et par année et plan de financement

Maître d'ouvrage :

Parc Naturel Régional du marais Poitevin

Année 1 du CRBV

2017

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Néant				0	ht		0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL :			0	0			0		0		0		0

Parc Naturel Régional du marais Poitevin

Année 2 du CRBV

2018

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réhabilitation du milieu	F	1	15 000	18 000	ht	40%	7 200 €	0%	0 €	40%	6 000 €	20%	3 000 €
Animation	F	1	3 333	4 000	ht	60%	2 400 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	667 €
TOTAL :			15 000	18 000			7 200		0		6 000		3 000

Parc Naturel Régional du marais Poitevin

Année 3 du CRBV

2019

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réhabilitation du milieu	F	1	15 000	18 000	ht	40%	6 000 €	0%	0 €	40%	6 000 €	20%	3 000 €
									-		-		-
Animation	F	1	3 333	4 000	ht	60%	2 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	667 €
							-		-		-		-
TOTAL :			15 000	18 000			6 000		0		6 000		3 000

	Coût HT	Coût TTC	Agence de l'eau	Département 85	Région Pays de la Loire	Maître d'ouvrage
Total 3 années:	30 000	36 000	13 200	0	12 000	6 000

Détail des travaux sur les cours d'eau par maître d'ouvrage et par année et plan de financement

Maître d'ouvrage :
FVPPMA 85

Année 1 du CRBV

2017

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Néant				0	ht		0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL :			0	0			0		0		0		0

FVPPMA 85

Année 2 du CRBV

2018

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Aménagement de frayères	F	1	10 000	12 000	ht	0%	0 €	0%	0 €	80%	8 000 €	20%	4 000 €
TOTAL :			10 000	12 000			0		0		8 000		4 000

FVPPMA 85

Année 3 du CRBV

2019

Subventions des différents organismes

Travaux	Unité	Quantité	Coût HT	Coût TTC	Choix	Agence de l'eau		Département 85		Région Pays de la Loire		Maître d'ouvrage	
						Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Aménagement de frayères	F	1	8 000	9 600	ht	60%	4 800 €	0%	0 €	20%	1 600 €	20%	3 200 €
							-		-		-		-
TOTAL :			8 000	9 600			4 800		0		1 600		3 200

	Coût HT	Coût TTC	Agence de l'eau	Département 85	Région Pays de la Loire	Maître d'ouvrage
Total 3 années:	18 000	21 600	4 800	0	9 600	7 200